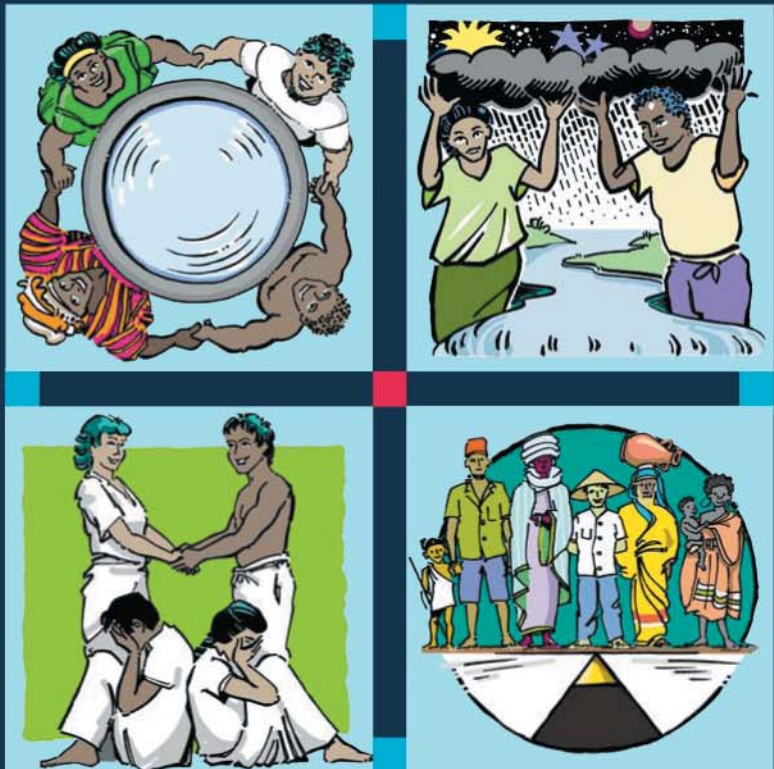


Rapport Genre, Eau et Développement

Perspectives de genre *dans les politiques du* secteur de l'eau



GWA GENDER AND
WATER ALLIANCE

Rapport Genre, Eau et Développement
Perspectives de genre dans les politiques du secteur de l'eau

Rapport Genre, Eau et Développement
Perspectives de genre dans les politiques du secteur de l'eau

Alliance Genre et Eau



Secrétariat GWA
P.O.Box 114, 6950 AC Dieren
Hogestraat 20, 6953 AT Dieren,
Pays-Bas

© Alliance Genre et Eau, 2003

Toute partie de cette publication, y compris les illustrations (à l'exception des passages empruntés à d'autres publications pour lesquels les auteurs ne possèdent pas le copyright) peut être copiée, reproduite ou adaptée pour des besoins locaux, sans permission de l'auteur ou de l'éditeur, à condition que les parties reproduites soient distribuées gratuitement, ou à prix coûtant et non à des fins commerciales, et que la source soit pleinement reconnue.

Un exemplaire de référence de cette publication est disponible en ligne à:
<http://www.genderandwater.org>

Auteurs principaux: Chancellor F., Hussein M., Lidonde R. A, Mustafa D. et Van Wijk C.
Rédacteurs: Appleton B. et Smout I. (2003)
Rapport 2003, Genre, Eau et Développement:
Perspectives de genre dans les politiques du secteur de l'eau
Alliance Genre et Eau

ISBN Paperback 1 84380 021 7

Publié pour l'Alliance Genre et Eau par WEDC.
Version anglaise distribuée par WEDC,
Université de Loughborough,
Leicestershire,
LE11 3TU, UK.
Téléphone: +44(0) 1509 222885
Fax: +44 (0) 1509 211079
Email: WEDC@Iboro.ac.uk

Traduit vers le français et publié pour l'Alliance Genre et Eau par CAWTAR.
Version française distribuée par le Center of Arab Women for Training and Research
(CAWTAR)

7 impasse N° 1 Rue 8840 (par la Rue Med Ali Akeed)
Centre Urbain Nord, Tunis, Tunisie

Téléphone: + 216 71 - 733 511
Fax: + 216 71 - 733 611
Email: cawtar@planet.tn
Site web: www.cawtar.org

Imprimé par *Tunis Carthage*

Avant-propos

Qu'entendons-nous pas par la «Crise de l'eau»? Pour les ingénieurs, scientifiques et responsables politiques qui utilisent à présent cette expression régulièrement en appui aux plans visant à assurer une meilleure conservation et une meilleure gestion des ressources en eau, la crise veut dire que la demande accrue en eau pour l'industrie, la production alimentaire, la production d'électricité, l'eau potable et l'hygiène menace de dépasser les réserves renouvelables et d'endommager les écosystèmes naturels. Ce grave problème nécessite que des mesures soient prises d'urgence. La gestion intégrée des ressources en eau (Integrated Water Resources Management (IWRM)) est un élément vital des solutions à cette crise mondiale de l'eau.

Mais il y d'autres aspects de la crise de l'eau qui requièrent notre attention. Pour les femmes et les filles des villages des pays en développement qui doivent aller chercher chaque litre d'eau dont la famille a besoin pour boire, faire la cuisine, se laver et pratiquer une culture de subsistance, le problème se pose de manière immédiate. La charge de travail veut dire que les mères ont moins de temps et d'énergie pour les soins reproductifs ou pour le travail productif, et que les filles s'absentent de l'école et perpétuent le statut inférieur des femmes dans la société.

La crise de l'eau au niveau individuel n'est pas la même pour les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les vieux et les jeunes. On ne s'en étonnera pas, puisqu'il en va ainsi de beaucoup d'autres aspects de la vie. Ce qui est important, c'est que les «solutions» de la crise de l'eau ne favorisent pas tel groupe par rapport à tel autre. Malheureusement –et ce rapport ne le montre que trop bien - cela n'est pas toujours le cas. Les ONGs bien-intentionnées qui ont aidé les villageois à installer des toilettes à chasse d'eau manuelle pour améliorer l'assainissement et l'hygiène auraient gagné à consulter les femmes au sujet des deux litres d'eau supplémentaires qu'elles devraient transporter pour chaque utilisation de la chasse. A une échelle beaucoup plus grande, les projets de protection contre les inondations utilisant des barrages, des digues et des canaux qui empêchent le dépôt de limon fertile sur les terres inondées pénalisent les plus pauvres parmi les agriculteurs et agricultrices au profit des plus riches.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore (justice sociale, droits humains, efficacité économique, durabilité,...), le secteur de l'eau a accepté l'idée d'une approche de partenariat global dans les stratégies de lutte contre la crise de l'eau. Bien qu'elles soient les premières parties prenantes dans la gestion de l'eau à usage domestique, fournisseuses de main-d'œuvre pour l'agriculture et usagères des ressources d'eau communes, les femmes n'ont jusqu'ici joué que des rôles mineurs dans la planification et la gestion des ressources en eau. L'Alliance Genre et Eau (Gender and Water Alliance, ou GWA) a été créée pour aider à corriger les déséquilibres. Sa mission ne consiste pas seulement à encourager une plus grande participation des femmes dans chaque aspect de l'IWRM, car tout

aussi importante est l'implication de toutes les sections de la société, hommes et femmes, riches et pauvres, dans les décisions concernant la conservation de nos précieuses ressources en eau.

Ce rapport est un premier pas dans cette direction. Il étudie la manière dont le discours sur l'intégration transversale du genre, qui avait recueilli l'approbation de la Conférence de La Haye, est traduit dans les politiques deux ans après la tenue de cette conférence. Les membres de GWA ont soumis à un examen critique les changements introduits dans les législations, politiques et programmes de l'eau à travers le monde, pour voir dans quelle mesure ils tiennent compte des messages de genre. Les résultats sont inégaux. Certes, on peut voir clairement que les gouvernements ont accepté l'idée qu'il fallait adopter des perspectives de genre; certes, le mot genre apparaît de plus en plus souvent dans les stratégies du secteur; certes, il y a quelques pays où cette acceptation prend la forme de mesures concrètes. Mais en même temps, il y a certaines réponses inadéquates: il en est ainsi des politiques qui augmentent l'implication des femmes en augmentant la charge de travail déjà très lourde qu'elles doivent assumer.

Soyons cependant positifs. Le processus d'intégration transversale du genre dans le secteur de l'eau a été enclenché. Les connaissances au sujet des questions et de certaines réponses se sont développées, et il existe à présent plus d'expertise et de coopération dans la recherche des solutions. D'une part, grâce à ce rapport, GWA entend faire savoir qu'elle soutiendra le progrès dans ce domaine et suivra de près les réformes entreprises. D'autre part, nous rendons hommage à ceux qui adoptent des mesures de discrimination positive pour intégrer les approches genre dans leurs programmes de l'eau, et nous engageons à encourager et à apporter un soutien pratique à toutes les entités désireuses d'évoluer dans ce sens.

Jennifer Francis, Secrétaire exécutive, Alliance Genre et Eau.

Auteurs et remerciements

Ce rapport a été élaboré pour l'Alliance Genre et Eau par WEDC, Université de Loughborough, Royaume-Uni, en collaboration avec une équipe internationale GWA dirigée par Ian Smout. Les auteurs principaux sont:

Eau et environnement: Maliha Hussein (Islamabad, Pakistan) et Daanish Mustafa (Université de South Florida, Etats-Unis)

Assainissement: Rose Atemo Lidonde (WEDC)

Eau potable: Christine Van Wijk (IRC International and Sanitation Centre, Pays-Bas)

Eau et alimentation: Felicity Chancellor (HR Wallingford, Royaume-Uni)

L'Annexe sur les engagements pris sur le genre et l'eau à l'occasion de Conférences internationales majeures a été préparé par Women's Environment and Development Organization (Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, WEDO) et associés. Les tableaux statistiques ont été établis par Sam Treglown (WEDC).

Brian Appleton et Ian Smout sont responsables de la rédaction, et Glenda McMahon de la conception. D'importantes contributions ont été apportées par Jon Lane, Barbara Schreiner et Helen Derbyshire au fait de leur révision des différents projets du rapport.

Nous remercions également les nombreux spécialistes dans le monde qui ont fourni des documents relatifs aux politiques nationales ou apporté des suggestions précieuses sur les propositions de chapitres. Nous citerons en particulier:

Guus Achttienribbe, Lorena Aguilar, María Angélica Alegría, Maria Arce, Rokeya Ahmed, Kusum Athukarola, Usha Baaniya, Amadou Diop, Sissel Ekaas, Jennifer Francis, Mariela Garcia, Craig Hutton, Pauline Ikumi, Simi Kamal, Barbara van Koppen, Ninon Machado, Lucy Makaza, Gift Manase, Ruth Meinzen-Dick, Martin Mulenga, Vincent Njuguna, Tofazzal Miah, Saskia Noriega L., Amaka Obika, Adam Okot, Corine Otte, Darren Saywell, Michel Seck, Stef Smits, Linnette Vasell, Esther de Vreede.

Nous remercions également le centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche qui nous a aidé à traduire ce document en français.

Résumé

Gestion durable de l'eau et équité en terme du genre se complètent et sont interdépendantes. Les analyses présentées dans ce rapport, réalisées dans quatre grands secteurs hydrauliques, apportent d'importants arguments permettant d'affirmer que:

1. Impliquer des hommes et des femmes de façon à leur transmettre des rôles influents à tous les niveaux peut accélérer la pérennisation de la gestion de ressources en eau limitées.
2. Gérer l'eau d'une manière intégrée et durable peut contribuer à développer significativement l'équité entre les genres, en améliorant l'accès des femmes et des hommes aux ressources et services hydrauliques, accès nécessaire à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

Tout cela n'est pas nouveau; il s'agit en fait des principes élémentaires ayant présidé à l'établissement de l'Alliance Genre et Eau en juin 2000. Ce rapport présente les progrès que les gouvernements et les agences d'aide extérieures ont réalisés dans la mise en pratique de ces principes; pour l'élaboration de leurs politiques et cadres législatifs, et pour réformer leurs institutions hydrauliques.

Quatre secteurs majeurs ont été distingués au sein de la problématique globale de gestion de l'eau: Eau et environnement (Chapitre 2); Assainissement; (Chapitre 3); Eau potable (Chapitre 4) et Eau et alimentation (Chapitre 5). En évaluant les liens existants entre le genre et ces secteurs clés, les auteurs ont pu identifier de quelle manière l'approche genre pouvait aider les professionnels à aborder ces problématiques. Ils ont ensuite examiné les orientations adoptées dans les politiques, les cadres juridiques et les institutions de différents pays, afin d'estimer dans quelle mesure celles-ci reconnaissent et mettent à profit la synergie existant entre le genre et l'eau. Les quelques pays ayant travaillé dans ce sens sont des exemples à suivre. Dans les Études de cas (Chapitre 6), un grand nombre d'indications peuvent aider d'autres pays et agences à introduire des démarches sensibles au genre, mais aussi à attirer l'attention sur certains changements susceptibles de détériorer la situation actuelle.

L'interdépendance des secteurs est une thématique récurrente. Des appels sont fréquemment lancés pour l'adoption d'une gestion intégrée des ressources en eau (IWRM); là encore, la nécessité d'aborder la répartition des rôles entre les hommes et les femmes dans les processus de décisions et d'élaboration de politiques apparaît très clairement. Dans leur étude des quatre secteurs, les auteurs ont été limités dans leurs recherches par l'absence de données ventilées fiables sur les résultats et les impacts des actions.

En effet, rares sont les statistiques qui distinguent par sexe ou par groupe social les bénéfices ou les coûts des différentes activités d'un secteur. De même, alors qu'il est possible de dire que de nombreuses subventions tarifaires favorisent davantage les riches que les pauvres, les faits et les chiffres permettant de suivre les évolutions en la matière sont généralement inexistantes.

Il est urgent que toutes les agences facilitent le suivi et la formulation des politiques futures en recueillant des données désagrégées, qui permettront d'estimer beaucoup plus facilement les impacts des investissements réalisés sur les hommes et les femmes, riches et pauvres.

Eau et Environnement

Ce secteur traverse une crise d'identité. Les besoins en eau pour l'agriculture, l'industrie et la consommation domestique sont clairement reconnus. De ce fait, les institutions qui oeuvrent dans ces secteurs deviennent prioritaires en matière de développement et de gestion des ressources en eau. Quant à la problématique Eau et environnement, elle a passé dans une catégorie secondaire, et les besoins en eau pour la préservation d'une certaine qualité environnementale et des écosystèmes ne sont pas reconnus comme prioritaires. L'instauration par l'Afrique du Sud d'une réserve écologique est une démarche novatrice à recommander à d'autres Etats.

Sur le plan institutionnel également, ce secteur est faiblement représenté dans les allées du pouvoir. Le résultat en est que les zones humides, les plaines alluviales et les écosystèmes côtiers sont aujourd'hui menacés par un processus de dégradation irréversible. Lorsque cela se produit, on constate que les conséquences ne sont pas les mêmes selon le genre. Ce sont les familles pauvres qui sont les plus tributaires des ressources collectives telles que les forêts, les pâturages, les zones de pêche côtières et l'eau. Du fait que les femmes soient en général responsables de l'approvisionnement du ménage en nourriture et en eau, elles souffrent de façon disproportionnée de la dégradation de ces ressources communes. Des exemples indiens nous montrent que certaines institutions de la société civile jouent un rôle de médiation entre l'État et les communautés marginalisées, afin de les protéger et de limiter pour les femmes l'accroissement de leur charge de travail dû aux dégradations environnementales.

Par ailleurs les investissements les plus cités en matière de lutte contre les inondations et la sécheresse peuvent s'avérer désintéressés des problèmes de genre. En endiguant les rivières et en canalisant les eaux des crues, les ingénieurs empêchent le dépôt saisonnier d'alluvions, qui pourtant représente un apport vital pour les agriculteurs vivriers, essentiellement constitués de femmes. Une analyse en terme de genre du Plan d'Action contre les inondations du Bangladesh a montré que les femmes assumaient le plus lourd fardeau des inondations et que les associer davantage aux décisions sur les méthodes préventives déboucherait sur de nouvelles solutions, plus équitables. Le gouvernement et les bailleurs de fonds en ont pris bonne note et des mesures ont été décidées.

Le chapitre Eau et environnement souligne qu'il est nécessaire de tenir compte des différents effets qu'ont sur les femmes et les hommes les mécanismes destinés à lutter contre les inondations, la sécheresse et la désertification, au même titre que les mécanismes relatifs à la gestion des forêts de palétuviers, de la pêche, à la construction de barrages et à la protection de la qualité de l'eau. Ce chapitre en appelle à une démarche de gestion de l'eau qui tienne compte des impacts sur les conditions de vie des populations, tout en se concentrant sur les thèmes de lutte contre la pauvreté et la reconnaissance des disparités de genre en matière de droits liés à l'eau. On retrouve par conséquent dans tous les sec-

teurs cette même demande de gestion intégrée des ressources en eau avec la pleine participation des deux sexes à tous les niveaux.

Une analyse des politiques et tendances existantes révèle que l'accent est mis sur les droits liés à l'eau (dominés par les hommes), alors que les exemples de prise en considération explicite du genre sont rares. L'Amérique Latine et l'Afrique du Sud constituent des exceptions. Quant au Costa Rica et à la Colombie, ils ont été félicités pour leurs réformes dans le droit foncier qui améliorent significativement le droit d'accès à la terre (et ce faisant à l'eau) des femmes, ainsi que leur représentation dans les comités de gestion locaux et régionaux. La législation sud-africaine a dissocié l'accès à l'eau de la propriété foncière, brisant ainsi le cycle de la propriété de la terre par les hommes, qui générait systématiquement une domination masculine sur les droits d'accès à l'eau.

Dans l'ensemble, les progrès réalisés en terme d'intégration du genre dans le secteur d'Eau et environnement sont considérés comme décevants; il est évident qu'il faut accroître les efforts de promotion de cette démarche en se basant sur les bons exemples identifiés dans ce rapport.

Assainissement

En 2002, l'assainissement est devenue la priorité mondiale en matière de développement durable. Les données statistiques, nous rappelant que 40 pour cent de la population mondiale actuelle n'a toujours pas accès à l'assainissement, ont incité les responsables mondiaux réunis à Johannesburg à exiger de leurs gouvernements qu'ils agissent. L'objectif de réduction de moitié d'ici 2015 de la proportion des personnes dépourvues d'accès à un assainissement adéquat représente un élan important pour la cause de l'assainissement. Ce faisant, cela revient également à entamer un processus d'intégration de la problématique genre dans ce domaine et, par ce biais, dans tous les secteurs de l'eau.

Les programmes d'assainissement offrent un point d'entrée «naturel» aux démarches de genre. Les lacunes en matière d'assainissement se traduisent par une surcharge énorme dans le travail domestique des femmes, et leur ôtent, à elles et à leurs enfants, leur dignité et leur santé. Les professionnels de l'assainissement et les équipes de terrain disposent des outils et de l'expérience nécessaires pour mettre en oeuvre l'approche genre dans leurs programmes. Le besoin qui en découle est la prise de conscience par les agences locales chargées de l'assainissement des enjeux et des engagements pour relever l'énorme défi contenu dans les objectifs prioritaires qu'ils se sont fixés.

Il s'agit en effet d'un défi majeur, la promotion de l'amélioration de l'assainissement ainsi que des comportements en matière d'hygiène exigent des compétences spécifiques en matière d'approches participatives basées sur la perception qu'ont les hommes et les femmes des avantages qu'apporteront ces améliorations. Historiquement, les institutions sanitaires ont toujours été mineures et subordonnées au bien plus prestigieux secteur de l'eau potable. Selon les objectifs du Sommet Mondial, il faut renforcer les cadres institutionnels nationaux et les programmes de développement des capacités, afin de fournir une infrastructure capable de planifier et de mettre en oeuvre plus rapidement des améliorations durables dans le domaine de l'assainissement. Dans ce domaine, l'Afrique du Sud représente un exemple à suivre et d'autres pays reconnaissent les mérites d'une approche basée sur le genre. Cependant les changements sont lents et le besoin d'orientation pour initier les réformes institutionnelles requises apparaît clairement.

La gestion intégrée des ressources en eau (IWRM), dont l'assainissement écologique est un des volets fondamentaux, est bénéfique pour tout le monde, même s'il est également possible de plaider pour des stratégies d'assainissement par secteur. Car il faut non seulement profiter de l'impulsion qu'a représentée le Sommet de Johannesburg, mais également considérer que les principales problématiques abordées pour rattraper le retard noté en matière d'assainissement exige leurs propres approches spécialisées. L'un de ces domaines prioritaires est l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement en milieu scolaire (SSHE). Il est aisé de comprendre pourquoi les écoles devraient constituer une priorité en matière d'amélioration de l'assainissement. Mettre à disposition des garçons et des filles des latrines adaptées et sûres a de multiples avantages en termes de santé, d'éducation des filles, d'hygiène domestique et de développement social de base. Il n'en reste pourtant pas moins que la couverture des écoles en assainissement est encore pire que celle destinée à l'ensemble des populations. Les principes de construction de latrines scolaires adaptées pour les filles et les garçons existent. Ce sont les stratégies et les compétences pour mettre ces principes en pratique qui manque à ce jour. L'explosion de la population urbaine représente un autre grand défi pour l'assainissement. Les réseaux d'égouts onéreux et stations de traitement des eaux usées ne sont pas la solution pour les millions de personnes non desservies et leurs futures familles, vivant dans les quartiers périurbains des grandes villes. Certes, des technologies à faible coûts existent, mais il faut trouver le personnel compétent, tant du point de vue des technologies que des processus participatifs nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'assainissement.

Dans l'ensemble, cette étude a souligné les opportunités de synergie exceptionnelles existant entre les problématiques d'assainissement et d'intégration transversale du genre, même si aujourd'hui, la plupart des pays en sont au point de départ dans ces deux domaines. Les services gouvernementaux, les ONGs et les bailleurs de fonds sont invités à lancer des programmes de sensibilisation et à élaborer de nouveaux outils pour introduire la dimension de genre dans le recrutement, la formation et la réalisation des actions. Tous les pays sont encouragés à tirer les leçons des expériences positives relatées dans les études de cas, à s'assurer que leurs politiques d'assainissement, leur législation et leurs institutions tirent tout le parti possible des approches sensibles aux aspects de genre.

Eau potable

Indissociable du thème de l'assainissement, le secteur de l'alimentation en eau potable a intégré la question du genre dans ses concepts de base depuis plusieurs décennies. De plus en plus, ce secteur se rend compte que, même si l'eau destinée à un usage domestique est une priorité évidente, comme la concurrence a tendance à s'accroître pour chaque goutte d'eau potable, les besoins en eau requis pour la lutte contre la pollution, pour la conservation et la gestion de la demande augmentent également.

La mise en oeuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau efficace devient urgente du fait que les pays connaissant des tensions liés aux problèmes hydrauliques sont de plus en plus nombreux. Ceci signifie que les approches genre relativement bien développées pour le secteur de l'approvisionnement en eau potable doivent être adaptées et étendues aux structures institutionnelles complexes de la gestion intégrée des ressources en eau.

L'une des principales préoccupations du secteur de l'approvisionnement en eau potable réside dans la pérennisation des infrastructures et dans l'accès de tous à une eau de qualité. De nombreux efforts ont été consacrés au développement de processus de planification participatifs, de systèmes de tarification de la ressource, et d'arrangements locaux en matière de crédits, afin de permettre aux plus

pauvres d'obtenir un niveau de service minimum à un coût raisonnable. Les perspectives de genre sont fondamentales pour trouver les solutions qui sont les mieux adaptées à chaque communauté. En général, les modèles de gestion communautaire au sein desquels hommes et femmes partagent les décisions, les tâches et les responsabilités, ont été largement adoptés. Toutefois, ce rapport a permis de constater qu'une partie disproportionnée des investissements du secteur était toujours attribuée à des modèles intervillageois ou urbains d'alimentation en eau potable. Du fait que ces modèles, couvrent des zones plus importantes, ils présentent moins d'opportunité de participation directe des usager(e)s aux décisions. Ceci se vérifie particulièrement lorsque le secteur privé prend la responsabilité de l'approvisionnement en eau dans les villes, où il faut alors être d'autant plus attentif à la sauvegarde des intérêts des communautés à faibles revenus. Ce dernier point est vital, dans la mesure où tous les bénéfices sanitaires d'une meilleure alimentation en eau peuvent être réduits à néant si plus du quart de la population n'y a pas accès. Le paragraphe 4.2.2 énumère les recommandations susceptibles d'approvisionner à un coût raisonnable les quartiers urbains les plus pauvres. Dans chacun de ces cas, le rôle des femmes et des hommes doit être attentivement évalué.

En se focalisant sur le niveau d'intégration des questions de genre dans les politiques nationales du secteur de l'eau, les membres de l'Alliance Genre et Eau ont noté de réels progrès. Les documents ne faisant aucune mention du genre étaient minoritaires, même s'il y en a encore trop. Le groupe a également observé un glissement net des politiques consacrées à l'avancement des femmes vers des politiques incluant le genre transversalement (c'est à dire les positions, la participation et l'influence respectives des femmes et des hommes). En revanche, le genre n'est pas encore profondément ancré dans les politiques et les législations. Du travail reste à faire pour mettre en pratique les principes souhaités. L'analyse a montré l'existence d'une expertise de genre dans de nombreux pays et régions, ce qui nous conduit à recommander une mise en commun de ce savoir-faire pour initier des débats sur les politiques et élaborer un modèle de législation.

Eau et alimentation

L'agriculture irriguée représente 75% de la consommation mondiale d'eau potable. Ce rapport porte un regard critique sur l'échec relatif du secteur à se pencher sur les besoins des pauvres et des groupes défavorisés. Il dénonce également la mauvaise gestion de l'eau, responsable de certaines dégradations de l'environnement, lesquelles pénalisent également les membres les plus faibles de la société en détruisant les ressources collectives qui constituent leurs moyens de survie.

Les domaines du secteur agricole dans lesquels les disparités de genre sont problématiques ont été identifiés comme suit:

L'accès à la terre, pour laquelle les hommes et les femmes ont des expériences et des attentes différentes, en terme d'héritage et de réalités sociales dans lesquelles prennent place leurs revendications sur la propriété collective.

L'accès à l'eau pour lequel les femmes ont peu d'attentes et d'influence.

Une participation dans laquelle hommes et femmes ont des attentes et une expérience distinctes, jonglent avec des responsabilités différentes et agissent selon des emplois du temps, des réseaux sociaux et dans des lieux de rencontres différents.

Un contrôle des ressources, qui, en canalisant la maîtrise technique et financière vers les agriculteurs masculins, renforce les stéréotypes relatifs aux rôles et normes sociales.

Un développement des capacités et des savoir-faire influencé par des rôles sociaux établis et renforcé par des politiques éducatives et économiques, ainsi que des structures de la société civile insensibles au genre.

Des relations commerciales et mercatiques suivant des chemins bien établis et dominés par les hommes.

Le transfert de la gestion de l'irrigation (Irrigation Management Transfer (IMT)) devrait permettre d'aborder certaines de ces questions. Celui-ci transfère les responsabilités de la gestion locale de l'eau aux agriculteurs et communautés rurales. Ceci devrait engendrer une distribution de l'eau plus participative et équitable. Cependant, cette démarche est freinée par des systèmes de distribution dépendant d'une gestion centralisée et par des budgets inadaptés, ne prévoyant pas les coûts réels d'une démarche participative.

L'analyse des politiques actuelles du secteur n'a pas mis en évidence un degré important de préoccupation pour les questions de genre. Seule l'Afrique du Sud a pu fournir des exemples d'actions positives pour intégrer le genre dans sa politique Eau et Alimentation. Et c'est bien de volontarisme dont on aura besoin si l'on souhaite traduire dans la réalité des politiques et des institutions nationales, les discours formulés dans les réunions internationales, conclut le rapport. Les suggestions allant dans ce sens comprennent les éléments suivants:

- Des budgets pour l'intégration du genre et un travail significatif de plaidoyer doivent être inclus dans les politiques des gouvernements, des agences internationales et des bailleurs de fonds.
- La formation accompagnant l'installation d'adductions devrait intégrer les questions de genre, et un plus grand nombre de femmes devrait être employé dans les services de gestion des adductions.
- Le suivi des progrès accomplis devrait recourir à des données ventilées par sexe afin de mieux percevoir tout l'intérêt contenu dans les politiques sensibles au genre.
- La promotion de l'intégration du genre dans le secteur de l'eau devrait viser des institutions hors de ce secteur, en particulier dans les domaines de l'éducation et du développement communautaire.

Conclusions générales

L'analyse de l'intégration des démarches de genre dans les quatre secteurs de la gestion des ressources en eau s'est avérée extrêmement instructive. Une chose est particulièrement claire: si la rhétorique et les discours issus des rencontres internationales peuvent être extrêmement utiles pour élaborer de beaux concepts globaux, il faut plus qu'une signature au bas de la déclaration finale d'une conférence pour mettre ces principes en pratique. Les efforts d'un grand nombre de femmes et d'hommes ont permis de créer un consensus sur l'idée que le secteur de l'eau a énormément à y gagner à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques, des législations et des dispositifs institutionnels assurant une participation totale et équitable des hommes et des femmes à la gestion des ressources en eau. Il est maintenant évident que l'étape suivante, l'intégration transversale du genre dans les politiques hydrauliques, requerra encore beaucoup d'efforts.

Ce qui se passe en Afrique du Sud est très stimulant (voir l'étude de cas du chapitre 6); cela a été possible parce que le gouvernement s'est très vite rallié à la sagesse internationale dans les domaines tant de l'eau que du genre. Le pays a fait intervenir des experts et réalisé ses propres recherches pour adapter les concepts globaux aux besoins de sa nation. Celle-ci est maintenant pionnière dans ce domaine, avec ses réserves écologiques et ses services d'eau et d'assainissement gratuits pour les plus pauvres.

D'autres pays (Zambie, Bangladesh, Ouganda, etc.) s'engagent dans le domaine conjoint du genre et de l'eau mais rencontrent des difficultés à porter ces principes au sein des canaux institutionnels et législatifs.

Le secteur de l'eau potable est celui qui, ayant commencé le premier, est le plus avancé. Bien que les progrès soient loin d'être uniformes, les bons exemples sont susceptibles de devenir des cas d'école dans d'autres secteurs. Nul doute qu'un échange d'expériences intersectoriel est nécessaire. Les résultats de l'analyse du secteur Eau et Alimentation sont déplorables, et ceux du secteur Eau et Environnement ne valent guère mieux. L'un comme l'autre peuvent pourtant tirer avantage des études de cas du secteur Eau Potable, et de l'expertise disponible aujourd'hui. Des échanges existent déjà entre le secteur de l'eau potable et celui de l'assainissement, ce qui devrait contribuer à maintenir la dynamique lancée au Sommet Mondial pour le Développement Durable relative à l'assainissement.

Ce rapport s'était avant tout fixé l'objectif d'évaluer les tendances actuelles en matière d'intégration du genre aux niveaux politiques et institutionnels. De façon inévitable, il a abordé parallèlement les tendances souhaitables pour une gestion intégrée des ressources en eau (IWRM). Là aussi, les choses vont plus lentement qu'on ne le souhaiterait et se heurtent aux mêmes contraintes institutionnelles et législatives. Cette analyse par secteur a renforcé la conviction selon laquelle la gestion intégrée des ressources en eau est un élément central pour la résolution des conflits liés à l'eau, et que gestion intégrée et approche genre peuvent s'épauler pour changer les politiques, la législation et les institutions.

L'Alliance Genre et Eau s'est engagée à aider les pays à réaliser ces changements et se penchera dans son rapport 2004 sur la façon dont les approches en terme de genre sont intégrées dans les programmes hydrauliques. Il est urgent d'agir. La pénurie d'eau, la pollution et les retards de développement se font de plus en plus sentir. Les conséquences de l'inaction sont dramatiques. Agissez maintenant .

Sommaire

Chapitre 1. Introduction	1
Chapitre 2. Eau et environnement.....	5
Chapitre 3. Assainissement.....	13
Chapitre 4. Eau potable.....	27
Chapitre 5. Eau et alimentation.....	39
Chapitre 6. Etudes de cas.....	47
Bibliographie.....	57
<i>Références</i>	61
<i>Politiques et documents analysés</i>	64
Annexe 1:	
<i>Engagements pris sur la question «Genre et Eau» lors des principales conférences internationales 1979 – 2002</i>	73
Annexe 2:	
<i>Indicateurs Genre et Eau</i>	85

Liste des tableaux

Tableau 1. Eléments d'une perspective de genre pour le secteur Eau et environnement.....	9
Tableau 2. Comment les instruments politiques existants abordent-ils les questions Eau et environnement	10
Tableau 3. Analyse des politiques, des actions et des lois sur l'eau et sur les femmes/le Genre.....	33
Tableau 4. Caractéristiques de l'approche genre appliquée au secteur, «Eau et alimentation»	42

Chapitre 1

Introduction

L'intégration transversale du genre a été adoptée comme stratégie mondiale pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le Plan d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995. Selon le Conseil économique et social de l'organisation des Nations Unies, l'intégration transversale du genre est «le processus d'évaluation des implications pour les hommes et les femmes, de toutes action planifiée, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie qui vise à faire des préoccupations et des expériences des femmes aussi bien que de celles des hommes, une dimension intégrale de la conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères, de sorte que les hommes et les femmes puissent en bénéficier sur un pied d'égalité». (Nations Unies, Conseil économique et social, 1995).

Dans le secteur de l'eau, l'intégration transversale du genre va plus loin. L'élément déterminant est l'implication active appropriée des femmes et des hommes dans le processus de prise de décisions. Les gouvernements et les donateurs ont été exhortés à incorporer les approches genre dans leur planification du secteur de l'eau, et se sont engagés dans ce sens. Ce rapport a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure ces engagements ont été traduits en actions.

Principes d'une approche genre

La prise en compte du genre est essentielle pour de bonnes pratiques de développement et se trouve au cœur du progrès économique et social. Les résultats du développement ne sauraient être optimisés et pérennisés en l'absence d'une attention explicite portée aux besoins et intérêts différents des hommes et des femmes. S'il n'y a pas de pleine reconnaissance des réalités et des voix de la moitié de la population, le développement durable ne pourra pas être réalisé.

L'équilibre en matière de genre nécessite que les points de vue, intérêts et besoins des femmes contribuent à façonner le programme de développement au même titre que ceux des hommes, et que ce programme agisse dans le sens de relations égales entre les sexes. Dans le secteur de l'eau, le genre influence la manière dont les charges, les bénéfices et les responsabilités relatifs aux projets et services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sont partagés entre les hommes et les femmes de différentes classes, tranches d'âge, situations socio-économiques, ethnies, castes et religions. Pour servir de base au développement et à la gestion des ressources en eau, une approche attentive au genre doit procéder à l'analyse des questions suivantes:

- Comment les femmes et les hommes utilisent-ils les ressources en eau et à quelles fins?
- De quelle façon les contributions (travail, temps, redevances et contributions en nature) au développement et à la gestion des ressources en eau sont-elles partagées entre les femmes et les hommes, les riches et les pauvres?
- Qui prend les décisions aux différents niveaux?
- Qui bénéficie des projets et des ressources des programmes, en termes de savoir, emplois et formation?
- Qui profite de la mise en valeur des ressources en eau et qui contrôle les bénéfices qui en découlent?
- Qui supporte le coût et les inconvénients d'un projet ou d'un programme?
- Les hommes et les femmes de différents groupes d'âge, niveaux de richesse et origines ethniques cueillent-ils les avantages de manière équitable?

Sur le terrain, une approche genre dans le secteur de l'eau s'efforce de réaliser un partage plus équilibré entre les hommes et les femmes dans les domaines suivants:

- Accès à l'information
- Travail physique
- Contributions en temps et en argent
- Prise de décisions
- Accès aux ressources et bénéfiques, et contrôle de ces derniers

L'impact de la reconnaissance du rôle selon le genre dans les politiques relatives aux ressources en eau peut être considéré de deux manières. D'une part, les politiques de gestion durable des ressources se fondent largement sur la participation et la consultation des groupes de parties prenantes. Les rôles différents des hommes et des femmes nécessitent qu'ils soient considérés comme des groupes de partis prenants distincts. D'autre part, l'élaboration de politiques de gestion des ressources en eau peut avoir des répercussions différentes sur les hommes et les femmes. Dans ce contexte, la mise en place de politiques tenant compte des sexospécificités permet d'incorporer les intérêts de membres de la société marginalisés dans une approche durable de la gestion des ressources en eau.

Statistiques sur le genre et l'eau

Dans les dix pays classés derniers selon l'indicateur sexospécifique du développement humain, l'accès aux services d'assainissement dans 8 d'entre eux est inférieur à 50%; dans 4 pays, il n'atteint pas 20%. On peut établir le même type de corrélation avec l'alimentation en eau: dans 7 de ces pays, l'approvisionnement total (urbain et rural) est inférieur à 60%. Même si l'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour confirmer une relation de cause à effet, il convient de noter que le développement sexospécifique peut être utilisé comme indicateur de la situation globale de développement dans le secteur de l'approvisionnement en eau.

(PNUD, RDH 2002, OMS/UNICEF, GWSSA 2000 – voir tableaux récapitulatifs des indicateurs du genre et de l'eau)

Format du rapport

L'impulsion en faveur de l'intégration transversale du genre dans la gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) a été donnée lors du deuxième Forum sur l'eau et la Conférence ministérielle tenus à La Haye en mars 2000. Le Forum a été l'occasion du lancement d'une «Vision» pour le secteur de l'eau ayant 3 composantes essentielles: Eau et environnement; Eau potable; et Eau, alimentation et développement rural. Chaque vision faisait des projections sur 25 ans et lançait des programmes d'action pour réaliser un progrès durable en vue de parvenir à un monde autosuffisant en eau. Dans l'évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration transversale du genre, nous avons jugé opportun de retenir la division du secteur selon ces trois composantes. Cependant, dans le cas de l'Eau potable, la question de la promotion de l'assainissement et de l'hygiène est devenue une telle priorité au niveau mondial qu'elle a été traitée séparément dans l'analyse de la perspective genre de l'Alliance Genre et Eau (GWA).

Ainsi, les principaux chapitres de ce rapport s'intitulent:

Chapitre 2: Eau et Environnement

Chapitre 3: Assainissement

Chapitre 4: Eau Potable

Chapitre 5: Eau et Alimentation

Dans chaque cas, les membres de GWA ont étudié un ensemble de documents portant sur les politiques, les cadres juridiques et les dispositions institutionnelles relatifs au secteur traité. Ces éléments ont été évalués du point de vue de la prise en compte des sexospécificités, et des conclusions ont été tirées sur la manière dont l'intégration transversale du genre pouvait être améliorée/accélérée et sur les avantages qui en découleraient.

Chaque chapitre commence par un résumé des questions clés du secteur. Les principales préoccupations en matière de genre sont reliées à ces questions, et il apparaît dans chaque cas qu'il est possible d'agir positivement sur les bénéfiques et leur partage équitable si les perspectives de genre sont améliorées et élargies.

Le rapport procède ensuite à l'analyse des documents choisis, pour évaluer dans quelle mesure les messages du genre ont été inclus dans les politiques du secteur. A partir des analyses et des

exemples, GWA a essayé d'élaborer des recommandations en vue d'accélérer et d'améliorer les approches genre dans les politiques de chaque secteur.

Tous les secteurs ont en commun un certain nombre de questions sexospécifiques, parmi lesquelles se trouvent les droits d'accès, la propriété et les limites institutionnelles inhérentes aux politiques et aux cadres juridiques, ce qui met en lumière le besoin pressant d'intégration transversale du genre. Ainsi, s'il est commode d'analyser séparément ces questions dans chacun des quatre secteurs mentionnés, on constate qu'il y a une grande interdépendance entre tous ces domaines. De toute évidence, la gestion de l'eau pour l'alimentation, l'usage domestique et l'assainissement subissent l'impact de la dégradation de l'environnement due à la déperdition de l'eau dans la nature. De même, si l'eau pour la végétation naturelle et les écosystèmes est insuffisante, cela peut avoir un effet négatif sur la qualité et la quantité de l'eau destinée à l'usage domestique et agricole et augmente la gravité et la fréquence des inondations et de la sécheresse. Ainsi, l'action engagée pour lutter contre les iniquités entre les sexes au niveau des collectivités peut être minée par des questions plus larges de gestion des ressources en eau, telles que la politique d'affectation de l'eau, dans laquelle les considérations de genre n'ont pas été prises en compte. De même, la gestion efficace de l'eau pour l'usage domestique et/ou l'assainissement influe sur sa disponibilité pour l'irrigation ou la nature.

Au chapitre 6, les différents secteurs sont combinés dans une série d'études de cas, basées principalement sur les politiques de certains pays.

Le premier rapport lance les bases d'une évaluation future par GWA de l'application des perspectives de genre dans la mise en œuvre des programmes hydriques et, plus tard, de l'impact de ces approches sur l'efficacité et la durabilité de la gestion des ressources en eau au niveau national.



Chapitre 2

Eau et Environnement

2.

Introduction

Dans un contexte de concurrence continue pour l'eau disponible et de contamination de l'eau liée au développement économique, la nature est toujours perdante. Bien que le fonctionnement effectif des écosystèmes soit essentiel pour la sauvegarde de la qualité et de la quantité de notre eau douce, notre usage parfois abusif de cette eau a détruit progressivement les terres inondées, les espèces de poissons, les forêts de hautes terres et l'habitat des estuaires, qui font de la nature notre allié le plus puissant. Il est prévu que d'ici 2025, environ les 2/3 de la population mondiale connaîtront, sous une forme ou une autre, un stress hydrique; pour plus d'un milliard de personnes, la pénurie sera sévère et entraînera des perturbations sociales. Les zones humides, les plaines inondables et les écosystèmes côtiers ne pourront peut-être plus supporter, sans dégradation irréversible, des prélèvements supplémentaires et l'accumulation de restitutions polluées.

La mauvaise gestion des ressources en eau et les approches sectorielles étroites en matière de mise en valeur de l'eau sont une cause de déperdition de l'eau douce et de la biodiversité côtière. Les collectivités locales souffrent des dérivations d'eau, des canalisations, de l'endiguement des plaines inondables, du drainage des zones humides, des barrages et des rejets de pollution agricole. Ceci affecte grandement les populations qui dépendent des pêcheries et des terres inondées. Il est estimé que, chaque année, 6 à 7 millions d'hectares de terres irriguées cessent d'être productifs du fait de l'érosion du sol, de l'infiltration et de la salinisation de l'eau. Les rejets d'eaux usées municipales et industrielles contaminent les eaux de surface avec des polluants très nocifs. Dans les grandes villes des pays en développement, les rivières sont devenues des égouts commodes pour les eaux usées non traitées

Statistiques sur l'Eau et l'Environnement

L'approche la plus simple pour estimer le volume d'eau disponible pour la nature dans un pays donné consiste à soustraire les prélèvements annuels d'eau douce des ressources totales et de considérer que l'eau résiduelle est disponible pour la nature. Dans trente deux pays totalisant une population de 1,8 milliards de personnes, les prélèvements annuels d'eau douce dépassent 25% des ressources totales d'eau disponible. Dans 13 d'entre eux, ayant une population de 360 millions de personnes, les prélèvements annuels d'eau douce dépassent 50% des ressources totales d'eau disponible. Dans les pays qui n'ont pas une activité importante de dessalement ou de recyclage, les chiffres peuvent atteindre jusqu'à 60-80% (Pakistan, Egypte, Tunisie). Ceci est dû essentiellement au stockage de l'eau à grande échelle et aux activités d'irrigation dans un climat aride ou semi-aride. Il convient de noter que même si la plus grande partie de l'eau prélevée est réintroduite dans le système hydrologique naturel, la restitution, dans le cas des prélèvements industriels, municipaux et parfois agricoles, peut être de qualité très dégradée. Les chiffres de 120-1055 pour cent de prélèvements annuels d'eau douce dans certains pays du Moyen-Orient s'expliquent par la contribution substantielle des unités de dessalement et de programmes de recyclage très organisés.

(BM, IDM 2002, WRI, ONU FAO – voir tableaux récapitulatifs des indicateurs de l'eau et du genre)

La perte de la productivité de la terre et la dégradation des écosystèmes ont, à long terme, des conséquences économiques et sociales énormes. L'utilisation abusive et non durable de l'eau d'irrigation est un problème particulièrement grave.

Le drainage inadéquat prive l'environnement hydrique en aval de l'eau dont il a besoin, tandis que l'on constate une hausse du niveau de la nappe phréatique dans les zones irriguées. La couche de terre arable érodée remplit les réservoirs, les canaux et les rivières, aggrave les dégâts causés par les inondations et réduit la production hydroélectrique et le potentiel d'irrigation. Les femmes sont les plus touchées par l'impact de ces phénomènes car, en tant que pourvoyeuses d'eau et de nourriture pour leurs familles, elles souffrent plus que d'autres lorsque les ressources communes telles que l'eau diminuent d'année en année.

Cependant, dans ce tableau sombre, il y a quelques lueurs d'espoirs. Une conscience environnementale accrue du public, éveillée par le plaidoyer énergique de professionnels engagés, a donné lieu à une nouvelle approche qui gagne la faveur de certains milieux politiques. Une partie de la vision pour un avenir durable, proposée pour la première fois à l'occasion du second Forum mondial de l'eau tenu à La Haye en mars 2000 concerne la mobilisation et l'habilitation des populations pour protéger et restaurer les écosystèmes et partager les bénéfices qui en découlent. C'est là une perspective séduisante qui pose des défis considérables et qui a des implications importantes en matière de genre. Il existe de nombreuses différences dans la manière dont les hommes et les femmes bénéficient de l'exploitation des écosystèmes naturels. Lorsqu'il y a concurrence, ce sont les plus pauvres et les moins influents, en particulier les femmes, qui perdent le plus. Aussi est-il vital que les politiques et stratégies portant sur la gestion participative des écosystèmes respectent les différences découlant du genre et agissent dans le sens de la promotion de l'équité entre les sexes.

Questions clés dans le domaine Eau et Environnement

L'équilibre entre la protection de l'environnement (à la fois terre et eau) et son utilisation pour les besoins humains est un équilibre difficile à réaliser qui n'offre pas de solutions toutes faites. Les questions clés dans le domaine de l'eau et l'environnement sont par conséquent fort compliquées :

- Comment satisfaire la demande en eau pour l'usage agricole, industriel et municipal tout en maintenant des débits minimums dans les masses d'eau afin de préserver la qualité des écosystèmes?

- Comment maintenir et protéger de la déperdition les flux minimums nécessaires à la bonne santé écologique?
- Comment maintenir et protéger contre la dégradation les écosystèmes qui s'appuient sur les mers, les rivières, les lacs, les eaux souterraines et autres masses d'eau?
- Comment réaliser cela de manière à permettre à la population mondiale croissante de continuer à se nourrir?
- Comment réaliser cela de manière équitable?
- Comment les femmes peuvent-elles tirer de l'eau et de la terre des avantages et des droits équitables, et comment peuvent-elles participer à la préservation et à l'entretien de l'eau dans l'environnement?

Certains des facteurs qui ont entravé les approches et les stratégies adéquates dans le secteur eau et environnement sont liés à notre manière de réfléchir sur l'eau et de planifier son utilisation. Les sections suivantes décrivent brièvement les méthodes qui prédominent aujourd'hui dans le domaine de l'exploitation de l'eau. Ces méthodes n'accordent que peu d'intérêt à la protection des bassins naturels, des bassins versants et des débits. Elles indiquent aussi que dans le domaine de l'environnement naturel, nous n'avons pas accordé suffisamment d'importance à la manière dont les responsabilités et les tâches sont réparties entre les hommes et les femmes.

Réflexion isolationniste et approches sectorielles

Bien que les professionnels de l'eau et les donateurs internationaux demandent avec insistance une gestion intégrée des ressources en eau (IWRM), les réformes sont lentes. Dans la majorité des pays en développement, les besoins en eau sont encore évalués de manière séparée pour chaque secteur. La fragmentation des institutions qui traitent des ressources en eau au niveau des pays a contribué à cette approche morcelée de l'affectation de l'eau. Les besoins en matière d'eau et environnement viennent en deuxième position par rapport à l'eau pour l'alimentation et l'eau potable. Ces deux dernières catégories sont considérées comme cruciales car génératrices de revenus, et facteurs de croissance économique et de production. C'est pourquoi les institutions responsables de ces secteurs disposent d'une plus grande



autorité et sont prioritaires lorsqu'il s'agit de partager les eaux disponibles. La catégorie eau et environnement est considérée dans la réflexion politique comme résiduelle, de sorte que la demande en eau pour la qualité de l'environnement et l'intégrité écologique n'est pas satisfaite. Il n'y a guère d'analyses qui étudient la quantité d'eau qui doit être déversée dans la mer pour assurer un drainage adéquat, répondre aux besoins de la vie aquatique, des forêts de palétuviers et de la protection des terres inondées etc.

Il y a quelques exceptions heureuses au milieu du désordre général. La politique de l'eau de l'Afrique du Sud (voir l'étude de cas au chapitre 6) énonce le concept d'une «réserve écologique» pour protéger les écosystèmes. Bien qu'il y ait des difficultés concernant les bassins versants dans lesquels l'eau est déjà sur-affectée, sans égards pour la qualité de l'environnement, certaines approches innovantes sont à l'essai pour gérer la demande et réduire les affectations traditionnelles. Beaucoup de travail a été fait sur les méthodologies de calcul de la Réserve environnementale, et l'expérience sud-africaine peut servir d'exemple à d'autres pays. D'un point de vue de genre, garantir l'eau pour la conservation des écosystèmes aquatiques aura un impact majeur sur la vie des femmes, en termes d'amélioration de leur accès aux ressources liées à la disponibilité de l'eau, telles que les forêts, l'agriculture, les espèces de poissons aquatiques, etc.

Infrastructure et leçons d'ingénierie

Rétrospectivement, il est facile de démontrer les erreurs de réflexion et les conséquences désastreuses de certains projets majeurs d'infrastructures hydrauliques du passé. Les conséquences à long terme sur l'environnement de ces investissements financés par les donateurs n'ont pas toujours été bien comprises. Durant la période coloniale, les Britanniques ont fait des investissements énormes dans l'infrastructure d'irrigation du sous-continent indien, mais n'ont guère prévu le drainage. En fait un grand nombre de «canaux de distribution ne suivaient pas les bassins versants et portaient préjudice au tracé naturel du réseau hydrographique» (Buckley RB, 1905). En conséquence, l'infiltration de l'eau et la salinité constituent une menace sérieuse pour l'agriculture de l'Asie du Sud. La dérivation de l'eau de la mer d'Aral pour la culture du coton, les investissements consacrés à la construction de digues énormes pour protéger des inondations au Bangladesh, la destruction d'écosystèmes fragiles tels que les forêts de palétuviers,

les problèmes de la sédimentation et de ses effets sur la fertilité du sol sont d'autres exemples des conséquences négatives d'options technologiques qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'impact sur l'environnement ou sur les populations. Nous avons appris ces leçons à nos dépens, et il nous reste encore à en supporter les conséquences.

Les projets d'aujourd'hui doivent être planifiés et mis en œuvre en partenariat avec les collectivités qu'ils sont censés desservir, et en utilisant des approches qui respectent les besoins de la nature et les besoins et points de vue spécifiques des pauvres, hommes ou femmes.

«Droits acquis» à la terre et aux ressources en eau

La lutte contre la pauvreté est un thème dominant de la politique de développement de tous les pays en développement. Les politiques de l'eau doivent considérer l'allègement de la pauvreté comme un objectif majeur. Les pauvres, notamment ceux qui vivent en dehors des zones urbaines, ont tendance à compter davantage sur des «ressources communes» comme les forêts, les pâturages, les masses d'eau et les zones de pêche côtière, auxquels tous (ou du moins des collectivités définies) ont le droit d'accéder. A travers le monde, les familles pauvres utilisent de manière intensive ces ressources pour les combustibles, l'eau et le fourrage. Dans les terres arides de l'Inde, des habitants sans terre tirent le cinquième de leur revenu annuel des produits naturels des domaines communs (PNUD, 2001). En même temps, en surexploitant ces ressources et en adoptant des pratiques qui ne sont pas toujours durables, les usagers peuvent aussi contribuer à leur dégradation.

Les disparités entre les sexes introduisent une distorsion au niveau de l'accès aux biens communs qu'offre l'environnement, et entravent l'équité au niveau de la propriété et de l'accès aux ressources en eau et en terre. Etant donné que les femmes continuent à avoir la plus grande part de responsabilité pour ce qui est de produire, collecter et fournir la nourriture consommée par la famille, leur accès limité empêche la sécurité de la famille en matière d'eau et d'alimentation. Le risque de perte économique en cas de dégradation d'écosystèmes tels que les zones humides, les plaines inondables et les régions côtières, a des conséquences graves pour ceux qui dépendent d'une utilisation gratuite, notamment les pauvres. Les institutions de la société civile ont parfois agi comme médiateurs

entre l'Etat et les communautés marginalisées. Le mouvement Chipko et le Narmada Bachao Andolan sont des exemples de ces initiatives en Inde.

Comment aborder ces questions

Alors que les politiques, cadres juridiques et institutions du secteur eau et environnement adoptent une approche fragmentaire de la gestion et de l'affectation de l'eau, les personnes qui dépendent directement des systèmes naturels ont une approche beaucoup plus globale. Elles considèrent l'eau dans la perspective de la protection des systèmes de moyens d'existence, qui sont souvent le fruit d'une compréhension plus intégrée et plus intime de l'environnement qui les entoure. Ainsi, les institutions publiques et les individus ne gèrent pas l'eau et n'envisagent pas de la même façon les questions et les risques qui s'y rapportent.

Cet écart peut engendrer des conflits entre les populations et l'Etat, en particulier lorsqu'il s'agit de questions liées au genre. Le Plan d'Action pour les inondations au Bangladesh (voir l'étude de cas au chapitre 6) en est un exemple. Bien qu'une analyse tardive basée sur le genre ait révélé qu'en cas d'inondation, les femmes subissaient des charges spécifiques, on a constaté une résistance considérable de la part des bureaucrates et de certains donateurs au sujet de l'introduction de considérations d'équité sociale dans ce qu'ils considéraient comme un problème purement technique.

De l'utilité d'une approche genre

Une perspective genre dans le secteur eau et environnement permettrait d'apprécier la manière dont les hommes et les femmes se partagent les rôles et les responsabilités dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Des mécanismes réglementaires incorporant une perspective de genre aideraient à promouvoir les intérêts des collectivités peu influentes ou marginalisées, et favoriseraient l'utilisation durable des ressources naturelles, particulièrement l'eau. Ceci engendrerait des institutions ayant une structure différente tant au niveau de leur organigramme que de leurs stratégies de mise en œuvre. Des organisations ayant une approche attentive au genre disposeraient de mécanismes permettant la participation locale à la planification, à la gestion et à l'utilisation intégrées des ressources en eau. La participation du public permet une prise de décisions innovante et bien fondée et aide à assurer le soutien des citoyens lorsqu'il s'agit d'alléger les effets d'une catastrophe, pour ne citer que cet exemple.

Le tableau 1 donne la liste des risques majeurs et des domaines liés à l'environnement qui sont au centre du secteur eau et environnement, et indique brièvement les principales questions de genre qui devront être prises en compte dans l'élaboration des politiques et des cadres juridiques.

Analyse des politiques et des tendances actuelles

Cette section s'intéresse à la manière dont les perspectives genre ont été intégrées dans la formulation des politiques par les conventions internationales, les donateurs multilatéraux, les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile. Chacune de ces entités a son propre mode de fonctionnement, qui peut favoriser ou inhiber l'incorporation effective du genre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le tableau 2 résume les modes de fonctionnement et les possibilités d'une intégration plus grande du genre dans le fonctionnement de ces différentes institutions et indique comment celles-ci abordent les aspects environnementaux dans leurs instruments de politique.

Contexte international

Historiquement, la majorité des politiques de l'eau ont été axées sur les droits ou les affectations de l'eau et sur sa répartition parmi des usagers concurrents. Même lorsque les femmes possèdent la terre, ce qui est rare, leur propriété est limitée par des traditions et des coutumes qui confient le contrôle aux hommes en premier lieu. Par conséquent la terre est un des facteurs essentiels qui influencent l'accès à l'eau pour les deux sexes. L'examen du genre, de la terre et des droits d'usage de l'eau en Amérique latine, résumé dans l'étude de cas du chapitre 6, illustre comment une réflexion plus éclairée peut améliorer l'accès des femmes aux ressources en eau et en terre (comme le montre l'expérience de la Colombie et du Costa Rica), au profit des deux sexes.

L'impulsion en faveur du changement des politiques et du cadre juridique et institutionnel du secteur eau et environnement dans les pays en développement peut provenir de sources internes ou externes. On comprend mieux aujourd'hui que les partenaires principaux doivent être consultés et pris en considération dans l'élaboration des politiques dans ce domaine. Le souci d'incorporer les questions de genre s'est manifesté dans les années 1980, suite au financement par les donateurs de programmes de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Nul doute que les donateurs et les gouvernements nationaux étaient influencés par le message fort lancé par les



Tableau 1. Éléments d'une perspective genre par domaine dans la catégorie eau et environnement

Risques/domaines	Principales questions liées au genre
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaissance et prise en considération des différences entre les hommes et les femmes en matière de vulnérabilité aux inondations et de mécanismes d'intervention. ■ Elaboration d'un système de réactions aux inondations et de mesures d'atténuation attentives au genre qui reconnaissent que les hommes et les femmes ont des responsabilités, des rôles et des types de vulnérabilité différents.
Sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaissance et prise en compte des différences entre les femmes et les hommes en matière de vulnérabilité à la sécheresse et dans les mécanismes d'intervention. ■ Elaboration de mesures de secours, de rétablissement et de mécanismes d'atténuation tenant compte des besoins, rôles et vulnérabilités différents des hommes et des femmes.
Désertification	<p>Etant donné la division du travail entre les hommes et les femmes dans la majorité des environnements arides et semi-arides, toutes les mesures de lutte contre la désertification devraient s'inspirer du savoir local en matière d'environnement et s'efforcer de ne pas accentuer les iniquités de genre existantes.</p>
Forêts de palétuviers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaissance de la dépendance fondée sur le sexe de l'exploitation des forêts de palétuviers. ■ Représentation adéquate des intérêts liés au genre dans la gestion et la préservation des forêts de palétuviers, la jouissance de la terre et les droits de concession.
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise en compte des différences entre la pêche commerciale et la pêche de subsistance et à petite échelle, et des écarts dans les avantages qui découlent de chacune en fonction du genre. ■ Reconnaissance des besoins des femmes et des hommes, des garçons et des filles, en matière d'accès aux équipements et aux licences de pêche.
Construction de barrages	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise en compte de la perturbation des systèmes de subsistance et des activités productives découlant de la construction de barrages, et nécessité de prévoir des compensations dans les plans de transfert de population, en consultation avec différentes parties prenantes. ■ Evaluation de la manière dont les hommes et les femmes profiteront du barrage.
Qualité de l'eau	<p>Etant donné les rôles typiquement liés au genre en matière de fourniture de l'eau, des moyens de subsistance et des soins à la famille, les hommes et les femmes peuvent avoir des enjeux très différents en matière de qualité de l'eau. Il convient d'écouter aussi bien les unes que les autres.</p>

1 Au Yémen, dans la région de Tihama, des espèces d'arbres ont été sélectionnées sans consultation de la population locale et ont été plantées sur des sites n'offrant pas une protection adéquate. De plus, les espèces sélectionnées nécessitaient une forte utilisation d'eau dans une région où celle-ci est rare, et les nids d'oiseaux construits dans les arbres se sont avérés une menace pour les récoltes locales de céréales. Les femmes exploitant des terres à faible rendement étaient parfaitement au fait de ces problèmes, et le dialogue avec elles au commencement du projet aurait aidé à les éviter.

2.

Tableau 2: Comment les instruments de politique existants traitent-ils de l'eau et l'environnement ?

Niveau	Mode de fonctionnement	Centre d'intérêt principal	Voies pouvant mener à l'intégration du genre
Conventions internationales	Consensus et négociation	Qualité de l'environnement; Droits humains	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plaidoyer et lobbying ciblés allant du niveau national au niveau international. ■ Etablissement de réseaux de groupes de la société civile nationaux et internationaux actifs dans le domaine du genre. ■ Incorporation dans les conventions internationales des indicateurs de performance ventilés par sexe. ■ Fourniture aux négociateurs de traités de données ventilées par sexe.
Agences multilatérales	Financement	Pauvreté; Tarification de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Financement supplémentaire en vue de diversifier l'approche à la gestion de l'eau et d'aller au-delà de la simple tarification. ■ Sensibilité plus grande aux utilisations de l'eau «non productives» spécifiques au genre. ■ Incorporation d'approches de participation des collectivités à la gestion des ressources naturelles.
Gouvernement national	Législation	Droits d'usage de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Démocratisation. ■ Participation plus grande des parties prenantes. ■ Mobilisation de la société civile.
Société civile	Participation Plaidoyer	Equité	Mobilisation sociale et création d'opportunités pour une plus grande participation des parties prenantes.

mouvements internationaux de femmes et par l'importance croissante des groupements de femmes autochtones au niveau national et local. Il s'en est suivi une articulation des questions de genre dans des réunions et des conférences internationales de haut niveau. Les conventions et les protocoles internationaux ont contribué au processus en vertu duquel les pays sont allés plus loin dans l'élaboration de politiques relatives à certaines de ces questions. En particulier, l'élaboration de Plans d'action nationaux conformes aux accords internationaux a contribué à attirer l'attention sur les questions concernant les femmes. Alors qu'il existe une compréhension croissante du « rôle essentiel joué par les femmes dans la gestion des ressources naturelles » (Banque mondiale 1991), l'incorporation des perspectives de genre dans les politiques et les cadres juridiques existants est très souvent absente encore aujourd'hui.

La Déclaration et le Plan d'Action de Beijing de 1995 reconnaissent que la dégradation de l'environnement et les catastrophes ont souvent un impact direct plus grand sur les femmes que sur les hommes. Les acteurs mondiaux ont été exhortés à élaborer et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes sensibles au genre en matière d'utilisation de la terre, de gestion de l'environnement et de gestion intégrée des ressources en eau, et à inclure une analyse et des méthodes de mappage des risques et des vulnérabilités qui tiennent compte du genre. Parmi les conventions et traités importants en matière d'environnement, citons la Déclaration de Dublin, Agenda 21 et la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale. Ces conventions internationales s'efforcent de placer les femmes au centre des questions de l'eau, de l'environnement et du développement. Cependant, Agenda 21, parmi d'autres, ne parvient pas à appréhender la complexité des questions de genre dans le secteur de l'eau et les liens qui existent entre elles.

Les agences multilatérales, telles que la Banque mondiale, qui conçoivent les ressources environnementales à travers le prisme de l'économie néolibérale (Jackson 1998), appellent à considérer les ressources environnementales, en particulier l'eau, comme une denrée. Dans cette optique, ne pas attribuer à l'eau une valeur appropriée implique son gaspillage, ce qui est cause d'iniquité et de dégradation de l'environnement. Pour remédier à cela, il est nécessaire de tarifier l'eau au prix qui reflète sa véritable valeur économique; il s'ensuivra une plus grande efficacité et par conséquent une plus grande disponibilité pour ses fonctions environnementales. L'institutionnalisation de droits

de propriété, de la décentralisation et d'une gestion participative de l'eau constituent, toujours dans cette optique, les fondements d'une utilisation de l'eau efficace pour la qualité de l'environnement. La question du genre est prise en compte par la mise en avant du rôle des femmes, considérées comme des parties prenantes de premier plan qui doivent avoir l'influence qui leur revient dans la gestion des ressources en eau. La stratégie pose cependant problème à plusieurs égards. Tout d'abord, la plupart des femmes du Tiers-Monde constituent les segments les plus pauvres de la société et sont donc par définition désavantagées lorsqu'il s'agit de payer intégralement le prix économique de l'eau. Par ailleurs, dans de nombreuses sociétés, le patriarcat culturel inhibe la participation effective des femmes dans le domaine de la gestion des ressources en eau, au moyen d'institutions formelles (Conseil mondial de l'eau, 1999).

Tendances des politiques nationales

L'analyse, dans le cadre de ce rapport, des documents relatifs aux politiques de l'eau de plus de 20 pays (dont la liste est donnée dans la Bibliographie) a démontré que le traitement de la question du genre reste très superficiel. Seuls deux pays (l'Afrique du Sud et le Bangladesh) mentionnent le genre explicitement. Même dans ce cas, les documents ne tiennent pas compte du fait qu'une approche genre devrait incorporer l'analyse des rôles des femmes et des hommes dans leur communauté, ce qui implique la prise en considération des systèmes de subsistance. Ce qu'il y a de positif est que les politiques de l'eau des deux pays mentionnent l'équité en matière de genre et reconnaissent le rôle important des femmes dans ce secteur. Dans le cas de l'Afrique du Sud (voir l'étude de cas au chapitre 6), les principes sont progressivement incorporés dans la législation. La Loi nationale sur l'eau appelle à redresser les déséquilibres passés fondés sur la race et le genre, et à une représentation équitable des sexes dans les institutions; elle appelle également à la prise en compte des considérations de genre dans l'affectation de l'eau etc. La législation sud-africaine a également séparé affectation de l'eau et propriété de la terre, rompant ainsi le cycle de la propriété masculine de la terre entraînant des droits d'usage de l'eau dominés par les hommes (les exemples de la Colombie et du Costa Rica ont déjà été cités).

Ces exemples mis à part, on ne trouve que peu ou pas de mécanismes réglementaires qui cherchent spécifiquement à protéger les droits des hommes et des femmes quant à la manière dont les ressources en eau sont utilisées et affectées. Les institutions responsables de l'eau sont encore caractérisées par la prise de décisions centralisée et par l'absence quasi-totale des femmes. Cependant la majorité des institutions du

secteur de l'eau ont commencé à reconnaître l'importance de l'inclusion de toutes les parties prenantes et ont adopté des approches participatives à la gestion de l'eau. Ceci ouvre la voie à l'inclusion des perspectives de genre dans la gestion de l'eau dans le secteur eau et environnement.

Une approche genre met l'accent sur la participation de tous, et pas seulement sur l'inclusion des femmes. En outre, les femmes ne sont pas toujours les victimes impuissantes de la dégradation de l'environnement ou des forces sociales. Elles réagissent souvent en s'adaptant de manière créative au stress environnemental engendré par des facteurs internes ou externes (voir l'étude de cas sur les femmes et le pétrole dans le Delta du Niger au chapitre 6). Le défi consiste à entretenir et à encourager cette créativité.

Comment progresser

Jusqu'ici, les politiques se sont rarement intéressées aux questions de genre. L'incorporation de la perspective de genre aidera à équilibrer les politiques de l'eau pour ce qui est de satisfaire les différentes demandes dans ce secteur. La crise actuelle de l'eau nécessite qu'un équilibre soit trouvé entre l'utilisation de l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques, tout en maintenant un environnement permettant à la population croissante de vivre. Cet équilibre n'est possible que si les organismes étatiques responsables de l'eau mettent en place des politiques et un cadre juridique adéquats pour affecter et gérer les ressources en eau de manière à répondre aux besoins nationaux, sociaux et économiques et dans le souci de la durabilité à long terme des ressources en eau disponibles. Dans ce domaine, toute politique qui met l'accent sur la protection et la régénération des ressources en eau sans accorder l'importance nécessaire aux moyens d'existence des hommes et des femmes qui en dépendent débouchera sur la pauvreté et sa féminisation accélérée. De même les politiques de développement de l'eau qui mettent l'accent sur la croissance économique peuvent finir par détruire des moyens d'existence tributaires de l'eau. Une stratégie efficace s'attaquant simultanément au problème de la pauvreté et de la dégradation des ressources en eau devrait commencer par mettre l'accent sur les expériences et les besoins des hommes et des femmes pauvres. Les objectifs de définition et de réglementation des droits environnementaux et de garantie des moyens de subsistance durables pour tous devraient intégrer les questions de gestion des ressources en eau, de développement et d'éradication de la pauvreté.

Une perspective de genre qui instaure une meilleure compréhension des systèmes de moyens d'existence et qui appelle à la participation des collectivités doit également favoriser la gestion intégrée des ressources en eau à ce niveau. Il est nécessaire de se concentrer sur l'inclusion des perspectives de genre dans les politiques et les codes régissant le secteur de l'eau des différents pays. Ceci amènera un changement de ton des politiques de l'eau existantes, qui mettent un accent excessif sur la question des droits d'usage.

L'expérience des pays qui insistent sur la question des droits d'usage de l'eau a démontré que ceux-ci sont généralement accaparés par les plus puissants, ce qui n'engendre pas une distribution et une utilisation appropriées des ressources en eau. La propriété et les droits d'accès des femmes aux biens disponibles dans l'environnement se trouvent déjà sévèrement réduits par les normes locales (et dans certaines parties du monde par la législation également), alors même que les femmes ont la charge d'assurer la nourriture et l'approvisionnement en eau de la famille. L'incorporation des perspectives de genre aidera à traiter ces questions plus efficacement. L'inclusion des femmes dans les organes gouvernementaux responsables de l'élaboration des politiques et des lois relatives à l'eau et l'environnement, la nature, l'agriculture et domaines connexes est un pas important qui devrait contribuer à jeter la lumière sur les questions spécifiquement liées au genre, à définir les impacts sur les femmes et à mettre en place une structure de soutien qui habilitera les femmes à participer et à bénéficier des initiatives dans ce secteur. Il serait simpliste de soutenir que la présence de plus de femmes implique automatiquement de meilleures perspectives de genre. Il existe des femmes insensibles à la question du genre, comme il existe des hommes qui y sont attentifs. Toujours est-il qu'aujourd'hui il y a si peu de femmes dans les sphères du pouvoir dans le domaine de l'eau qu'il est nécessaire d'introduire une discrimination positive si l'on veut prendre au sérieux les préoccupations concernant le genre.

Il est également essentiel de traduire les codes ou les politiques générales dans le domaine de l'eau dans le cadre législatif et réglementaire. Ceci aidera à assurer le respect de l'esprit du code de l'eau. Une approche intégrant le genre dans une politique de gestion intégrée des ressources en eau donnera plus de relief à certaines questions clés dans le secteur eau et environnement.

Chapitre 3

Assainissement

Introduction

C'est une évidence de dire aujourd'hui que dans le secteur de l'eau, l'assainissement doit aller de pair avec l'approvisionnement en eau et l'éducation en matière d'hygiène si l'on veut faire des progrès réels et améliorer la santé et le bien-être des pauvres. Dans ce chapitre nous étudions spécifiquement l'assainissement, sous-secteur dans lequel les considérations de genre sont particulièrement importantes. Par assainissement nous entendons la gestion sans risques des excréments humains, incluant à la fois le «matériel» (latrines, égouts etc.) et le «logiciel» (réglementation, promotion de l'hygiène, etc.), nécessaires à la réduction de la transmission fécale/orale des maladies. Il y a un concept plus large «d'assainissement environnemental» qui couvre le contrôle de tous les facteurs de l'environnement physique pouvant avoir un impact négatif sur la santé et le bien-être humains. Ceci inclut normalement la maîtrise de la pollution, le drainage, la gestion des déchets solides et le contrôle des vecteurs. Si les politiques et les législations de l'assainissement environnemental sont prises en considération dans cette analyse, l'accent est mis principalement sur leurs effets sur les moyens d'existence des personnes et sur les tendances des politiques relatives à l'amélioration des systèmes d'assainissement des foyers et de leur entourage.

Statistiques sur l'assainissement

Les chiffres relatifs à l'accès total à l'assainissement au niveau des pays sont disponibles. Il est toutefois intéressant d'étudier les différences entre le milieu rural et le milieu urbain. Dans les zones urbaines, 8 pays comptant 60 millions d'habitants ont un accès à un assainissement adéquat inférieur à 50%. Les chiffres ne sont que de 12% et 14% respectivement pour les zones urbaines du Rwanda et de la

République du Congo, et atteignent 100% dans les pays du Nord. Dans les zones rurales, 52 pays, totalisant 3,5 milliards d'habitants ont un accès à l'assainissement inférieur à 50%. Parmi eux, 12 pays comptant une population de 140 millions, ont un accès rural inférieur à 10%. Là aussi les chiffres varient entre 1% et 4% respectivement pour l'Erythrée et la République Coréenne, et 100% pour certains pays.

(OMS/UNICEF GWSSA 2000 – voir tableaux des indicateurs pour le genre et l'eau)

Dans les 25 années qui se sont écoulées depuis que la Conférence des Nations Unies de Mar del Plata a promis l'eau et l'assainissement pour tous à l'horizon 1990, les professionnels du secteur de l'assainissement ont constaté «un manque d'engagement politique» qui entrave considérablement tout progrès. En 2002, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg a accordé à l'assainissement un niveau de priorité qu'il n'avait jamais atteint. En se fixant un objectif et en exigeant des plans visant à réduire de moitié la proportion de personnes privées d'installations sanitaires hygiéniques en 2015, les dirigeants du monde ont placé l'assainissement sous les projecteurs des médias et ont obligé leurs ministères de la Santé, de l'Eau et de la Coopération à réagir. On remarque des signes d'un plus grand intérêt porté par certains responsables politiques à l'amélioration de l'assainissement dans leurs pays. Le défi est de savoir comment il est possible de renforcer cet élan et de répercuter les engagements nationaux aux niveaux locaux. Ceci implique un plus grand soutien politique à l'échelle de l'administration locale et des municipalités, et une plus grande attention aux autres contraintes qui entravent la satisfaction des besoins des plus démunis. Ce ne sera pas là une tâche facile.

3.

Selon l'OMS et le rapport de l'UNICEF-GWSSA 2000, environ 2,4 milliards de personnes n'avaient accès à aucun moyen sanitaires d'élimination des excréments à la fin du 20^{ième} siècle. Ceci constitue une cause majeure des 4 milliards de cas de diarrhée signalés chaque année entre 1990 et 2000 et responsables de 2,2 millions de décès annuels. La majorité de ces décès touchent des enfants jeunes ou en bas âge, et leur prévention constitue une préoccupation importante liée au genre. L'assainissement est un domaine qui révèle clairement les problèmes causés par l'inégalité des sexes dans les sociétés humaines. Etant donné leur rôle traditionnel de porteuses d'eau et gardiennes de la santé de la famille, les femmes supportent un lourd fardeau en cas d'absence de services d'assainissement de base. Si elles ne disposent pas d'installations sanitaires, si elles ne se lavent pas les mains et si leur comportement en matière d'hygiène est inadéquat, elles contribuent à la mauvaise santé et aux indignités dont elles souffrent avec leurs familles. Pourtant les barrières sociales continuent à entraver leur implication dans les programmes visant à soulager et à améliorer leur situation.

Le secteur de l'assainissement a le mérite d'avoir reconnu depuis longtemps la nécessité d'une participation plus grande des femmes dans la planification et l'exécution de programmes communautaires ayant pour but d'améliorer l'assainissement de base. Au fil des ans, les membres de GWA et d'autres ont œuvré à l'élaboration de principes et de stratégies qui mettent l'accent sur les perspectives de genre et qui visent à permettre la pleine participation des femmes grâce à un partage plus équitable des charges domestiques et à de meilleurs processus de planification au niveau des collectivités.

Si le discours est convaincant, l'action l'est parfois moins. Les progrès en matière d'intégration du genre varient d'un pays à l'autre et, dans un même pays, entre les différents secteurs. La Déclaration de Johannesburg offre à GWA et à d'autres acteurs une occasion en or pour influencer les stratégies nationales et les politiques des donateurs et agir de concert en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'assainissement.

Questions clés et implications pour le genre

Santé ou commodité: le dilemme

Il a été prouvé que des services d'assainissement adéquats, un approvisionnement en eau salubre et l'éducation à l'hygiène constituent une intervention efficace en matière de santé, qui a pour consé-

quence la réduction de la mortalité causée par les maladies diarrhéiques dans une proportion moyenne de 65%, et la réduction de la morbidité qui en découle dans une proportion de 26%. La mauvaise qualité de l'assainissement, de l'hygiène et de l'eau entraîne non seulement plus de maladies et de décès, mais également des coûts de santé plus élevés, une productivité réduite des personnes actives, une baisse de la scolarisation et des taux de maintien à l'école plus faibles pour les filles. Cette situation est également contraire aux droits de tous à vivre dans la dignité (OMS/UNICEF, 2000). Un assainissement amélioré apporte une contribution vitale aux moyens d'existence durables des familles, particulièrement parmi les plus pauvres et les plus vulnérables. De meilleures conditions sanitaires représentent des avantages certains pour les femmes, sous forme de plus grande intimité, commodité, sécurité et dignité et de pratiques d'hygiène sûres dans la famille, ce qui leur permet de libérer du temps et de l'énergie dont elles ont besoin pour s'occuper de leur famille.

Malgré ces avantages évidents, la demande par les hommes et les femmes pauvres d'un meilleur assainissement ne semble pas constituer une priorité par rapport à d'autres besoins. Pour les promoteurs de l'assainissement, le défi réside dans le fait que les personnes ne disposant pas d'installations sanitaires adéquates sont rarement convaincues que les avantages potentiels en matière de santé constituent une incitation suffisante à l'investissement. Pour motiver les collectivités à un assainissement et à une hygiène améliorés, les activistes sociaux constatent que la commodité, l'intimité, le statut social et la pression des pairs sont des arguments plus persuasifs.

Les coûts de l'inaction

La contamination de l'environnement des foyers et les pratiques risquées en matière d'hygiène sont à l'origine de presque 30% du fardeau total des maladies dans les pays en développement. Prüss et al (2001) estiment que 5,7% du fardeau total des maladies sont imputables à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, chiffre qui rejoint l'estimation de 5,5% pour l'année 2000 de l'OMS (OMS, 2002). L'absence d'un approvisionnement en eau, d'une hygiène et d'un assainissement adéquats a un impact considérable sur l'incidence des maladies diarrhéiques (jusqu'à 88% d'incidence dans les pays en développement) qui représentent globalement 6,3% de la mesure intégrée de santé utilisée aujourd'hui (DALYs). L'expérience a montré que l'amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène réduirait ce fardeau de manière significative et rentable.

Dans une sous-région de l'Afrique définie par l'OMS (AFR-D), le gain de temps réalisé en réduisant de moitié la population privée d'accès à l'eau potable et en améliorant l'assainissement est estimé à 44,1 heures par an et par habitant (OMS, 2002).

Outre les graves conséquences pour la santé, les chiffres représentent de grandes pertes économiques et font une mauvaise publicité pour les pays et les gouvernements. L'épidémie de choléra dans les villes d'Amérique latine souffrant de la dégradation de l'approvisionnement en eau et des conditions d'hygiène a poussé à l'action les responsables politiques et les administrateurs qui croyaient que la maladie avait été enrayée depuis longtemps. Au Pérou, l'épidémie, qui a duré 15 mois en 1991-1992, a coûté au pays 200 millions \$US en pertes de vie et en baisse de la production, des exportations et du tourisme (Suarez R. et B. Bradford, 1993). Payment (1997) estime le coût annuel des maladies gastro-intestinales aux Etats-Unis à 900 millions \$US et fait remarquer que les coûts pourraient être plus élevés dans les pays en développement.

Le déséquilibre des investissements

Le faible niveau actuel de l'accès à l'assainissement (60% seulement de la population mondiale a accès à une forme quelconque d'assainissement amélioré) s'explique en partie par le bas niveau des investissements dans le domaine de l'assainissement par comparaison avec celui de l'approvisionnement en eau. Sur un investissement annuel total dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (WSS) d'environ 16 milliards de dollars, le cinquième seulement est consacré à l'assainissement (OMS/UNICEF 2000). Il est difficile de connaître le chiffre réel parce que peu de pays ou de donateurs ventilent les données par sous-secteur. Pour démontrer les nouvelles priorités en matière d'assainissement, les gouvernements et les donateurs auront besoin de meilleures statistiques et d'un meilleur équilibre entre les investissements pour l'assainissement et les investissements pour l'eau.

Dans le passé, une grande proportion des investissements WSS était consacrée à l'amélioration de l'approvisionnement en eau. Cependant, si l'on cherche à améliorer la santé, il y a lieu de croire qu'il faut investir dans l'assainissement et le changement de comportements en matière d'hygiène. Les études faites par Esrey et al (1985, 1991) indi-

quent que la baisse de l'incidence des maladies diarrhéiques est plus importante suite aux interventions dans le domaine de l'assainissement que suite aux interventions dans le domaine de l'approvisionnement en eau, encore que la réduction ait été significative dans les deux cas, allant de pas d'impact à une réduction de 48% (assainissement) et de 100% (disponibilité de l'eau). Des études ultérieures portant sur l'impact de l'hygiène des mains et du traitement des eaux ménagères révèlent des réductions très significatives des maladies diarrhéiques en l'absence d'interventions d'ingénierie (Huttley et al, 1997; Sobsey, 2002). Howard et Bartram (2002) notent que ceci démontre l'importance d'une bonne compréhension des schémas de maladies locales lorsqu'il s'agit d'élaborer des interventions. L'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement contribue grandement à réduire l'incidence d'autres maladies telles que les ascarides et le trachome.

Seul un pourcentage infime des investissements est consacré à des aspects liés aux comportements, alors que ces derniers, et en particulier ceux qui se rapportent à la dynamique du genre, constituent un élément déterminant pour tout impact sur la santé publique.

Faiblesses institutionnelles

Malgré son importance pour la santé et l'économie de la nation, l'assainissement manque d'assise institutionnelle. Il est fréquemment amalgamé avec un secteur WSS dans lequel les emplois intéressants et les priorités d'investissement sont réservés à l'approvisionnement en eau. Il en résulte un faible soutien et un investissement minimal pour l'assainissement. Nos exemples² par pays montrent que les questions relatives à l'eau et à l'assainissement sont combinées en Zambie et au Zimbabwe et qu'elles sont guidées par les politiques en la matière. Ces pays recommandent une approche intégrée mais aucun des deux n'accorde une attention suffisante à l'assainissement. Dans le cas de l'eau, ils présentent de manière détaillée les dispositions institutionnelles, financières et celles relatives à la mise en œuvre, à l'exploitation et à la maintenance; mais ils n'ont fait pas de même pour l'assainissement et ils passent pratiquement sous silence les préoccupations liées au genre. Par ailleurs, les rôles et les responsabilités des sous-secteurs, souvent concurrentiels ou conflictuels, compliquent davantage la situation dans laquelle il n'existe pas de cadre réglementaire pour orienter clairement le secteur.

²Les politiques d'assainissement étudiées concernent le Ghana, l'Inde, le Nigeria, l'Afrique du sud, la Zambie et le Zimbabwe.

En revanche, lorsque les dispositions institutionnelles sont clairement définies, l'engagement devient évident. Par exemple, l'Afrique du Sud, qui sépare l'assainissement de l'approvisionnement en eau, a une politique claire axée sur la fourniture d'équipements et de services d'assainissement. Cette politique vise à assurer à tous les Sud-Africains un niveau élémentaire minimum d'assainissement en 2010. Les moyens institutionnels, financiers et de mise en œuvre nécessaires à la réalisation de cet objectif sont clairement stipulés dans les politiques, même si, comme nous le constaterons plus tard, il y a encore beaucoup à faire pour que les intérêts différenciés liés au genre soient pris en compte dans la prestation des services.

Le défi principal en matière de durabilité institutionnelle consiste à promouvoir une approche multisectorielle intégrée dans le domaine de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène. Ceci nécessite l'établissement de bonnes relations entre les autorités publiques, le secteur privé et la société civile. Il est également important que la dynamique de genre des femmes et des hommes riches et pauvres soit prise en considération dans la prestation des services d'assainissement.

Croissance urbaine

L'assainissement urbain est devenu un défi énorme, en raison des variations dans les équilibres de la population urbaine/rurale. Durant les prochaines décennies, la quasi-totalité de la croissance de la population mondiale aura lieu dans les zones urbaines des pays en développement, ce qui sera à l'origine de l'augmentation des établissements informels non planifiés. En 2000, 47% de la population mondiale vivaient dans les villes, contre 43,5% en 1990³. Il est prévu que la population urbaine africaine atteindra plus du double de la population actuelle au cours des 25 prochaines années, tandis que les populations urbaines d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes augmenteront de presque 50% durant la même période (OMS/UNICEF, 2000). L'accès à l'assainissement en milieu rural dans les pays en développement est très en retard par rapport à l'accès en milieu urbain et constitue un sujet de grande préoccupation. Dans les villes, la situation est aggravée par le fait que la population urbaine pauvre vit dans des bidonvilles encombrés et des logements informels où les installations sanitaires sont particulièrement importantes pour la santé publique et la dignité de la personne. Mais c'est précisément dans ces zones que les installations sont souvent inadéquates ou inexistantes.

Contraintes en matière d'investissements pour l'assainissement au Ghana

Au Ghana la fragmentation des responsabilités dans les zones urbaines, rurales/petites villes et les écoles, et l'absence de stratégies de coordination claires entre les institutions partenaires impliquées dans l'assainissement constituent une lacune institutionnelle majeure. La faiblesse des liens existant entre l'Agence de l'eau pour les communautés et l'assainissement (CWSA), le ministère de l'Administration locale et les institutions de gouvernance locale décentralisées (Assemblées métropolitaines, municipales et de district) constitue une préoccupation majeure. L'absence d'une approche coordonnée aux stratégies et aux dispositions de financement a découragé l'investissement pour l'assainissement dans les zones rurales et les petites villes. En conséquence, la majorité des assemblées de district ne considèrent pas l'assainissement comme un domaine prioritaire.

L'accès à l'assainissement urbain au Ghana

40% seulement de la population urbaine ghanéenne ont accès, sous une forme ou une autre, à un assainissement domestique adéquat; 15% des ménages utilisent encore les latrines à seau, système interdit par la législation actuelle. Environ 40% dépendent des installations publiques, tandis que 5% ont recours à la défécation en plein air. La forme la plus courante d'assainissement domestique est représentée par les fosses d'aisance. Seules deux villes-Tema et Akosombo sont totalement reliées à un système d'égouts.

Les problèmes urbains tendent à être plus complexes et impliquent plusieurs questions en plus des aspects de conception conventionnels des systèmes de WSS. Ces défis ont également des implications pour le genre. Comme cela a été noté dans le chapitre «l'Eau pour la nature», certaines des catégories les plus vulnérables ne possèdent pas de titre pour les terres qu'elles occupent et

³Les données et les projections démographiques présentées ici proviennent du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, division de la population.

n'ont ni poids politique ni organisations communautaires. La majorité des habitants pauvres des villes doivent, contrairement à leurs homologues ruraux, payer comptant les services d'eau et d'assainissement, et par conséquent ne peuvent se permettre que des installations totalement inadéquates. Bien que les marchands d'eau aient, en plusieurs endroits, répondu à la demande et qu'ils jouent un rôle vital, ils opèrent généralement sur la base d'une réglementation minimale du prix et de la qualité et font souvent payer des prix unitaires exorbitants pour ce qui est parfois une eau non traitée. Ainsi, l'eau utilisée pour l'hygiène de base est une denrée coûteuse. Les sociétés nationales de tutelle n'ont que rarement répondu aux besoins de la population urbaine pauvre en matière d'installations salubres d'évacuation des excréments.

Assainissement des écoles et éducation à l'hygiène (SSHE)

87% du total des enfants âgés de 5 à 14 ans dans le monde vivent dans les pays en développement. Pour ces enfants, le risque de mort est actuellement 14 fois plus élevé que pour les enfants des pays industrialisés appartenant au même groupe d'âge. Ce risque peut être réduit dans une très large mesure s'ils trouvent un environnement scolaire salubre et s'ils s'habituent à pratiquer une bonne hygiène à l'intérieur et à l'extérieur de l'école (OMS, 1995).

Dans de nombreux pays, les écoles sont devenues des endroits dangereux dans lesquels les maladies se transmettent rapidement à cause de la mauvaise qualité de l'environnement sanitaire. L'assainissement inadéquat des écoles entrave la croissance et le développement des enfants, limite l'assiduité et le maintien à l'école des élèves et affecte négativement leur capacité de concentration et d'apprentissage. Environ 40% du total mondial des 400 millions d'enfants d'âge scolaire sont contaminés par les vers intestinaux. Environ une Africaine d'âge scolaire sur dix s'absente durant la période de menstruation ou quitte l'école à la puberté en raison de l'absence d'installations sanitaires propres et offrant l'intimité nécessaire.

Les élèves souffrent de la mauvaise qualité des installations sanitaires

Une enquête effectuée en Inde auprès d'élèves a révélé qu'environ la moitié des maladies décelées sont liées aux conditions insalubres et au manque d'hygiène personnelle (UNICEF et IRC 1998).

Une étude portant sur 5000 écoles du Sénégal a montré que 53% d'entre elles ne sont pas approvisionnées en eau et que 46% n'ont pas d'installations sanitaires. La moitié seulement des écoles ont des installations séparées pour les filles et les garçons (République du Sénégal et UNICEF, 2002).

Les écoles offrent une excellente opportunité pour créer de nouveaux comportements pour toute la vie. L'enfance est le meilleur moment pour que les enfants apprennent les bonnes pratiques d'hygiène. Les enfants sont les parents de demain et ce qu'ils apprennent aujourd'hui est susceptible de marquer leurs comportements futurs. Les enfants jouent souvent des rôles importants s'agissant de s'occuper de leur jeunes frères et sœurs et, dans le cas de certaines cultures, ils peuvent également remettre en question et influencer les pratiques existant à la maison.

L'amélioration de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau dans les écoles profite directement à l'éducation des filles, qui trouvent plus de difficulté à fréquenter l'école et à poursuivre leur scolarité. La présence d'installations sanitaires propres et offrant l'intimité nécessaire et, pour les filles plus âgées, séparées de celles des garçons, encourage les parents à envoyer leurs filles à l'école et à ne les en retirer à la puberté.

Lors de la planification des installations sanitaires, il convient de tenir compte des préférences des filles et des garçons. Il est possible de prévoir des urinoirs pour les garçons et un plus grand nombre de latrines pour les filles, avec fourniture de serviettes hygiéniques. Les incidents de viol dans les installations sanitaires scolaires ou dans leur voisinage constituent une question cruciale liée au genre. L'Afrique du Sud a lancé un projet de recherche en partenariat avec d'autres pays africains, en vue d'élaborer des modèles et des directives d'accès aux installations sanitaires éliminant le danger de viol.

La construction d'installations sanitaires et hydriques n'est pas suffisante. Il est essentiel que ces installations soient utilisées et entretenues de manière appropriée. Le simple fait de donner des leçons d'hygiène en classe ne changera pas nécessairement le comportement des enfants. La bonne organisation du nettoyage et de l'entretien

des installations de WSS revêt une importance majeure. Le manque d'entretien des installations peut souvent constituer pour la santé un danger plus grand que la défécation à l'air libre.

Objectifs d'assainissement pour améliorer l'éducation primaire

La reconnaissance croissante de l'importance d'une éducation primaire de qualité a inspiré la mise en place par l'UNICEF, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale d'un partenariat en vue de «Concentrer les ressources sur une santé scolaire efficiente» (FRESH). Les questions abordées dans ce cadre sont les installations d'eau et d'assainissement dans toutes les écoles, l'éducation à la santé et à l'hygiène visant à inculquer des pratiques pérennes, la mise en place de politiques scolaires pour la promotion de la santé et l'institution de services de santé et de nutrition scolaires. Entre-temps, la Vision 21, qui fait partie du Plan d'Action du second Forum mondial de l'eau, a fixé des objectifs spécifiques en matière d'hygiène et d'assainissement scolaires. Ces objectifs visent à ce que, d'ici 2015, 80% des enfants des écoles primaires soient éduqués en matière d'hygiène et que toutes les écoles soient équipées d'installations sanitaires et de facilités pour se laver les mains.

Les programmes SSHE offrent également des opportunités intéressantes pour pratiquer l'égalité entre les sexes en matière de connaissances sur la santé et le partage des tâches. Il reste encore beaucoup à faire à cet égard. Pour nombre d'écoles, les exemples donnés ci-après n'auront rien d'étonnant. Une enquête portant sur les écoles du Sénégal a révélé que les garçons étaient chargés du nettoyage de la cour et les filles de celui des toilettes. Les latrines étaient très sales car le nettoyage ne se faisait qu'une fois par semaine. Les filles ont expliqué que c'était pour cette raison qu'elles ne les utilisaient pas et que leurs mères leur donnaient des instructions dans ce sens; aussi essayaient-elles de ne pas boire à l'école. Au Mexique, à la question de savoir pourquoi les filles étaient en train de nettoyer les toilettes alors que les garçons jouaient au basket-ball, les enseignants ont répondu: «Au Mexique, les garçons ne nettoient pas les toilettes» (UNICEF 2002).

Plusieurs acteurs ont des rôles à jouer dans le SSHE. Le plus important d'entre eux est le gouvernement, en particulier les ministères de l'Éducation, de la Santé, du Développement local et de l'Eau ou des Travaux publics. Cependant, il est également possible de travailler en plus étroite collaboration avec le secteur privé local, depuis les artisans tels que maçons, potiers et fabricants de savon jusqu'aux grandes entreprises qui peuvent soutenir des programmes nécessitant le financement, la recherche et le développement (par exemple en ce qui concerne les latrines conçues pour les enfants, tenant compte des besoins différents des filles et des garçons et de ceux des enfants ayant un handicap physique) et des programmes spéciaux concernant les marchés, par exemple pour le savon et les désinfectants utilisés à l'école.

Leçons d'hygiène créatives

Les programmes scolaires peuvent augmenter l'impact de l'éducation à l'hygiène en encourageant des méthodes d'apprentissage et des outils créatifs. Les leçons de santé et d'hygiène mettent encore souvent l'accent sur un savoir abstrait et académique. Les leçons de SSHE devront couvrir toute la gamme des maladies liées à l'eau et à l'assainissement, leurs voies de transmission, leurs symptômes, leur traitement et les moyens de prévention. Des méthodes d'apprentissage plus créatives permettront de relier ce savoir académique à l'environnement des enfants, à leurs valeurs et à leurs pratiques à l'école, à la maison et au niveau de la communauté. Les enfants apprennent par exemple à déterminer quelles sont les maladies infectieuses les plus courantes au niveau local et comment les conditions et les pratiques existantes aident à leur propagation. Ils apprennent à mettre en pratique ce savoir, par exemple en produisant des dessins représentant leur cadre de vie avec ses bonnes ou mauvaises pratiques en matière d'assainissement et de stockage et d'extraction d'eau potable. L'enseignant utilise alors les dessins comme point de départ pour l'éducation à la santé et à l'hygiène ainsi que pour l'initiation à l'arithmétique, en aidant par exemple les enfants à compter le nombre de bonnes et de mauvaises pratiques. Les dessins peuvent également servir à susciter une discussion qui stimule les enfants et les amène à identifier et à comprendre les conditions et pratiques existantes et à en saisir la cause.

Malheureusement il n'existe pas de statistiques mondiales sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les écoles primaires ou autres institutions scolaires (jardins d'enfants et établissements secondaires). Cependant, les données qui se dégagent des études montrent que dans beaucoup de pays en développement, l'accès à l'eau et aux installations sanitaires à l'école est inférieur à l'accès global dans ce domaine (UNICEF 2002). Au niveau mondial, on manque également d'informations relatives à l'existence d'une éducation à l'hygiène dans les programmes scolaires. On sait encore moins de choses sur l'efficacité des programmes scolaires d'éducation à l'hygiène et sur l'utilisation et l'entretien des installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Le défi est de savoir comment réaliser l'objectif d'introduction de l'assainissement et des conditions d'hygiène dans les écoles d'ici 2015, de manière à permettre à tous les enfants d'aller à l'école dans un environnement salubre et sans risques. Comment faire pour que les enfants puissent non seulement apprendre mais également pratiquer l'hygiène à l'école, du jardin d'enfants à l'école secondaire? Comment tous les garçons et les filles d'âge scolaire peuvent-ils participer de manière significative au développement, à la mise en œuvre et à la durabilité de l'éducation scolaire en matière d'hygiène et des programmes d'assainissement?

Choix d'infrastructures et de technologies

Dans le passé, les décideurs qui faisaient des investissements pour l'amélioration de l'assainissement choisissaient des systèmes d'égouts et de drainage complexes et coûteux. Ceci s'explique en partie par la tendance au transfert direct des technologies à partir des pays développés vers les pays en développement, et en partie par l'idée que les personnes doivent bénéficier des mêmes niveaux de services que dans les pays développés. Les niveaux de services qui conviennent aux pays développés, qui ont des économies et des revenus par famille suffisamment importants pour supporter les coûts en capital et les frais généraux élevés, conviennent rarement aux pays en développement. Le problème est aggravé par la rareté de l'eau. Les réseaux d'égouts nécessitent l'emploi de grandes quantités d'eau précieuse et augmentent le volume des eaux usées devant être traitées.

Pour la grande majorité des 2,4 milliards de personnes n'ayant pas accès à l'assainissement et pour leurs futures familles, les collecteurs principaux et les stations d'épuration ne constituent pas une option viable. On peut envisager que les collectivités urbaines à faibles revenus puissent être connectées à des réseaux centraux financés par les collectivités plus aisées, mais en attendant, elles ont besoin de systèmes locaux qui puissent atténuer les conditions sordides et l'absence d'assainissement hygiénique qui menacent leurs vies. L'objectif est d'adapter les solutions à la situation de l'économie et aux besoins des populations. On veillera à ce que ces solutions permettent une gestion et une maintenance abordables pour les usagers qui devront généralement en assumer la responsabilité.

L'assainissement étant en premier lieu une activité privée ou domestique, il est nécessaire, pour motiver à un usage plus important des latrines, de promouvoir et de commercialiser des techniques qui offrent aux habitants un choix de systèmes correspondant à une gamme de coûts. L'accent devrait être mis ici sur le marketing social, dans lequel on s'intéresse davantage à l'utilisation correcte et à la durabilité que sur le marketing commercial visant à vendre le produit. Il existe d'autres alternatives abordables aux latrines. Les options d'assainissement à sec sont délicates mais elles permettent de retirer les excréments du cycle infectieux et de les utiliser en tant que ressource pouvant contribuer à des moyens d'existence durables.

Beaucoup de projets d'assainissement ont échoué parce qu'ils ne tenaient pas compte des besoins de chaque membre de la famille lors de la conception des installations (Allély et al, 2002). Même les mères qui sont conscientes de la dangerosité des fèces de leurs enfants ne permettent pas à ces derniers d'utiliser les latrines parce qu'ils risquent d'y tomber. Le programme PNSBC du Mozambique a commencé à promouvoir la dalle en forme de dôme non renforcée en partie à cause du fait que les enfants ne courent pas le risque d'y tomber en raison de la fente en forme de clé. Dans les programmes du Sri Lanka, sur l'insistance des villageois, des latrines spéciales pour enfants ont été construites près des cuisines pour que les mères puissent leur en apprendre l'usage (Fernando, 1982). Au Ghana, une enquête sur l'assainissement rural a recueilli l'avis des enfants en interviewant la tranche d'âge des 7-11 ans (Wright et al, 1978).

Aspects liés au genre dans la conception des latrines

Dans les situations où il n'existe pas de système d'approvisionnement en eau sous conduite, l'installation d'une latrine à chasse d'eau manuelle implique un fardeau supplémentaire pour les femmes dans la famille. Elles devront acheter, transporter ou puiser des quantités d'eau plus importantes, puisque les latrines fonctionnent avec une petite quantité d'eau jetée dans le siphon après chaque utilisation (jusqu'à 2 litres). Les femmes devront également surveiller les enfants de près ou leur donner des instructions strictes puisque ce genre de latrines ne doit pas recevoir les déchets solides qui peuvent bloquer l'écoulement dans le siphon. Une simple latrine à fosse peut s'avérer une meilleure solution.

Les pratiques et les contraintes culturelles doivent également être prises en considération lors de la planification de l'assainissement. A part les préférences personnelles, il y a certaines coutumes régies par des normes/tabous religieux ou sociaux. Par exemple dans un projet au Salvador, les femmes se sont montrées peu disposées à utiliser des latrines conçues par des ingénieurs hommes parce qu'une fente située au bas de la porte laissait voir leurs pieds, ce qui offensait leur idée de l'intimité (Moser et Peake, 1987).

La mauvaise qualité des matériaux de construction ou de la conception peut faire que les latrines soient difficiles à entretenir et qu'elles deviennent une source d'infection. Les femmes et les enfants, qui nettoient généralement les latrines, courent un plus grand risque de contamination. L'exemple ci-dessous illustre comment les différents groupes de genre ont souvent des intérêts divergents qui doivent être pris en considération lors de la planification des services sanitaires.

Intérêts divergents selon le genre

Lorsqu'elles ont été invitées à signaler les trois principaux éléments qui leur posaient problème dans leurs installations sanitaires pour l'évacuation des excréments, les personnes interrogées à l'occasion d'enquêtes effectuées dans les capitales de la Guinée et du Burkina Faso se sont plaintes en premier lieu des odeurs et des mouches. Ce qui est important est que les femmes ont mentionné plus souvent ces sources d'inconfort, tandis

que les hommes qui n'avaient pas la charge du nettoyage, se sont plaints de ce qu'ils n'avaient pas suffisamment d'eau pour se laver après avoir fait leurs besoins. Les femmes se sont plaintes plus que les hommes du manque d'intimité et beaucoup d'entre elles ont déclaré éviter d'utiliser les latrines pour cette raison.

Des expériences menées au Nigeria, au Kenya et en Zambie donnent à penser que le succès ou l'échec du partage des blocs sanitaires collectifs dépend essentiellement de l'existence d'un accord au sujet de l'identité des utilisateurs, des conditions d'utilisation, des mesures à prendre si des utilisateurs du voisinage n'ont pas d'installations et de la manière d'empêcher l'utilisation non autorisée. L'autre dynamique de genre provient de ce que les femmes appartenant aux groupes minoritaire n'ont pas accès aux latrines simplement parce qu'elles n'ont pas le droit d'utiliser les installations partagées. Ce phénomène a été observé en Inde, au Soudan et en Egypte. Parmi les problèmes fréquemment mentionnés dans le cas des latrines communes, nous trouvons les attaques fréquentes contre les femmes qui les utilisent et la difficulté de garantir qu'elles soient maintenues dans un bon état de propreté et d'hygiène (D. Allély et al, 2000)

Les femmes jouent évidemment un rôle important dans les décisions familiales d'amélioration des systèmes sanitaires. Ce sont elles qui affrontent directement et quotidiennement les problèmes causés par l'évacuation des eaux usées ménagères. Ce sont elles qui doivent généralement nettoyer les toilettes. Ce sont elles qui doivent faire face aux plaintes et aux remarques désobligeantes de leurs voisins à propos de l'eau usée qui s'écoule dans la rue et qui sent mauvais. C'est pourquoi elles peuvent exercer une pression sur leurs maris pour que les installations sanitaires soient améliorées. Beaucoup de femmes ayant un revenu paient les améliorations de leur poche (D. Allély et al, 2002, citant l'expérience de Couret et al, 1995).

Vue d'ensemble des politiques et des règlements du sous-secteur

Les documents concernant les politiques en matière de genre et d'assainissement de six pays – le Ghana, l'Inde, le Nigeria, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe – ont été étudiés, les trois derniers faisant l'objet d'une évaluation plus détaillée.

Politiques nationales en matière de genre

L'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe occupent respectivement le 88ième, 129ième et 107ième rang mondial dans l'Indicateur sexospécifique du développement humain (PNUD 2002). Ceci reflète le peu d'importance accordé au genre en ce qui concerne l'accès, le contrôle et la propriété des ressources économiques et des positions de prise de décisions. Ce classement indique qu'il reste beaucoup à faire pour redresser les déséquilibres de genre.

Au niveau national, ces trois pays ont des instruments de politiques du genre qui visent à réaliser l'équité et l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Toutes les organisations et institutions de ces pays sont censées intégrer le genre dans leurs politiques et dans leurs stratégies et activités de mise en œuvre. Contrairement au cas de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, le document de politique nationale en matière de genre de la Zambie mentionne explicitement l'assainissement. Le document du Zimbabwe comporte des stratégies globales pour l'approvisionnement en eau mais ne mentionne pas l'assainissement; dans le cas de l'Afrique du Sud, nous trouvons une référence rapide aux services de l'eau. Le document zambien identifie des problèmes clés du secteur de l'assainissement. Il stipule que le gouvernement doit promouvoir et encourager l'implication des femmes dans les processus de prise de décisions dans le domaine de la fourniture d'eau et d'installations sanitaires; il doit également promouvoir les partenariats entre les hommes et les femmes dans la fourniture de l'eau et de l'assainissement et garantir l'utilisation dans ce domaine de technologies tenant compte du genre.

Les politiques du secteur de l'assainissement

Dans les trois pays cités, des efforts très encourageants sont déployés pour intégrer le genre dans les programmes d'assainissement. Les politiques actuelles sont complétées par des stratégies spécifiques permettant de refléter les aspects de genre. A l'heure actuelle, la Politique d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la Zambie (1997) et le Plan directeur du programme intégré d'eau et d'assainissement en milieu rural du Zimbabwe (1985) ne contiennent aucune mention du genre. Les deux documents font référence aux collectivités, sans spécifier les rôles des femmes et des hommes dans la fourniture des services

d'assainissement. Le Livre blanc sud-africain sur l'assainissement domestique (2001), qui est le prolongement de la Politique nationale d'assainissement de 1996, n'aborde pas le genre en termes spécifiques mais évoque la nécessité d'avoir des services d'assainissement qui tiennent compte des besoins des femmes, des filles, des personnes âgées et des personnes ayant un problème physique. Cependant ces trois pays mettent en œuvre actuellement des programmes d'intégration du genre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, y compris des programmes de formation s'adressant à divers niveaux.

En Zambie, la *Stratégie d'Intégration du Genre dans l'Eau et l'Assainissement* (2000) recommande l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de politiques internes du genre de la part des organisations et des institutions impliquées dans la fourniture et la promotion de l'assainissement, et l'utilisation, dans l'évaluation des besoins, d'approches participatives attentives au genre.

Le Zimbabwe a adopté la *Stratégie de Durabilité du Programme National de l'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement en milieu rural*. Cette stratégie recommande des mesures visant à accroître la participation des femmes dans le programme d'assainissement rural, y compris dans les tâches traditionnellement dominées par les hommes telles que la construction des latrines.

Le programme nommé *Intégration du Genre en Afrique Australe* (GEMSA) se propose de créer l'Institut de formation en matière d'eau et d'assainissement pour les collectivités (NCWSTI) et d'en faire un centre de ressources ayant pour mission d'intégrer le genre dans ce secteur. Le département des Eaux et forêts (DWAF) étudie également la possibilité d'élaborer une politique nationale du genre pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et a récemment (2001) commandé à l'organisation Gender Links une revue de la littérature sur cette question.

Le ministère fédéral des Ressources en eau du Nigeria a publié en 2000 une Politique nationale d'approvisionnement en eau qui couvre en même temps l'assainissement; il n'existe pas de politique nationale d'assainissement séparée. Le document ne mentionne pas le genre et a été classé comme insensible à la question.

En Inde, un document de politique nationale a été élaboré par le Département d'Approvisionnement en Eau Potable (2001) du Ministère du Développement Rural. La politique porte sur le Programme central d'assainissement pour renforcer «la campagne d'assainissement total». Elle stipule explicitement que des installations sanitaires spécifiques peuvent être construites pour les femmes dans le cadre du programme central d'assainissement rural et prévoit que jusqu'à 6% du coût total des projets soient utilisés pour «la construction d'un complexe sanitaire pour les femmes». Concernant l'assainissement scolaire, le document prévoit «la construction pour les filles et les garçons de toilettes séparées qui peuvent être traitées comme des unités indépendantes, chaque unité ayant droit à une subvention centrale pouvant atteindre jusqu'à 12000 roupies». Concernant l'entretien, il déclare: «Il est essentiel de former la collectivité, *particulièrement tous les membres de la famille* (italiques ajoutées) à l'entretien et la maintenance des installations sanitaires». Ceci implique que les membres masculins de la famille - et pas seulement les femmes et les filles- doivent être formés à l'utilisation hygiénique et à l'entretien. C'est bien là une perspective de genre.

Au Ghana, une politique nationale d'assainissement de l'environnement a été élaborée par le ministère de l'Administration Locale en mai 1999. Cette politique vise clairement les structures de l'administration locale, pour les aider à adopter des arrêtés qui réglementent tous les aspects de l'assainissement environnemental. Ce document ne mentionne pas le genre; les rôles des hommes et des femmes ne sont pas spécifiés; seules sont évoquées les responsabilités des ménages, des collectivités et des organisations locales. Le document indique que l'assainissement est un bien public et qu'il est par conséquent la responsabilité de tous les citoyens et de toutes les collectivités, entreprises du secteur privé, ONGs et institutions étatiques.

Instruments juridiques

L'objectif d'un cadre juridique est de transformer les intentions contenues dans les politiques en clauses exécutoires et légalement contraignantes. L'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe ont fait des progrès significatifs dans la révision ou l'abrogation d'anciennes lois, dans le sens des conventions internationales relatives au genre, sans

toutefois traduire en lois les politiques nationales de genre régissant la fourniture de l'assainissement. Alors que le besoin d'intégration du genre dans toutes les institutions est souligné au niveau national, ces pays n'ont pas mis en place des dispositions légales pour tenir compte des considérations de genre dans le recrutement et le fonctionnement général des agences d'assainissement. De même, la participation de la collectivité dans les programmes d'assainissement et la délégation des pouvoirs au niveau le plus bas sont préconisées au niveau national, alors que dans la plupart des cas, les organisations locales telles que les clubs de femmes ne sont pas reconnues.

Au Zimbabwe, en raison du caractère centralisé du Fonds central des tarifs, de simples pannes dans les installations sanitaires des petites agglomérations urbaines éparpillées dans tout le pays doivent être signalées au Bureau central de Harare qui administre ces régions. Les dispositions juridiques et institutionnelles sont telles que les travailleurs relevant des autorités locales ne sont responsables que devant leurs chefs hiérarchiques et pas devant les hommes et les femmes pauvres qu'ils sont censés servir. La loi régissant les conseils municipaux urbains et les arrêtés qui fixent les normes des services d'assainissement ne mentionnent jamais le genre. Tous les conseils municipaux sont supposés fournir aux habitants des toilettes munies de chasses d'eau. Les latrines à fosse ne sont autorisées sous aucune forme dans les foyers, ce qui veut dire que, lorsque les normes ont été fixées, il n'a pas été tenu compte des besoins des femmes et des hommes pauvres et de leur capacité à payer les services recommandés.

En Afrique du Sud, une politique d'eau de base gratuite a déjà été mise en place pour prendre en considération les besoins des ménages pauvres, et une politique d'assainissement de base gratuit est en cours de discussion. La capacité des ménages pauvres à payer les services est prise en considération dans la fourniture de ces derniers. Parfois les arrêtés visant à garantir l'environnement sanitaire - tels que les règlements concernant l'élimination des déchets dangereux - ne sont pas appliqués, ce qui représente un danger pour les femmes et hommes pauvres qui font les poubelles dans les terrains de décharge. Ce problème est extrêmement complexe: l'Afrique du Sud essaie de supprimer graduellement cette activité mais reconnaît en même temps que cela représente

pour certaines personnes la perte de leur seule source de revenus. Dans d'autres circonstances où les autorités locales n'ont pas réussi à imposer le respect des règlements, on a vu les habitants construire des maisons sans latrines. Les femmes qui passent la majorité de leur temps à la maison sont les plus affectées dans ce cas parce qu'elles ne trouvent aucun moyen de se soulager.

En Afrique du Sud, les ménages des zones urbaines ont droit à une subvention de logement et à une subvention d'assainissement. Celles-ci ne concernent que les personnes âgées de plus de 21 ans, ce qui exclut de ces avantages les familles jeunes et particulièrement les jeunes mères célibataires. Il est également difficile pour les ménages ruraux d'avoir accès à la subvention d'assainissement.

Avec une politique d'eau gratuite déjà en place, une politique d'assainissement de base gratuit en cours d'élaboration, et des subventions pour l'amélioration de l'assainissement, l'Afrique du Sud constitue une exception remarquable dans le domaine de l'assainissement urbain. La plupart des pays préconisent actuellement le recouvrement total des coûts au moyen d'une approche stratégique de l'assainissement ou de partenariats publics/privés. Il convient d'analyser les impacts de telles approches sur différents groupes de genre. L'impact sur les femmes et les hommes pauvres de la coupure d'eau pour non paiement des services, y compris les services d'assainissement, n'est pas pris en considération lors de l'élaboration de telles lois. En Afrique du Sud, il existe un processus clairement spécifié qui doit précéder la coupure. Dans la mesure du possible, on prévoit que 6000 litres doivent être fournis par ménage et par mois.

Mis à part les progrès remarquables réalisés par l'Afrique du Sud, il semble que les dispositions juridiques soient généralement promulguées sans qu'il y ait une évaluation de leurs implications pour le genre. La formulation des instruments juridiques qui régissent la fourniture de services sanitaires n'est pas accompagnée d'une analyse de genre, de sorte que les dispositions ne tiennent pas compte de cet aspect.

Lacunes institutionnelles

Etant donné l'importance des questions de genre dans le domaine de l'assainissement, il est nécessaire de prévoir des dispositions institutionnelles spécifiques garantissant que le genre soit considéré

comme essentiel à une mise en œuvre efficace des programmes. Les programmes d'assainissement de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Zimbabwe sont mis en œuvre par plusieurs entités, comprenant les ministères, les ONGs, les donateurs et les organisations locales. Dans ces trois pays, les dispositions institutionnelles se concentrent sur la facilitation de l'exécution des programmes d'assainissement, mais pas sur l'intégration du genre. L'absence de politiques internes du genre et d'un personnel formé pouvant aider à appliquer les engagements pris en matière de genre constituent une lacune importante dans la majorité des organisations responsables de la fourniture ou de la réglementation des services d'assainissement. Les questions et les considérations liées au genre sont laissées aux départements du genre ou des femmes de différents ministères. Ceux-ci ne disposent pas des ressources nécessaires et leur personnel n'a pas la formation lui permettant de jouer le rôle de guide dans le domaine du genre. En Afrique du Sud, le secteur des services hydriques, y compris DWAF, ne met pas un accent particulier sur l'intégration du genre dans les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, comme en témoignent les programmes GEMSA et GARSA.

Il serait opportun que les comités de l'eau et de l'assainissement comptent des représentants cooptés venant des départements du genre; de même, les membres désignés du personnel de l'eau et de l'assainissement pourraient être chargés de la promotion de l'équité entre les sexes parmi leurs collègues et de l'établissement de liens avec le personnel des départements du genre. Les responsabilités et les rôles respectifs doivent être énoncés et convenus clairement. Au Zimbabwe, la question du genre n'est pas prise en compte aux niveaux national, provincial et du district dans le secteur de l'assainissement rural, bien que le ministère responsable du genre soit représenté dans les comités d'eau et d'assainissement à tous les niveaux. Ceci s'explique en partie par le fait que la mission principale de ce ministère consiste à mobiliser les collectivités et à veiller à leur participation au niveau du projet. C'est pourquoi ses délégués ne considèrent pas que leur rôle soit de garantir la représentation des femmes dans les comités de décision au niveau national, provincial et du district, ni d'élaborer des directives pour que les préoccupations sexospécifiques soient prises en compte dans la programmation.

Bien que l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe aient franchi des pas dans la bonne direction en établissant des ministères responsables du genre, il n'existe pas encore de dispositions institutionnelles claires pour assurer la coordination et établir des liens entre et à l'intérieur des organisations responsables de la mise en œuvre des programmes d'assainissement. De plus, les politiques nationales d'assainissement n'ont pas d'indicateurs spécifiques permettant le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs liés au genre. Par conséquent il n'existe pas de dispositions institutionnelles pour le suivi et l'évaluation. Là aussi, l'Afrique du Sud a adopté des mesures correctives: le Livre blanc sur l'assainissement domestique de base (2001) discute les rôles et les responsabilités de tous les acteurs, mais aucune organisation n'a été chargée de veiller à ce que le genre soit intégré à tous les niveaux de la programmation de l'assainissement. Cependant, lors d'un atelier récent organisé par le Groupe dirigeant du secteur des services en eau (WSSLG) de l'Afrique du Sud, qui représente une large gamme d'acteurs de ce domaine, DWAF a été chargé de s'assurer de l'intégration du genre et d'en faire rapport régulièrement au WSSLG.

Financement

Le financement est l'un des problèmes majeurs affectant la fourniture de l'assainissement dans les zones rurales et urbaines. Bien que la majorité des politiques délèguent le financement de l'assainissement à l'administration locale, il n'existe pas de stratégie permettant le suivi des investissements effectués. Il est nécessaire de fixer des objectifs en matière d'assainissement qui puissent motiver les autorités locales à donner la priorité à ce secteur. Des recherches doivent être menées pour comprendre la réticence des citoyens à investir dans les latrines et pour trouver les encouragements appropriés. Le potentiel des plans de micro crédits et des fonds renouvelables doit être étudié de plus près. Il faudra prévoir des subventions et des stratégies claires visant les hommes et les femmes pauvres pour assurer l'accès effectif aux services d'assainissement. Par exemple, en Afrique du Sud, une équipe nationale chargée de l'assainissement, comprenant des représentants de l'administration locale et du programme d'assainissement, jouit d'une position de premier plan et reçoit un financement considérable du gouvernement national.

Mise en valeur des ressources humaines et formation

La prise en compte du genre peut être encouragée au moyen de matériel et de cours de formation à l'intention des ingénieurs et des praticiens de l'assainissement. Les agences nationales d'assainissement doivent:

- Réviser et renforcer la composante genre des programmes et de la formation du personnel technique en s'assurant qu'un environnement favorable a été créé dans les agences et les institutions étatiques appropriées.
- Inclure des stratégies pour effectuer le suivi des indicateurs du genre au niveau des services d'assainissement.
- Mettre en place des plans pour renforcer l'élaboration et la révision continue des cours destinés aux praticiens professionnels pour s'assurer que des questions telles que la promotion de l'hygiène et de l'assainissement et l'intégration du genre soient incluses dans les programmes.

Comment progresser

Les efforts visant à promouvoir l'assainissement en tant qu'important moyen de développement durable ont reçu une impulsion considérable en septembre 2002 à la clôture du Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD). La nécessité de présenter des plans d'action concrets pour réduire le nombre de 2,4 milliards de personnes ne disposant pas d'un assainissement adéquat a été l'une des priorités du SMDD. L'accent a été mis sur l'utilité de prévoir un calendrier pour réaliser les objectifs à moyen et à long terme. Il a été convenu qu'il fallait réduire de moitié, avant 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à un assainissement de base. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour renforcer les messages relatifs à l'importance de l'intégration du genre et les traduire en actions. Les membres de GWA et d'autres acteurs peuvent aider en encourageant et en soutenant les gouvernements pour qu'ils engagent une série d'actions primordiales:

1. Parallèlement à la promotion d'une approche intégrée des services de l'eau, des stratégies d'assainissement séparées doivent être conçues de manière à répondre aux besoins d'une promotion de l'hygiène et de l'amélioration

de l'assainissement tenant compte du genre. De cette façon, l'assainissement recevra l'attention qu'il mérite. Des stratégies d'assainissement séparées doivent être élaborées pour les établissements informels ruraux et urbains et doivent énoncer des principes clairs en matière de genre.

2. Les instruments juridiques liés à la fourniture des services d'assainissement doivent garantir que la politique soit traduite en loi. Les départements gouvernementaux -y compris les départements du genre- les ONGs et les donateurs doivent faire en sorte que le genre soit pris en considération dans le processus d'élaboration et que les lois et arrêtés (relatifs aux normes de services, aux principes directeurs des appels d'offres, aux normes de construction et à la jouissance de la terre) soient examinés du point de vue du genre avant d'être adoptés.
3. Les départements gouvernementaux responsables du genre doivent faire en sorte que les politiques nationales en matière d'assainissement soient attentives à cet aspect, et ce en participant pleinement au processus d'élaboration des politiques. Il est nécessaire dans cette optique de tenir compte des besoins pratiques des femmes et des hommes et de chercher à promouvoir une plus grande égalité d'opportunités pour que les femmes et les hommes puissent participer à la fourniture des services d'assainissement et puissent les influencer et en bénéficier.
4. Les départements gouvernementaux, les ONGs et les donateurs doivent lancer des programmes de sensibilisation en matière d'assainissement à l'intention des décideurs, mettant l'accent sur le fait que l'assainissement n'est pas seulement une préoccupation domestique ou sociale et qu'elle est plutôt un problème de développement devant être relié à l'éradication de la pauvreté. Il convient de reconnaître qu'un assainissement inadéquat est à la fois un symptôme et une cause de pauvreté et qu'il doit être traité comme tel.
5. Les départements gouvernementaux, les ONGs et les donateurs doivent développer des outils pour l'intégration du genre au niveau institutionnel. Toutes les institutions impliquées dans la fourniture des services sanitaires dans les zones rurales et urbaines doivent avoir des politiques internes en matière de genre. Celles-ci doivent tenir compte de l'équité entre les hommes et les femmes dans le recrutement, les programmes de formation et le fonctionnement général des institutions. Il faut également élaborer des indicateurs pour faire le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs liés au genre, et le personnel doit bénéficier d'une formation en vue d'acquérir des connaissances et des compétences dans ce domaine.
6. L'amélioration de l'assainissement est un processus et non un ordre dicté d'en haut. Les femmes et les hommes affectés doivent être consultés et impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes.
7. Les méthodes participatives peuvent être des instruments utiles pour encourager l'implication, réaliser le consensus et créer un engagement à l'action à tous les niveaux et dans tous les secteurs, tout en tenant compte des différences liées au genre dans les préférences des consommateurs.
8. L'élaboration des politiques doit être bien fondée et contrôlée au moyen de données ventilées par sexe et d'études analytiques du genre qui identifient les expériences, contraintes et besoins différents des femmes et des hommes.
9. Si des efforts ont été faits dans certains pays, on peut dire qu'en général les documents de politique nationale existants en matière d'assainissement environnemental doivent être revus et mis à jour. Le Sommet Mondial sur le Développement Durable a fourni une occasion idéale pour amener au premier plan la question de l'assainissement et pour fournir à tous les partenaires potentiels des directives sur la manière de réaliser les objectifs pour 2015. GWA exhorte et s'efforcera de soutenir les pays à introduire une perspective de genre effective dans les nouveaux documents de politique. La révision doit clairement:
 - Renforcer les politiques nationales afin qu'un accent plus fort soit mis sur l'assainissement, l'hygiène et les questions de genre, et spécifier des stratégies pour les traiter;

- Apporter un appui à la définition d'objectifs nationaux pour l'assainissement dans le cadre des Objectifs de Développement du Millénaire, et fournir un guide du niveau d'investissement requis pour assurer la prestation de services d'assainissement durables et sensibles à la dynamique du genre; et
- Créer un environnement favorable qui puisse stimuler l'investissement dans ce secteur et assurer que les besoins en matière d'assainissement liés au genre soient pris en compte.

Chapitre 4

Eau potable

Introduction

De l'eau sont nés tous les peuples de la terre
- Mazisi Kunene, poète sud-africain

Statistiques sur l'eau potable

Il y a une nette différence entre l'accès à l'eau potable en milieu rural et en milieu urbain. Dans huit pays totalisant une population de 60 millions d'habitants, l'accès en milieu urbain est inférieur à 50%, alors que 640 millions de personnes vivent dans les 30 pays où l'accès en milieu rural est inférieur à 50%; 8 de ces pays, comptant 120 millions d'habitants, ont un accès inférieur à 25%. L'usage domestique de l'eau, en pourcentage des prélèvements annuels d'eau douce, peut varier de 1% en Afghanistan à 72% au Gabon, et dépend étroitement de la structure de l'économie, de la demande agricole, des ressources disponibles totales, des chiffres annuels des prélèvements d'eau douce et des conditions climatiques.

(OMS/UNICEF GWSSA 2000 – voir tableaux récapitulatifs des indicateurs du genre et de l'eau).

Dans l'ensemble du secteur de l'eau, le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable a la plus longue tradition de prise en compte des rôles des femmes. Ce secteur a également été le premier à élaborer une approche sexospécifique qui tient compte des changements de structures sociales et de leurs effets sur la manière dont les femmes et les hommes utilisent et gèrent l'eau.

Dans de nombreuses cultures, les femmes et les hommes ont traditionnellement tenu des rôles complémentaires dans la gestion de l'eau au niveau de leur communauté. La gestion sexospécifique de l'eau se produit particulièrement là où l'eau est rare ou possède des significations religieuses et culturelles. Nous en trouvons des

exemples dans la région soudanaise de l'Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est, au Népal, en Asie du Sud, en Amérique centrale et dans la région des Andes. Au Burkina Faso par exemple, la tradition voulait que les femmes de la localité informent leurs chefs du même sexe lorsque les puits avaient besoin d'être améliorés. Celles-ci informaient leurs pairs de sexe masculin qui, à leur tour, contactaient les hommes qui creusaient les puits. Les autres hommes défrichaient le terrain tandis que les femmes faisaient la cuisine. Les chefs des deux sexes fixaient les règles qui régissaient l'utilisation de l'eau pour les différents groupes (Van Wijk, 1998).

La gestion intégrée des ressources en eau n'est pas non plus une invention récente. Elle fait partie des systèmes indigènes depuis longtemps, même si c'est à l'échelle locale et non à celle du bassin fluvial. L'eau n'est devenue le domaine presque exclusif des techniciens, responsables politique et chefs locaux masculins qu'avec le développement mondial d'une ingénierie venant du Nord et porteuse de l'idée, issue de la culture des classes moyenne et supérieure, selon laquelle les hommes effectuent des tâches en public tandis que les femmes restent à la maison.

Les gouvernements, les sociétés nationales de l'eau et les universités ont récemment redécouvert la valeur d'une gestion de l'eau dans une perspective plus globale et selon une approche d'équipe qui implique à la fois les hommes et les femmes. Dans le secteur de l'eau potable, un important corpus de données qualitatives a déjà démontré qu'avec une participation plus grande et plus équilibrée des femmes et des hommes, l'eau destinée à l'usage domestique est utilisée plus largement et de façon plus durable. Les statistiques ont confirmé ces conclusions (Narayan, 1995; Gross et al., 2001; van Wijk et al., 2002).

L'étude se propose de voir dans quelle mesure la participation et l'équilibre entre les femmes et les hommes sont inclus dans les politiques et les réglementations de l'eau potable. Les politiques et



les lois sont importantes parce qu'elles créent l'environnement favorable à la gestion de l'eau, permettent un nouvel éclairage grâce au travail sur le terrain et à la recherche, et peuvent faciliter ou entraver la reproduction des expériences. Elles ont aussi leurs limites puisque leur mise en pratique ne peut guère être imposée d'en haut. Cependant il est de plus en plus demandé aux sociétés nationales de l'eau d'être transparentes et de rendre compte publiquement des politiques de mise en œuvre; de même, de plus en plus de moyens sont disponibles pour surveiller la mise en œuvre et l'impact.

Questions clés

Différences fondées sur le sexe en matière d'utilisation de l'eau

Usage domestique de l'eau

L'utilisation et la demande en eau au niveau des ménages couvrent une large gamme d'activités et varient selon le sexe, l'âge et la classe sociale. Les femmes en particulier utilisent l'eau provenant des réserves d'eau potable aussi bien que des systèmes d'irrigation pour tout un ensemble de besoins économiques et ménagers. Par exemple:

- Tous les groupes d'utilisateurs ont besoin d'eau pour la boisson et l'hygiène personnelle. L'utilisation par personne varie en fonction du niveau socioéconomique et du climat. La capacité de payer varie également selon les communautés et les ménages et à l'intérieur de ceux-ci.
- Ce sont généralement les femmes qui ont besoin d'eau pour faire la cuisine, nettoyer la maison et laver les vêtements, encore qu'il existe des cultures dans lesquelles les hommes font leur propre lessive. Les femmes plus aisées utilisent de plus grandes quantités d'eau, mais elles et leurs familles peuvent aussi payer davantage.
- Les femmes des ménages pauvres et des zones rurales ont besoin d'eau pour entretenir un petit élevage et faire pousser des légumes, surtout durant la saison sèche. L'étendue de l'utilisation varie en fonction de la distance par rapport à l'eau, et des divisions selon les sexes en matière de travail et d'exploitation de la terre.
- Les hommes du milieu rural ont besoin d'eau essentiellement pour un élevage plus important mais ce sont souvent les femmes rurales qui

s'occupent du bétail laitier et des jeunes animaux. L'utilisation de l'eau et les capacités de paiement varient non seulement entre petits et gros éleveurs, mais également au sein des ménages.

- L'utilisation de l'eau pour les travaux de construction et de réparation (entre autres la fabrication de briques et le plâtrage), le traitement des récoltes, des denrées alimentaires et des boissons et le transport sont également sexospécifiques et affectent l'environnement hydrique et terrestre.

Impact de la pénurie d'eau

Pour un nombre croissant de pays, la crise de l'eau qui menace le monde veut dire une pénurie d'eau, particulièrement pour les hommes et les femmes pauvres. Même si la construction de barrages et de réservoirs a permis d'augmenter la quantité d'eau disponible, plus de 40% de la population mondiale vivent dans une situation de stress hydrique, et on prévoit que ce pourcentage atteindra 50% en 2025.

La sécheresse, la surexploitation et la contamination réduisent la disponibilité de l'eau à usage domestique. En Amérique latine par exemple, où environ 70% des ressources en eau sont constituées d'eaux de ruissellement, une multitude de mauvaises pratiques ont fait que les ruisseaux et les rivières ne peuvent plus être une source d'eau potable, à moins de leur appliquer des systèmes de traitement coûteux. Au niveau mondial, nous retrouvons les mêmes facteurs qui contribuent à cette situation et qui sont entre autres: l'érosion; l'utilisation abusive de produits chimiques (engrais, pesticides); l'évacuation des déchets industriels, des eaux d'égouts et des eaux usées non traitées; et la défécation à l'air libre, largement répandue en raison de l'absence de bons programmes d'assainissement pour les pauvres. Un autre problème majeur provient de ce que les inondations contaminent les sources d'eau potable, de sorte que l'eau potable salubre peut manquer même dans les régions où l'eau est abondante.

Tous ces facteurs produisent des effets qui varient en fonction du sexe et de la classe sociale. Les plus touchés sont les usagers des systèmes hydriques des petites collectivités rurales et les pauvres des zones urbaines en croissance rapide. Dans ces deux types de communautés, ce sont les femmes qui ont le plus intérêt à une meilleure gestion de l'eau douce puisqu'elles doivent soit s'accommoder de la mauvaise qualité de l'eau, soit marcher de longues distances pour trouver d'autres sources acceptables. Les femmes plus

aisées disposent de leurs propres puits profonds pour l'irrigation, qu'elles peuvent également utiliser à des fins domestiques; elles ont les ressources leur permettant d'acheter une eau salubre, et l'aide ménagère qui peut amener l'eau d'autres sources, ou encore elles ont la possibilité de déménager provisoirement. Les femmes et les filles des familles pauvres n'ont pas d'autre choix que d'attendre une intervention extérieure ou d'utiliser les sources contaminées. La gestion de la crise souvent appliquée par les gouvernements – approfondissement des puits publics ou alimentation en eau potable au moyen de camions-citernes ou d'un pipeline muni de robinets publics – n'offre pas de solution à long terme si rien n'est fait pour remédier aux prélèvements et à l'usage abusifs de la classe moyenne et des agriculteurs plus aisés.

La rareté de l'eau a également un impact sexospécifique sur la santé. Chaque année près de deux millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de maladies diarrhéiques. Les infections oculaires sont particulièrement fréquentes dans les zones arides et constituent un important facteur de cécité due au trachome. La cécité menace également les mères des enfants infectés puisqu'elles sont fréquemment en contact avec ces derniers. C'est pour cette raison que 70% des aveugles dans le monde sont des femmes. Un moyen de prévention efficace consiste à se laver les mains chaque fois que cela est nécessaire, et à se laver le visage plus fréquemment. Cependant, particulièrement dans les régions arides et durant la saison sèche, des membres de la famille ayant une autorité plus grande, tels que les belles-mères et les pères, critiquent les jeunes femmes et les adolescentes lorsqu'ils les voient «gaspiller» l'eau par des lavages fréquents.

La prévalence croissante du VIH/SIDA constitue un nouveau facteur ayant des implications sérieuses pour l'eau potable. Dans 28 pays, entre 4 et 36% de la population sont actuellement infectés par le virus (ONUSIDA, 2000). Le résultat est que la collecte et l'utilisation de l'eau deviennent plus difficiles, parce que beaucoup de femmes et de filles doivent faire face à la demande croissante de soins pour les malades, tout en faisant leur travail et celui de membres de la famille malades ou décédés. Beaucoup d'entre elles sont elles-mêmes infectées et malades. De fait, le partage du travail parmi les éléments féminins de la famille devient plus difficile. Du côté de l'offre, la maladie et la mort du personnel des sociétés de l'eau et le déclin des économies nationales réduisent la fiabilité des services de l'eau, et les efforts visant à mettre en place de nouveaux systèmes pâtissent des mêmes contraintes.

Amélioration de l'approvisionnement en eau

Approche multisectorielle

L'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ne peut se faire dans le vide. Les améliorations dans des zones souffrant d'un manque d'eau douce doivent satisfaire à la fois les usages domestiques et productifs des ménages. Une approche d'équipe, combinant les préoccupations sociales, institutionnelles et environnementales est par conséquent plus efficace que les simples solutions d'ingénierie.

L'utilisation multisectorielle de l'eau profite aux ménages, aux collectivités et aux économies nationales de trois façons différentes. Premièrement, elle mène à une meilleure hygiène et santé de la famille, et par conséquent à une baisse des coûts de la santé publique et privée. Deuxièmement, elle habilite les femmes à produire l'alimentation nécessaire à la consommation familiale, ce qui a des effets bénéfiques sur la nutrition, la santé de la famille et le développement des enfants. Troisièmement, les utilisations productives de l'eau faites par les femmes, et à certains degrés par les hommes, permettent de faire des économies (par exemple pour le logement) et créent des revenus supplémentaires. Lorsque ce sont les femmes qui contrôlent ces revenus, elles en utilisent la plus grande partie pour le bien-être de la famille.

Cependant, en réalité, les projets d'approvisionnement en eau pour l'usage domestique sont rarement conçus pour les utilisations multiples et sexospécifiques des ménages. Dans la plupart des pays, ils font partie du secteur social, qui se trouve en seconde position par rapport au secteur productif, et ils ont des objectifs qui se limitent à l'amélioration du bien-être et de la santé. Souvent l'eau pour la production n'est envisagée que dans le secteur agricole.

Gestion des inondations et de la sécheresse

Pour l'atténuation de la pauvreté, une stratégie globale tenant compte des sexospécificités et de la classe sociale est nécessaire à une gestion des inondations et de la sécheresse qui puisse protéger l'eau, la terre et la fertilité du sol. Trop souvent, la protection contre les inondations résout le problème de la contamination des sources d'eau potable mais arrête le processus par lequel chaque inondation dépose une couche fertile de limon. Dans plusieurs régions, le limon est essentiel aux petits agriculteurs – femmes et hommes – qui en dépendent pour la préservation de la fertilité du sol. Il existe une solution directe mais rarement appliquée qui consiste à ce qu'une organisation ou une coopérative gère *toutes les utilisations de l'eau* dans un

bassin fluvial et qu'elle soit composée en partie par les représentants directs de tous les groupes affectés – hommes et femmes –. Il est également nécessaire de prévoir un certain nombre d'éléments essentiels tels que: ressources politiques et financières permettant de fournir une eau potable salubre et un assainissement adéquat; ressources suffisantes pour garantir la conformité avec les règlements en matière de décharges industrielles et municipales; capacité suffisante pour gérer les systèmes d'eaux usées; etc. Bien que vitale, la représentation de tous les groupes affectés n'est utile que si des systèmes sont mis en place pour garantir que leurs voix soient entendues – par exemple les réunions doivent être tenues à des moments et en des endroits qui les rendent accessibles aux femmes pauvres; la langue utilisée doit être comprise de tous; les groupes traditionnellement privés d'influence doivent être habilités à exprimer leurs besoins et leurs préoccupations, et les relations de dépendance mutuelle ne doivent pas être telles qu'elles empêchent toute possibilité de partage du pouvoir et des intérêts.

Systèmes hydriques locaux et systèmes hydriques à grande échelle

L'approvisionnement en eau potable à petite échelle est de plus en plus assuré et géré par les organisations d'usagers et les autorités locales. De futurs utilisateurs et «conservateurs» lancent leur projet local dans le cadre d'un programme rural ou urbain plus vaste de décentralisation des services d'approvisionnement en eau. Ils font des choix en connaissance de cause concernant le type d'alimentation en eau qu'ils souhaitent et qu'ils peuvent assumer, et sur le type de maintenance locale et de systèmes de gestion nécessaires pour que l'approvisionnement fonctionne bien et qu'il soit utilisé par tous. Des stratégies visant à ce que les femmes et les hommes pauvres, ainsi que les femmes en général, participent aux décisions et les influencent, ont débouché sur une plus grande équité entre les sexes et entre les catégories sociales. Comme cela a été observé précédemment, ces stratégies sont également étroitement liées à une meilleure utilisation et durabilité des services.

Les grands systèmes urbains et les approvisionnements ruraux étendus restent cependant plus fréquents (Majumdar, 1994). Le choix entre un grand réseau unique à gestion centralisée et des petits systèmes multiples gérés localement ne dépend pas uniquement des conditions physiques et des économies d'échelle. Trop souvent, il résulte d'intérêts politiques bien établis et d'opportunités de profits pour le secteur privé. Les utilisateurs finaux sont rarement impliqués dans le choix entre l'une des deux formules, ou dans les combinaisons de

technologies offertes. De même, ils ne participent guère à l'élaboration des décisions concernant la conception, la maintenance et la gestion d'un approvisionnement en eau à grande échelle. Pourtant, c'est l'argent qu'ils paient qui permet à ces systèmes de continuer à fonctionner et c'est de leur utilisation de l'eau que dépendent une meilleure santé publique et un développement plus grand. Ce sont les femmes en particulier qui décident en général si elles vont effectivement utiliser les points d'eau du nouveau réseau hydrique.

Dans les collectivités importantes, la participation directe à la planification des décisions n'est pas toujours possible et chaque groupe peut alors choisir ses propres délégués qui devront ensuite rendre compte des décisions prises à un niveau supérieur. La collaboration avec les seuls représentants politiques élus ne constitue pas une bonne solution, parce que dans ce cas, les intérêts politiques prennent souvent le dessus sur les intérêts d'un service fiable et équitable pour la collectivité; de plus, les femmes et les pauvres sont peu ou pas représentés dans ce cadre. La représentation directe est préférable parce que les membres désignés ne sont pas nécessairement mandatés par les groupes au nom desquels ils parlent et n'ont pas de comptes à leur rendre (voir par exemple l'étude de cas du Chili au chapitre 6).

Privatisation et urbanisation

Le secteur privé formel s'est taillé une place dans l'approvisionnement en eau à usage domestique, en particulier dans les zones urbaines qui offrent de meilleures opportunités de réalisation de bénéfices. Les entreprises du secteur privé servent en premier lieu les zones de la classe moyenne et supérieure. Les zones urbaines où les revenus sont plus bas vivent dans des conditions sociales et physiques qui posent de nombreux défis et offrent peu de possibilités de recouvrement des coûts; elles sont par conséquent moins intéressantes pour ces entreprises. Cependant, plus de la moitié de la population urbaine du Sud vit dans les quartiers à faibles revenus des villes et cette proportion ne cesse d'augmenter. La fourniture de l'eau à ces zones est essentielle au développement et à la réduction de la pauvreté. Pour une meilleure santé publique, il est nécessaire d'avoir une masse critique d'au moins 75-80% en matière d'accès à un approvisionnement en eau et à un assainissement améliorés (Esrey, 1994).

Il existe pourtant des solutions viables pour la fourniture de services d'eau durables pour les pauvres des villes, pouvant être assurées par des prestataires publics ou privés. Il y a des exemples où les perspectives de genre peuvent jouer un rôle utile dans ce type de solutions (van Wijk, 1998):

- Des réseaux sous conduite gérés localement sont dérivés du système d'alimentation principal au moyen de raccordements munis d'un compteur. Les utilisateurs partagent la facture collective et gèrent le réseau local de manière attentive au genre et à la pauvreté, (par exemple grâce à des comités mixtes qui fonctionnent mieux lorsque les femmes sont représentées de façon équilibrée par rapport aux hommes, et en utilisant des tarifs pondérés ajustés à la consommation effective de l'eau – connue localement même lorsque les raccordements ne sont pas équipés de compteurs – et en exemptant les plus pauvres);
- Les compagnies d'eau forment des femmes locales à la plomberie et à l'installation et donnent aux ménages qui ne peuvent pas se permettre d'avoir un approvisionnement propre à eux la possibilité de partager les raccordements;
- Certaines compagnies apportent à la fois l'approvisionnement et des opportunités d'emploi local en embauchant sur place des femmes en qualité de gérantes de kiosques à eau dévouées et dignes de confiance dans leur propre localité. Dans les kiosques, les consommateurs peuvent acheter l'eau potable toute l'année à des prix stables et justes;
- Les banques urbaines accordent des prêts collectifs à des groupes de crédit-épargne, dont la majorité sont des groupes des femmes, pour mettre en place localement des installations d'eau privées. Le remboursement se fait généralement de manière satisfaisante lorsque les conditions et la gestion de ces prêts sont adaptées aux besoins du groupe, par exemple en acceptant le remboursement par petites tranches à des intermédiaires locaux fiables et en acceptant une responsabilité de groupe plutôt qu'une garantie individuelle;
- Parmi les autres moyens permettant de mettre l'approvisionnement en eau à la portée des femmes et des hommes pauvres, citons les tarifs par tranche, où la première tranche, qui couvre les besoins de base, est subventionnée et où les consommateurs plus importants paient des tarifs plus élevés; la collecte des redevances dans le quartier; et l'adaptation de la fréquence des paiements au schéma des revenus des femmes et des hommes (très peu de pauvres des zones urbaines disposent de revenus mensuels répartis sur toute l'année).

Ces approches attentives requièrent des changements d'attitudes et un assortiment différent de compétences dans des institutions qui sont plus habituées à traiter avec une infrastructure d'approvisionnement en eau plus lourde. Les solutions techniques et les systèmes administratifs qui dominent dans ces institutions ne sont pas favorables aux pauvres des villes et des campagnes. Pour la mise en place de solutions viables, il est nécessaire de rechercher et de tester des alternatives créatives, d'engager une expertise sociale et de former des équipes multidisciplinaires homogènes constituées de professionnels et d'ingénieurs qui ont de l'intérêt, de l'expérience et des compétences en matière d'approches tenant compte du genre et de l'équité entre les sexes; il faudra en outre adopter une approche d'apprentissage et partager les expériences acquises.

Développement organisationnel et capacités du personnel

Pour beaucoup de personnes ayant une formation d'ingénieur, les approches de genre et d'équité sociale constituent une nouveauté. L'institutionnalisation de nouvelles méthodes de travail nécessitent que des mesures soient prises pour renforcer les connaissances et les compétences du personnel. Parmi ces mesures, citons l'élaboration de politiques et de procédures sexospécifiques, la formation du personnel et l'encouragement et l'appui de la direction. Les mandats et les objectifs de l'organisation, le profil des emplois pour le personnel technique, les conditions générales de travail et les systèmes d'évaluation des performances ont tous besoin d'être révisés. Un assortiment approprié de disciplines – qui est souvent associé à un meilleur équilibre numérique du personnel masculin et féminin – aide également à ce qu'une attention plus équilibrée soit portée aux aspects sociaux et institutionnels de la durabilité et de l'équité.

Les processus visant à intégrer le genre et les aspects d'équité sociale dans les politiques, les législations et les règlements ont démarré dans plusieurs pays. On constate la mise en place d'une législation générale tout autant que de lois et de règlements spécifiques à l'eau qui reconnaissent les différences et les iniquités entre les femmes et les hommes et se proposent de les corriger. Par exemple, certains pays ont fixé des quotas concernant la proportion de femmes parmi les représentants politiques élus. Bien que cette mesure ne garantisse pas que ces femmes représentent les opinions de leur électorat et qu'elles partagent avec lui les mêmes intérêts, et bien que beaucoup d'entre elles manquent d'expérience, cette mesure augmente les chances de soutien à un programme attentif

au genre qui donne la priorité à des aspects tels que l'amélioration de systèmes hydriques au fonctionnement inadéquat.

Revue générale des politiques et de la réglementation du sous-secteur

En effectuant cette revue portant sur la prise en compte des questions de parité hommes-femmes dans les politiques d'approvisionnement en eau à usage domestique, les contributeurs de GWA ont analysé 71 politiques, lois et règlements provenant de 29 pays (la liste est donnée dans la Bibliographie). Les contributeurs ont trié ce corpus en documents ne mentionnant pas les femmes, documents ne mentionnant que les femmes, et documents mentionnant le genre ou les femmes et les hommes à la fois. Ils ont ensuite identifié les perspectives de politique des différents documents- bien-être, Femmes dans le développement (Women in Development (WID) et Genre et Développement (Gender And Development, (GAD), et leur centre d'intérêt principal:

- Dans une perspective de *bien-être*, les documents se réfèrent aux rôles des femmes et aux avantages qu'elles tirent de leurs rôles domestiques uniquement – mères et maîtresses de maison;
- Les politiques mettant l'accent sur *la lutte contre la pauvreté de type WID* soulignent que les femmes utilisent également l'eau, le temps et d'autres ressources pour la production, par exemple en agriculture, horticulture et dans les petites entreprises;
- Les politiques mettant l'accent sur *la lutte contre la pauvreté de type GAD* soulignent les utilisations productives des bénéficiaires des projets par les femmes et les hommes et les différences entre les sexes dans ces utilisations.
- Les politiques centrées sur *l'efficacité/l'efficience de type WID* mettent l'accent sur la participation des femmes, notamment pour le succès des programmes. La participation des femmes peut entraîner de moindres coûts, de meilleurs revenus, et une plus grande efficacité au niveau de l'entretien, de l'utilisation et de la gestion, etc.
- Les politiques centrées sur *l'efficacité/l'efficience de type GAD* mettent l'accent sur l'importance de l'implication des hommes et des femmes, à leurs façons, pour une meilleure efficacité du projet; par exemple les hommes seront les directeurs en raison de leur autorité, et les femmes seront les trésorières à cause de leur loyauté;

- Les politiques centrées sur *l'équité* reconnaissent que souvent, la position, l'influence et les avantages pour les femmes et les filles sont moindres que pour les hommes et les garçons, alors que la charge de travail est plus lourde pour les premières. Ces politiques visent à identifier et à réduire de telles inégalités en recherchant des résultats mesurables. Lorsque l'accent est mis sur l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes, indépendamment d'autres sources d'iniquité (caste, classe sociale, situation de famille), les politiques sont classées comme mettant l'accent sur *l'équité entre les sexes*;
- Les politiques centrées sur *l'équité globale* visent à réduire les différences en matière de droits humains et de bien-être entre les hommes et les femmes mais aussi parmi les femmes (ou les hommes). Lorsque les politiques visent à garantir l'égalité des droits et des avantages pour tous, indépendamment des différences de fortune, classe sociale, race, âge, situation de famille, ethnie, religion, etc., elles sont classées comme mettant l'accent sur *l'équité sociale et l'équité entre les sexes*.

Etant donné que les documents étudiés ne sont pas une sélection aléatoire de tous les documents juridiques et de toutes les politiques du secteur sur une période spécifique, les conclusions ne sont pas totalement représentatives de la situation générale. Cependant, elles révèlent certaines tendances (tableau 1). La surprise est venue de ce que, sur les 71 politiques, lois et règlements analysés, 30 (43%) ne mentionnent pas du tout les femmes ou le genre, alors qu'ils ont de bonnes raisons de le faire. Un grand nombre de ces documents (45% des 30 cités) traitent de la gestion intégrée de l'eau et les autres des infrastructures publiques en général, des réformes agraires, du développement rural, et d'administration locale. Bien que la majorité des documents relatifs à l'eau reconnaissent le rôle spécial des femmes, ou les différences et inégalités dans les rôles des femmes et des hommes, il en existe encore beaucoup datant du milieu des années 1990 jusqu'à aujourd'hui qui ne font aucune référence aux différences entre les sexes.

Le tableau donne également des détails sur les types de politique concernant les femmes ou les hommes. Il montre que lorsque les décideurs sont conscients de l'aspect genre, ils vont au-delà les rôles domestiques des femmes en tant qu'utilisatrices et bénéficiaires. Dans les politiques centrées sur les objectifs d'efficacité et d'efficience, l'accent est mis principalement sur les contributions que seules les femmes peuvent apporter, et dans une moindre mesure, sur celles des hommes.

Tableau 3: Politiques, lois et règlements relatifs à l'eau et aux femmes/genre, objet de l'analyse (N=71)

Région	Aucune mention des femmes/genre	Bien-être	Femmes dans le développement (WID)		Genre et Développement (GAD)		Equité		Total
			Contre la pauvreté	Efficacité/efficacité	Contre la pauvreté	Efficacité/efficacité	Entre les sexes	Entre les sexes et sociale	
Afrique	6	3	0	5	0	3	5	3	25
Asie	12	1	1	10	1	4	1	1	31
Amérique latine	13	0	0	0	1	0	7	2	23
Total	31	4	1	15	2	7	13	6	79*

* Le total est supérieur à 71 parce que huit documents présentaient un mélange de deux types de politiques du genre.

Bien sûr, les femmes elles-mêmes bénéficient de projets d'eau à usage domestique plus efficaces et efficaces. Cependant, il y a aussi des avantages plus larges et plus indirects à ce que les femmes aient des opportunités de partage égal avec les hommes de la prise de décisions, de la formation, des fonctions et des emplois. Ceci implique une plus grande égalité sociale, la réalisation des droits humains fondamentaux, le renforcement du développement global et permet d'éviter les impacts négatifs d'une participation unilatérale des femmes dans les projets d'approvisionnement en eau qui entraînerait une charge plus lourde pour les femmes et le retrait des hommes. Le tableau montre que les politiques centrées sur une plus grande égalité entre les hommes et les femmes pour des raisons d'efficacité et/ou d'égalité de droits (26) sont déjà plus communes que les politiques qui soulignent la participation des femmes en vue d'améliorer l'efficacité des services (15).

Cependant, le traitement du genre dans de nombreuses politiques aurait besoin d'être grandement amélioré dans les domaines suivants:

- *Traduction de l'analyse du genre en actions.* Une analyse du genre ne fait pas toujours l'objet d'un suivi dans le reste du document. Par exemple, la politique nationale de l'eau du Ghana de 1991 contient une analyse détaillée des inégalités entre les femmes et les hommes mais ne mentionne plus le genre dans les sections suivantes.
- *d'une approche transversale ayant une cohérence interne.* De nombreux documents évoquent les rôles des femmes ou les divisions entre les femmes et les hommes d'une manière

éclectique ne couvrant qu'un petit nombre d'aspects. Il n'existe pas une seule politique mettant l'accent sur le genre de façon cohérente et globale dans tout le texte.

- *Reconnaissance d'une approche d'équité entre les sexes incluant l'équité sociale.* Les femmes ne sont pas toutes les mêmes. Les femmes pauvres n'ont pas les mêmes besoins et le même potentiel que les femmes de la classe moyenne et supérieure. Ceci est également vrai pour les hommes. Une approche s'intéressant à l'équité entre les sexes et à l'équité sociale doit reconnaître que les inégalités existent entre les groupes sociaux et entre les femmes et les hommes à l'intérieur de ces groupes. Jusqu'ici peu de lois et de politiques de l'eau reconnaissent les deux inégalités en les associant. Celles qui le font peuvent les traiter d'une manière plus globale. C'est le cas des nouvelles lois sur l'eau de l'Afrique du Sud (voir l'étude de cas au chapitre 6).
- *Elimination de l'utilisation de termes sociaux généraux et mal définis qui masquent les inégalités.* Des termes tels que «consommateurs», «parties prenantes», «collectivités» et «comités» cachent le fait que ces catégories générales sont formées de femmes et d'hommes appartenant à des groupes divers et ayant des capacités et des intérêts différents. Certains documents de politique contiennent des définitions de termes, mais celles-ci se limitent aux aspects techniques et ne couvrent pas les concepts sociaux ou relatifs à la gestion. Les statistiques ne sont pas toujours ventilées par sexe ou par indicateur de développement social.

- *Formulation plus opérationnelle des politiques et des stratégies.* Les documents des pays varient beaucoup quant à leur niveau de précision à propos de questions telles que le genre et la participation de la collectivité, ou le genre et la gestion. Le plus souvent ces questions sont discutées en termes généraux, mettant l'accent sur une plus grande participation des femmes ou un meilleur équilibre entre les sexes dans la prise de décisions. Les incidences sur les processus et institutions et sur la question de la responsabilisation sont rarement étudiées. Lorsque les politiques évoquent les principes et les procédures de manière plus concrète, comme dans le cas des projets de la Tanzanie (1999) et de l'Indonésie (2000), le genre (ou plutôt la participation des femmes) est traité dans une section à part.
- *Articulation des rôles, responsabilités et incitations pour les hommes.* Aucune des politiques examinées n'a appliqué aux hommes l'analyse et les approches de genre. Jusqu'ici on constate l'absence d'une couverture systématique des perspectives masculines en matière d'hygiène, de tâches domestiques et d'utilisation de l'eau pour les besoins spécifiques des hommes tels que la construction de maisons ou l'élevage du bétail et leurs implications pour les politiques (promotion de l'hygiène masculine, prévention des conflits, et médiation). Les politiques étudiées passent également sous silence les conséquences d'un renforcement de l'équilibre entre les sexes et n'évoquent aucun avantage spécifique que les hommes peuvent tirer d'un soutien actif à l'égalité entre les sexes.

Le genre dans les principales questions liées au secteur

Accès aux utilisations primaires de l'eau

Alors que toutes les politiques étudiées reconnaissent que l'accès à l'eau potable est un droit fondamental pour tous, les normes appliquées sont généralement définies en termes de nombre de litres par personne et par jour pour les différents niveaux de services. Les politiques signalent rarement le type d'utilisations que doit couvrir un approvisionnement en eau primaire, ou les groupes d'utilisateurs auxquels il est destiné. S'il est fait mention d'utilisations autres que domestiques (boisson, cuisine, toilette et lessive), c'est à des fins qui profitent généralement aux hommes, comme l'abreuvement du bétail. La norme est souvent la même pour tous et ne reflète pas la situation dans des zones chaudes ou plus tempérées ni les variations saisonnières de température.

Le Code de l'eau des Philippines est l'une des rares politiques analysées à définir de manière explicite le droit d'accès à l'eau comme une ressource pouvant servir à différents usages primaires, sans égard au fait qu'elle provienne d'une source naturelle, d'un approvisionnement en eau potable ou d'un réseau d'irrigation. Les articles 14 et 33 stipulent que tout individu a le droit de prélever l'eau d'une masse d'eau naturelle sans avoir besoin d'une autorisation, et de prélever l'eau d'un canal, d'un aqueduc ou d'un réservoir privé, pour se laver, arroser les plantes et abreuver ou laver les animaux domestiques, à condition que le prélèvement soit fait au moyen de récipients portés manuellement et sans bloquer le cours d'eau ou endommager le canal, l'aqueduc ou le réservoir. La politique reconnaît ainsi implicitement, surtout pour les femmes et les hommes pauvres, le droit d'accès à cette ressource de base au niveau de tous les systèmes. Le propriétaire (perçu dans le code comme étant toujours un homme) ne peut imposer de restrictions à cette utilisation que si elle entraîne pour lui une perte ou un dommage.

Il y a aussi le cas de la Loi nationale de l'eau de l'Afrique du Sud, dans laquelle l'annexe 1 définit le droit d'accès à l'eau à partir de différentes ressources pour un ensemble d'utilisations telles que l'usage domestique, les jardins potagers et l'abreuvement des troupeaux domestiques.

Systemes locaux et systemes à grande échelle

Plusieurs politiques mentionnent les approches participatives pour les petits systèmes gérés par des comités d'utilisateurs. Lorsque le document s'intéresse au genre ou aux femmes, l'accent est mis sur la participation des femmes ou sur l'égalité entre les sexes dans la prise de décisions. Peu de politiques couvrent la participation en tant que processus complet et peu d'entre elles mentionnent les rôles des hommes.

Aucune politique ne traite de planification et de gestion participatives attentives au genre et à la pauvreté dans les programmes à grande échelle.

Différences sociales entre les groupes de femmes

Alors que plusieurs politiques encouragent l'implication des femmes dans les comités de l'eau, elles ne spécifient guère le rôle précis qu'elles devraient jouer ou le type de femmes à impliquer. S'il est bon d'augmenter le nombre de femmes dans les comités de l'eau, le type de représentation est lui aussi très important.

Une section de la politique indienne appelle à la présence dans les comités de «femmes de premier plan». Etant donné que ce terme n'est pas défini, ces femmes pourraient appartenir à l'élite locale et avoir des intérêts qui sont tout à fait différents de ceux des femmes pauvres. Ceci est également valable pour la consultation et la participation des groupements de femmes, qui ne représentent souvent que les femmes appartenant aux classes moyenne et supérieure. En tant que stratégie de développement du secteur avec la participation du secteur privé, des ONGs et OBCs, la politique appelle à l'implication des groupements de femmes et des femmes élues membres des organismes locaux. Ainsi, la stratégie reconnaît les femmes et leurs institutions en tant que force positive pour les activités de développement. Cependant, le document ne mentionne pas quels sont les types de groupements de femmes à impliquer et ne donne aucune indication sur la représentation des femmes pauvres.

Le Secteur privé

Certaines politiques (Bangladesh, Chili, Philippines et Tanzanie) mentionnent le rôle des entreprises privées dans la fourniture de l'eau aux régions rurales, mais sans parler de leurs relations avec les collectivités qu'elles desservent ou du contrôle que ces collectivités pourront exercer. Une seule politique évoque la responsabilité du secteur privé envers les consommateurs.

Le Code de l'assainissement des Philippines (P.D. 856) stipule que les contrats avec les entités privées doivent inclure les normes de performance et les mesures à prendre en cas de non performance (article 27). Le Code ne spécifie pas à qui le secteur doit rendre de comptes et, au cas où il serait responsable devant les ménages utilisateurs, si cela implique la responsabilité devant les chefs de famille femmes comme devant les chefs de famille hommes. Le document ne dit pas non plus si la responsabilité inclut la compensation des consommateurs/payeurs de redevances lorsque l'entité privée ne fournit pas le service stipulé dans le contrat. Certaines politiques (Bangladesh, Chili, Philippines et Tanzanie) mentionnent le rôle des sociétés privées dans la fourniture de l'eau aux zones rurales, mais la politique nationale pour l'eau salubre et l'assainissement du Bangladesh de 1998 est la seule à mentionner explicitement qu'un environnement propice sera créé

pour que les femmes puissent jouer un rôle clé dans les organisations locales et que ces dernières prendront part à la gestion de l'eau. Les termes «rôle clé» et «rôle» ne sont pas définis mais l'intention est à la fois claire et louable.

Les zones urbaines

Les politiques qui traitent de la protection des ressources en eau dans les zones urbaines constituent une nouveauté. L'enquête ne couvre que deux politiques relatives à la gestion de l'eau en milieu urbain.

En 2001, la Chine a publié ce qui a été considéré comme la première politique relative à la construction des infrastructures. Cette politique ne contient aucune mention du genre et n'inclut aucune perspective sexospécifique.

En revanche, le Directoire national de l'approvisionnement en eau et de l'énergie du Mali a élaboré une politique sexospécifique pour l'approvisionnement en eau potable des habitants pauvres des villes. Sa résolution du 11 novembre 1997 relative au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités pour l'alimentation en eau des villes cite, entre autres objectifs, l'équité entre les hommes et les femmes.

La politique décrit de manière assez détaillée la formation des associations d'utilisateurs. Chaque association choisit soit un homme et une femme soit deux femmes appartenant à deux ménages différents pour les représenter auprès de l'Assemblée Générale des associations d'usagers, ainsi que deux autres délégués suppléants choisis de la même façon. Les groupes qui ne respectent pas ce principe seront sanctionnés en n'ayant droit qu'à une seule voix à l'Assemblée. Un Comité de surveillance vérifiera la mise en œuvre de la politique et en fera rapport à l'Assemblée Générale.

Aspects institutionnels

Rares sont encore les politiques qui traitent des questions institutionnelles au niveau de l'agence responsable du programme. Les approches attentives au genre nécessitent des changements au niveau du nombre des personnes employées, de la formation et de la gestion du personnel, des procédures sur le terrain et des changements dans le climat institutionnel général. Le Bangladesh et l'Afrique du Sud ont commencé à œuvrer dans ce sens en s'intéressant à quelques-unes de ces questions. Les deux politiques visent à corriger

certaines iniquités passées, et il peut sembler déplacé de leur demander de faire plus. Pourtant, dans l'intérêt de ceux qui chercheraient à suivre leur exemple, il est utile de signaler qu'aucune de ces deux politiques ne dit de quelle façon les changements se répercuteront sur les hommes ni en quoi les hommes peuvent bénéficier d'un renforcement de l'égalité entre les sexes. De même, l'augmentation du nombre de femmes dans les centres de formation et les institutions n'implique pas en soi que les diplômés et le personnel, hommes ou femmes, vont appliquer dans leur travail les principes d'équité sociale et d'équité entre les sexes.

Les objectifs de la politique du Bangladesh consistent à «introduire des changements institutionnels qui aideront à décentraliser la gestion des ressources en eau et à **renforcer le rôle des femmes** dans la gestion de l'eau» et à «développer les connaissances et les capacités qui permettront à l'avenir au pays de concevoir par lui-même des plans de gestion des ressources en eau caractérisés par l'efficacité économique, **l'égalité entre les sexes**, la justice sociale et la conscience environnementale, pour faciliter la réalisation des objectifs de gestion de l'eau au moyen d'une large participation du public» (Section 3, points d et f, soulignement ajouté).

Le Livre blanc de l'Afrique du Sud considère que le renforcement des capacités humaines «constitue peut-être le facteur le plus important pour réaliser une gestion sage et efficace des ressources en eau». L'absence de développement des capacités a surtout affecté les femmes, «qui ont été exclues dans la pratique des secteurs scientifiques et techniques». L'accent doit donc être mis sur «la formation et le développement des compétences des membres des groupes désavantagés, en **particulier les femmes**». (Section 7.3.1, soulignement ajouté). La politique changera la composition du personnel des sociétés qui gèrent le secteur, pour passer d'un personnel essentiellement technique et masculin à un personnel multidisciplinaire avec un ratio femmes/hommes de 1: 2.

Dans une étude sur l'éducation et la formation des ingénieurs dans six pays d'Asie du Sud, le genre et la gestion intégrée des ressources en eau sont apparus comme les deux lacunes principales (Saciwaters, 2002). Les règlements relatifs aux compétences des ingénieurs, comme au Chili, ne spécifient que les compétences techniques et ne disent rien sur le développement, les aspects sociaux, le genre et l'équité pour les pauvres.

VIH/SIDA

Ainsi que cela a été déjà mentionné, on peut s'attendre à ce que l'incidence du VIH/SIDA ait un impact considérable sur les services de l'eau. Néanmoins, aucune des politiques et stratégies examinées n'a évoqué les implications de cette infection ou envisagé des mesures pour y faire face. Le secteur de l'eau potable s'est penché pour la première fois sur les conséquences de la maladie lors du 13^{ième} Séminaire régional sur l'eau et l'assainissement tenu à Nairobi en septembre 2001. Parmi les questions discutées, citons la faillite des petites entreprises du secteur privé, incapables de susciter l'intérêt des grandes compagnies d'eau, la baisse de la participation des collectivités, la hausse mortalité des travailleurs et la baisse de leur productivité, qui entraînent une augmentation des coûts. Le paiement des redevances décroît à mesure que décroissent les revenus de la famille et qu'augmentent les frais médicaux. Comme l'a dit le directeur de NETWAS international dans son discours-programme: «A moins que nous mettions en place des mécanismes pour arrêter la propagation du VIH/SIDA, nous risquons d'aboutir à une situation où nous aurons peu de clients à qui fournir de l'eau, peu de prestataires de services efficaces, peu de travailleurs, et peu d'experts pour diriger le secteur et lui apporter l'appui technique nécessaire».

Au Kenya, la stratégie arrêtée a consisté à développer les connaissances, les moyens de prévention et les soins pour les travailleurs du secteur; en Afrique du Sud, il a été décidé d'installer des pompes plus simples (du point de vue du fonctionnement et des réparations) et d'inscrire sur les réservoirs des messages de prévention à l'intention des jeunes femmes (IRC Source Bulletin N° 22, mars 2002). Il est clair que malgré leur importance, ces mesures ne suffiront pas à elles seules à faire face aux effets préoccupants de la maladie. Etant donné que l'on peut s'attendre à une baisse à la fois de la demande et de la viabilité de services de meilleure qualité, on pourrait prévoir des scénarios d'urgence pour réduire les services à la fourniture fiable d'une quantité minimale d'eau salubre pour chaque famille. Il y a des expériences positives de femmes entrepreneurs, par exemple au Guatemala et dans diverses parties d'Afrique de l'Est et de l'Ouest. En tant que tenancières de kiosques, elles tirent un revenu et fournissent un service fiable, comprenant parfois une éducation en matière de santé, en vendant des seaux d'eau salubre à des marchands qui distribuent l'eau aux ménages. Parmi les autres options, citons les pompes, plus robustes, que les entrepreneurs gèrent sous contrat avec la collectivité, ou la protection et l'amélioration des sources d'eau traditionnelles et des systèmes de collecte d'eau.

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

L'exploitation et la protection de ces sources, dont l'importance pour les femmes, les hommes et les enfants pauvres ne pourra que s'accroître, sont bien mentionnées dans les politiques de l'eau du Bangladesh et des Philippines; mais on gagnerait à prévoir des stratégies qui réduisent la collecte et permettent une utilisation globale pour le nettoyage, le bain et la production à petite échelle.

Comment progresser

Durant les cinq dernières années, un progrès considérable a été fait dans l'inclusion des questions de genre et de pauvreté et des stratégies d'équité entre les sexes dans les politiques et les réglementations nationales de l'eau dans les pays du Sud. Dans cette revue, les documents complètement insensibles aux questions de genre étaient minoritaires, bien qu'encore trop nombreux. A l'intérieur des politiques, il est clair que l'on est passé du thème des femmes à celui du genre (les positions relatives, la participation et l'influence des femmes et des hommes).

En même temps, il y a lieu d'améliorer la qualité des politiques. Ceci est valable pour le genre en général comme pour les perspectives de genre et de pauvreté considérées en association. En corrigeant les termes insensibles au genre et en définissant le sens des concepts sociaux, il sera possible de mettre fin à la pratique courante qui présente les utilisateurs et les fournisseurs de l'eau comme des entités homogènes. Cette pratique masque en effet les différences économiques et sociales entre les groupes, et au sein de ces derniers, entre les femmes et les hommes. De même, il est nécessaire d'accorder une attention accrue aux rôles et aux positions des hommes et aux raisons qui font qu'ils sont favorables ou opposés à une plus grande égalité entre les sexes dans ce secteur. Par ailleurs, si l'eau est redéfinie en tant que ressource holistique ayant des dimensions domestique, productive et environnementale à prendre en compte dans la conception et la gestion, il devient logique de traiter ces dimensions de manière systématique dans les politiques de tous les secteurs/sous-secteurs liés à l'eau et dans la perspective des différents groupes d'utilisateurs.

Les gouvernements et les sociétés nationales de l'eau sont de toute évidence motivés et disposés à traiter le genre et la pauvreté dans leurs politiques et cadres juridiques, mais manquent souvent de savoir-faire. Cette étude a révélé qu'il y a déjà une expertise considérable en matière de genre dans nombre de pays et de régions. L'offre et la demande peuvent être rapprochées l'une de l'autre grâce à la constitution d'équipes de revue régionales ou nationales travaillant sur le genre et la gestion inté-

grée des ressources en eau, qui ont une expertise en matière de genre et de pauvreté dans les différents sous-secteurs de l'eau. Les pays et les sociétés nationales peuvent faire appel à ces équipes pour les assister dans la discussion du secteur et pour relier les politiques améliorées à la législation et la réglementation du secteur. Les équipes peuvent également satisfaire la demande croissante en expertise et conseil au sujet des contrats qu'il convient d'établir avec le secteur privé pour la protection des droits des personnes privées d'influence, en matière d'eau, d'assainissement et de ressources de base pour leurs moyens d'existence. Le partage du savoir entre les pays au moyen d'ateliers, de revues mutuelles et d'autres formes de coopération peuvent également constituer un excellent moyen pour progresser en direction de meilleurs règlements, législations et politiques dans le secteur de l'eau.

Une fois que les équipes de coopération ont été formées et que des sessions pour les revues et le partage des expériences sur les politiques nationales et les règlements ont été organisées, l'étape suivante serait logiquement de passer à l'analyse de l'application des politiques au niveau des sociétés nationales, avec la participation des organes de mise en œuvre.

Pour des raisons de manque de temps et de fonds, nous n'avons pas inclus dans cette étude les politiques des agences bilatérales et internationales qui apportent un appui dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Les recherches initiales ont indiqué des approches et des niveaux d'intégration très variés. On peut s'attendre à ce qu'une revue comparative impliquant une équipe sud-africaine indépendante puisse éclairer les politiques et l'échange de savoir entre ces agences, à l'instar du travail effectué pour les politiques étudiées dans ce chapitre. Ce travail supplémentaire sur les politiques des donateurs déboucherait logiquement sur l'analyse de la mise en œuvre des politiques dans un certain nombre de projets et permettrait de renforcer l'assistance sur le tas.

Il en est de même pour les politiques nationales dont 71 ont été couvertes ici. Il sera important de faire suivre l'analyse des politiques par une étude de leur mise en œuvre effective sur le terrain – souvent, de bonnes politiques restent lettre morte pour une multitude de raisons. C'est seulement en comprenant ces raisons que l'on pourra y remédier. Ce chapitre a démontré que l'expertise nécessaire à une telle analyse est de plus en plus disponible et que les pays gagneront à en tirer profit.

Chapitre 5

Eau et Alimentation**Introduction**

Ce secteur est de loin celui qui utilise la plus grande quantité d'eau douce. L'agriculture irriguée fournit environ 40% de l'alimentation mondiale et consomme près de 75% des ressources renouvelables d'eau douce.

Statistiques sur le secteur eau et alimentation

91 pays, représentant la grande majorité de la population mondiale, utilisent plus de 50% de leurs prélèvements annuels d'eau douce pour l'agriculture. Les chiffres varient de 99% de prélèvements d'eau douce pour l'agriculture au Népal et en Afghanistan à 0% en Finlande et en Suisse. En Afrique sub-saharienne, où la disponibilité en eau est essentielle pour la production alimentaire, le chiffre n'est que de 9% environ.

(BM, IDM 2002, WRI, UNFAO – voir tableaux récapitulatifs des indicateurs du genre et de l'eau).

Le secteur subit une pression croissante due à la concurrence entre les différentes utilisations de l'eau, à l'accroissement de la population et à une demande plus forte en eau pour les usages domestique, industriel et récréatif. La gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) est vitale, mais elle tarde à venir et son impact reste limité. Les changements climatiques dans le monde aggravent la complexité de la question de la durabilité des systèmes d'utilisation de l'eau. Il a été démontré qu'en l'absence de politiques sexospécifiques, les femmes sont les premières perdantes en cas de pénurie (Venkataswaran, 1995).

Dans l'évaluation de l'intégration du genre dans le domaine de l'eau pour la nourriture, il faut prendre en compte d'autres politiques, telles que celles qui régissent l'accès à la terre, au crédit et aux

marchés, et les droits d'usage et l'accès à l'eau. Au sein du secteur, il est nécessaire de prendre en considération l'utilisation de l'eau pour l'irrigation (formelle, informelle, périurbaine ou micro irrigation), la collecte d'eau de pluie, l'eau pour le bétail et les stratégies de conservation de l'eau et de la terre.

Les résultats de l'analyse ne sont pas encourageants. Le peu d'attention accordée aux besoins des pauvres et des groupes désavantagés menace la durabilité des projets et des programmes productifs. Les bénéfices sont généralement faibles, et la gestion de l'eau est inadéquate et souvent caractérisée par le gaspillage, ce qui contribue à la dégradation de l'environnement. Les nouveaux programmes de mise en valeur diminuent souvent les ressources communes, telles que les rivières ou les terres inondées, qui constituent les seuls moyens d'existence des plus pauvres. Le monde utilise aujourd'hui environ quatre fois plus d'eau douce qu'en 1940, et on prévoit encore une augmentation très grande dans les pays en développement qui connaissent déjà une pénurie en eau (Banque mondiale, 2000). Les pauvres souffriront de cette situation, et parce que les femmes constituent plus de 70% des pauvres dans le monde, le problème sera particulièrement aigu pour elles. L'accès à l'eau dépend de l'accès à la terre, de la maîtrise des ressources, du renforcement des capacités et des réseaux sociaux, domaines qui sont tous plus limités pour les femmes que pour les hommes.

Malgré l'adoption de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) il y a plus de vingt ans, nous constatons la persistance de différences fondamentales dans la situation des hommes et des femmes. Dans son discours-programme intitulé «Les femmes à l'origine du changement», Nidhi Tandon, directrice de Networked Intelligence for Development, Canada, a déclaré à l'occasion d'une conférence électronique récente que malgré les décisions et discours officiels, il y a peu d'indications de changement fondamental dans l'équilibre du pouvoir entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'accès à la terre et à l'eau. Elle a déclaré que *«parce que*

les femmes ne contrôlent pas la terre dans les zones communales, elles n'ont souvent pas d'autre choix que de rechercher un emploi d'ouvrières agricoles dans des conditions caractérisées par l'insécurité et l'exploitation. Les préjugés favorables aux hommes dans la réglementation du marché du travail, les droits de propriété et les lois d'héritage continuent à limiter et à façonner les activités des femmes». Les articles 13, 14 et 15 de la Convention, qui traitent de la vie économique, de la discrimination à l'égard des femmes rurales et de l'égalité devant la loi sont particulièrement pertinentes dans le domaine de l'utilisation de l'eau pour l'alimentation.

Dans un contexte où les femmes fournissent la plus grande partie de l'emploi agricole, ce chapitre soumet à un examen critique un ensemble de politiques nationales relatives à l'eau provenant du monde en développement, dans le but de mesurer la manière dont les politiques traitent le genre dans le secteur eau et alimentation. Le chapitre cherche à montrer comment les cadres juridiques et institutionnels pourraient mieux soutenir des politiques favorables au développement si la référence au genre était renforcée.

Questions clés

Iniquités sectorielles

Beaucoup de programmes et de projets de mise en valeur de l'eau se sont soldés par des résultats décevants. Ceci est dû à un environnement politique qui offrait peu d'appui aux usagers de l'eau et reflétait une attitude fort peu généreuse à l'égard des utilisateurs pauvres et désavantagés. Cependant, du côté positif, de plus en plus de personnes se rendent compte que les politiques doivent promouvoir l'inclusion, l'équité et la participation.

Etant donné que les processus allant de la base vers le sommet remplacent les stratégies allant du sommet vers la base, il est nécessaire de reconnaître les besoins différents des uns et des autres si l'on veut réaliser un progrès durable dans la production alimentaire. Cependant, les disparités entre les hommes et les femmes ont été ignorées de manière systématique dans l'agriculture, particulièrement dans les domaines suivants:

Jouissance foncière: les hommes et les femmes ont des expériences et des attentes différentes en matière d'héritage de la terre et les réalités sociales empêchent souvent les femmes de revendiquer leur part de propriété communale.

Accès à l'eau: les femmes ont peu d'attentes et peu d'influence dans ce domaine.

Participation: les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes attentes et les mêmes expériences; leurs responsabilités, leurs emplois du temps, leurs réseaux sociaux et leurs lieux de réunion sont différents.

Contrôle des ressources: il renforce les stéréotypes relatifs aux rôles et aux normes sociales, en confiant les aspects techniques et financiers aux agriculteurs de sexe masculin.

Renforcement des capacités et des compétences: il est influencé par les rôles sociaux fixés d'avance, les politiques éducatives et économiques insensibles au genre et les structures bien établies de la société civile.

Commerce et marketing: ceux-ci suivent des itinéraires connus dominés par les hommes.

Les disparités affectent l'accès des hommes et des femmes à toutes les ressources assurant les moyens d'existence. Les ressources naturelles telles que la terre et l'eau ne sont pas distribuées équitablement; le changement dans ce domaine n'est pas facile à réaliser et il est nécessaire d'avoir recours à la discrimination positive. Les ressources physiques et les infrastructures associées ne tiennent pas compte du genre et excluent souvent les groupes vulnérables. Les services financiers pour la production agricole sont peu accessibles et mal répartis, imposant des conditions très restrictives aux femmes, aux jeunes, et aux agriculteurs âgés. Le développement humain échappe également aux femmes et aux personnes âgées dont le faible niveau d'alphabétisation et de fréquentation scolaire entrave le potentiel de production alimentaire et de commercialisation. La structure sociale historique du genre a une influence significative sur la manière dont les personnes peuvent utiliser l'eau pour améliorer leurs moyens d'existence. Cependant, les relations et les arrangements qui lient différents individus et différents groupes restent dynamiques et réagissent aux changements en matière de disparités entre les sexes dans différents milieux et cadres locaux. C'est pourquoi on peut s'attendre à l'émergence et à la réussite de certaines stratégies d'intégration du genre. Les questions sexospécifiques relatives à l'utilisation de l'eau en agriculture sont par ailleurs compliquées par d'autres préoccupations associées à l'intensification de cette activité, telles que:

- Les récoltes irriguées à haute valeur sont vulnérables au manque de fiabilité et au mauvais timing de la fourniture d'eau. Ainsi, si l'on veut obtenir des résultats durables, il faut que la société nationale ou l'organisation d'agriculteurs concernée soient en mesure d'assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'irrigation ou des systèmes de collecte d'eau.

- Les institutions et les dispositions de gouvernance ont une influence primordiale sur la disponibilité des intrants, les conseils de vulgarisation, les services aux agriculteurs et le niveau des bénéficiaires. Les systèmes d'irrigation dépendent en particulier de l'organisation efficace et équitable de ces services; à défaut, la performance et les profits sont irréguliers et ne permettent pas une durabilité à long terme.
- La disponibilité d'informations fiables et pertinentes sur le marché, l'accès au marché, et un certain degré de stabilité des prix sont des ingrédients essentiels du succès.
- La participation globale doit fournir l'opportunité de réduire les iniquités en matière d'accès à la terre, de contrôle des ressources à la fois financières et physiques, et permettre l'expression des aspirations des différents groupes (Venkateswaran, 1995). Ceci n'est possible que si l'on s'attaque aux problèmes réels en se basant sur des informations exactes relatives aux ressources et aux besoins des différents groupes.

Domaines d'action de l'intégration transversale du genre dans le secteur eau et alimentation

Performance économique

Toutes ces questions comportent une dimension genre, car elles posent des problèmes différents aux hommes et aux femmes, aux riches et aux pauvres, aux vieux et aux jeunes. Une autre difficulté provient de ce que la plupart des systèmes de distribution d'eau pour l'agriculture formelle sont basés sur une infrastructure conçue pour la gestion centralisée, alors que partout dans le monde les gouvernements ont lancé des programmes de transfert de gestion de l'irrigation dans lesquels les agriculteurs et les collectivités rurales deviennent les gestionnaires de l'eau dans le cadre de l'IWRM. Les politiques de transfert impliquent souvent la gestion par des comités, ce qui n'est pas une stratégie adaptée à une gestion commerciale ni une stratégie qui améliore nécessairement la représentation des femmes et des hommes au niveau de la prise de décisions. Les mécanismes de soutien existants présupposent souvent une participation masculine et sont mal adaptés à l'utilisation par les femmes.

Les recherches effectuées en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie révèlent que les femmes sont des agricultrices compétentes (Agarwal, 1997; Merry et Baviskar, 1998). Comparées aux hommes à égalité de ressources et de compétences, elles ont une bonne performance et elles obtiennent souvent de meilleurs résultats en raison de leur travail consciencieux et de l'attention qu'elles portent aux détails de la gestion. Cependant, leur faible position en matière de ressources et l'iniquité sociale font que la majorité des femmes produisent moins et souffrent davantage des risques que les hommes. Les économies sectorielles et nationales pourraient améliorer sensiblement la situation si les politiques habilitaient les femmes à avoir une meilleure contribution. Etant donné que les femmes constituent la majorité des pauvres, et que l'épargne est faible chez ces derniers, l'argent qui arrive entre les mains des femmes pauvres sera dépensé et contribuera de manière significative à l'activité économique des pays en développement. Par conséquent, il serait bénéfique pour la société dans son ensemble que les politiques accordent une importance particulière aux femmes pauvres dans la distribution de l'eau pour l'alimentation. Les femmes jouent un rôle central dans le développement (Sen, 2000).

La participation des parties prenantes est une condition préalable à la mise en place de systèmes hydriques durables (Ostrom 1992, Cernea 1985). Cette participation dépend en premier lieu de l'inclusion dans les politiques d'une ligne de budget à cette fin. Le budget est habituellement inadéquat parce qu'il ne reconnaît pas que:

- La participation n'est pas une aptitude naturelle chez les professionnels ou les usagers du secteur de l'eau. Pour bien fonctionner et pour devenir un processus véritablement global, elle nécessite des ressources importantes, une éducation en la matière, des règles claires et des pratiques transparentes.
- Dans le passé, la participation était très sélective et favorisait les usagers aisés et puissants, ce qui engendrait une plus grande concentration entre leurs mains de l'expérience et du pouvoir politique et rendait le changement plus difficile.

Équité économique et sociale

L'ordre social de beaucoup de pays dans le monde subit actuellement des changements rapides et significatifs, à mesure que les opportunités d'éducation se développent. Toutefois, ce développement n'est pas le même partout et dans certaines régions, les opportunités sont limitées par la prédominance des stéréotypes concernant les rôles. Les hommes sont encouragés à s'engager dans les domaines techniques et scientifiques alors que les femmes se voient offrir des opportunités domestiques moins stimulantes, ce qui perpétue la concentration de la prise de décisions chez les hommes, dans les secteurs dont dépend précisément le développement. Les politiques doivent par

Tableau 4. Caractéristiques d'une approche genre dans le secteur eau et alimentation	
Questions	Caractéristiques d'une approche d'intégration transversale du genre
Jouissance foncière	Méthodes transparentes et critères clairs. Affectation de la terre tenant compte du genre. Flexibilité en cas de changement de la situation individuelle. Validation des différents besoins et revendications.
Participation	Suivi régulier de la qualité et de la quantité de la participation des hommes et des femmes. Adoption du suivi en tant qu'outil interne. Attention particulière à la participation des femmes et des hommes dans la définition des objectifs et la prise de décisions. Equilibre des droits et des responsabilités.
Contrôle des ressources	Prise en compte des disparités entre les hommes et les femmes dans le contrôle du travail, de l'argent liquide, de la terre et des facteurs de production, et répercussions sur l'utilisation de l'eau. Reconnaissance de la complexité et de l'importance des arrangements entre les hommes et les femmes dans la famille et les sphères productives. Recherche d'une solution, lorsque cela est possible, au problème de manque de ressources, pour réduire l'impact sur l'accès à l'eau pour l'alimentation.
Renforcement des capacités et développement des compétences	Promotion de l'équité en matière d'accès à l'information et d'opportunités de développement des compétences. Développement des connaissances, des compétences et de l'engagement du personnel en matière d'approches attentives à l'équité entre les sexes, au moyen de la formation et d'un soutien continu. Mise en place d'institutions soucieuses de l'équité entre les sexes pour encourager l'égalité globale en matière de charge de travail, de bien-être et de liberté. Promotion du règlement des conflits et de la conciliation.
Commercialisation et réduction de la dépendance	Elaboration de politiques qui encouragent l'interaction et le flux de l'information à tous les niveaux. Promotion et renforcement des stratégies favorables aux pauvres.

conséquent considérer non seulement les besoins effectifs des femmes (ce qui a souvent eu pour effet de renforcer les rôles sexospécifiques existants) mais également le besoin stratégique de corriger les inégalités entre les hommes et les femmes, augmenter les opportunités et les libertés pour ces dernières, et renforcer leur contribution à long terme au développement national.

Le tableau 4 suggère quelques stratégies qui pourraient être incluses dans les politiques d'intégration transversale du genre, et qui ont trait aux questions clés déjà identifiées.

Le Bangladesh offre un exemple encourageant: la libéralisation des règles régissant l'utilisation de puits peu profonds, associée à de meilleurs services financiers grâce à Grammeen Bank et BRAC, a engendré une augmentation nette des investissements des agriculteurs locaux dans la construction de puits. Les groupes de femmes qui ont pu investir dans cette activité ont bénéficié en renforcement des compétences et en amélioration des revenus et

de la productivité et, malgré une certaine perte de statut social découlant de l'activité agricole, se proposent d'élargir l'étendue de leur implication dans l'irrigation. Les investisseurs tout autant que les travailleurs y ont gagné, et surtout on voit se réduire le fossé qui les sépare, ce qui démontre un impact favorable aux pauvres. Dans ce cas, l'impact sur les femmes pauvres a également été significatif, tout d'abord par le partage d'une plus grande richesse au niveau de la famille, et ensuite par la création d'un emploi rural autre qu'agricole.

Vue d'ensemble des politiques et des règlements du sous-secteur

Les politiques

Dans le passé, les politiques relatives au secteur eau et alimentation visaient à protéger les droits des propriétaires terriens en matière d'utilisation des sources d'eau situées sur leurs terres ou des rivières adjacentes. Elles protégeaient également les droits de ceux qui construisaient les infrastructures, pour

capter l'eau loin de l'endroit où elles se trouvaient. Ces politiques, tout comme les autres politiques influençant le secteur, n'accordaient aucune attention particulière aux femmes. Les lois sur l'eau favorisent généralement les propriétaires terriens qui sont souvent des personnes ayant accumulé la richesse d'une génération à une autre, ou des personnes qui ne sont pas originaires de la région, descendants de colons nés dans le pays il y a fort longtemps et qui ont acquis le droit de citoyenneté, ou encore des corporations et des sociétés. Entre temps, les utilisateurs des terres communales ont été négligés. Le problème est complexe et ne peut pas être traité ici; on se contentera de relever que les femmes ne figurent pas équitablement parmi les propriétaires. Ce n'est que récemment que le concept de droits individuels a influencé les politiques de l'eau. Ces dernières favorisent généralement les hommes, simplement parce qu'elles omettent de faire référence explicitement au genre. Le faible taux d'alphabétisation des femmes des pays en développement limite le potentiel de lobbying (l'UNESCO estime que l'alphabétisation des femmes représente 63 % de celle des hommes dans les pays en développement). Les répercussions des politiques d'autres secteurs, en particulier l'éducation, la gouvernance, la terre, l'héritage, l'emploi et l'agriculture ont une grande importance pour l'utilisation de l'eau pour l'alimentation.

Quelles sont les politiques susceptibles d'amener un changement?

- Agenda 21 et la Déclaration du Millénaire reconnaissent tous deux le genre en tant que composante essentielle du développement durable.
- Les droits humains sont au centre du développement durable et doivent être utilisés pour réduire le fardeau de la pauvreté injustement imposé aux femmes ainsi que pour améliorer le développement durable.
- En Asie, le genre, la caste et la classe sont inexorablement liés et dans la plupart des cas, le traitement du genre comme question à part ne reconnaît pas la nature transversale des disparités entre les sexes. La prise en compte d'intérêts contradictoires dans le contexte de ressources limitées et de droits divers constitue un défi majeur pour la gestion de l'irrigation.
- La décentralisation peut offrir aux femmes de grandes opportunités si les organismes élus sont représentatifs et tenus de rendre des comptes, et si l'implication des femmes est accompagnée par des interventions concrètes visant à leur autonomisation.

Cependant, la décentralisation peut s'avérer insuffisante si l'intégration transversale du genre n'est pas également introduite au niveau des secteurs connexes. L'intégration du genre dans l'administration locale est cruciale. En Ouganda, comme dans plusieurs pays africains, le tiers des sièges est réservé aux femmes. Cependant, la mise en pratique de ce principe peut créer des problèmes allant dans le sens contraire de l'effet recherché. Les femmes occupant des sièges réservés d'office manquent souvent de crédibilité aux yeux de ceux qui se considèrent comme «élus légitimement» et elles peuvent rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit d'influencer la prise de décisions.

En plus de l'attention devant être portée aux questions clés illustrées au Tableau 4, les caractéristiques suivantes sont susceptibles d'augmenter l'impact:

- Mention explicite des questions sexospécifiques.
- Lien avec d'autres politiques.
- Participation et systèmes représentatifs.
- Renforcement des capacités et éducation visant à corriger les inégalités passées entre les hommes et les femmes.
- Budgets pour l'intégration du genre et d'une approche favorable aux pauvres.
- Suivi, sur la base du genre, des résultats des politiques.

Analyses régionales/nationales

Les exemples suivants démontrent un certain progrès en direction d'une plus grande équité entre les hommes et les femmes. Ils révèlent également qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Région australe de l'Amérique latine

La zone économique MERCOSUR et ses associés dominant la partie australe de l'Amérique latine avec une population d'environ 240 millions d'habitants, dont 170 millions lusophones et les autres hispanophones. Il y a de grandes ressemblances au niveau des situations culturelles, sociales et économiques. Le niveau élevé de la dette extérieure a un impact important sur le développement économique et explique les contraintes imposées aux activités de production, la réduction des services en matière de santé et d'éducation, les iniquités, le haut niveau de pauvreté, le manque

d'opportunités et l'exclusion sociale. Une partie importante de la population est privée des conditions minimales de dignité et de bien-être. La disponibilité de l'eau en quantité et qualité adéquates constitue un important facteur de développement dans la région. En Amérique du Sud, 70% de l'eau sont utilisés pour l'irrigation, 17% pour les usages domestiques et 13% pour les activités industrielles, concentrées principalement au Brésil et en Argentine (Bocanegra, 2001).

L'atelier sur l'intégration transversale du genre dans la gestion des ressources en eau, organisé durant le IV^e Dialogue interaméricain sur la gestion des ressources en eau à Foz do Iguaçu, le 2 septembre 2001, et parrainé par l'Alliance Genre et Eau (GWA) conclut dans sa déclaration:

«Les participants ont recommandé une plus grande participation des femmes dans la planification et dans l'organisation de conférences et de manifestations relatives à l'eau». Même si la déclaration concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le principe s'applique aussi au secteur eau et alimentation. Alors que certains changements sont en cours dans les politiques publiques et qu'il y a des exemples d'initiatives de la société civile qui renforcent la participation des femmes, le rôle des Latino-Américaines dans la gestion des ressources en eau reste insignifiant. La plupart des femmes concernées par la question sont des universitaires et ne sont pas impliquées dans la gestion de l'eau et le processus de prise de décisions (Bocanegra, 2001). Des changements se produisent dans les politiques publiques et encouragent la participation et les initiatives de la société, mais il est incertain que leur mise en œuvre effective puisse avoir un impact sur les populations rurales pauvres, dont une grande partie est formée de femmes, comme c'est le cas au Mexique.

Le 11 juin 2002, la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Programme de développement des Nations Unies, la Banque interaméricaine et la Banque mondiale ont signé un protocole de co-gestion pour la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration du millénaire. Il s'agit d'atteindre au plus tard en 2015 certaines cibles dont nous citons:

- La réduction de la pauvreté;
- L'éducation de base pour tous;
- L'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la société; et
- Le renforcement de la santé des mères et d'autres questions relatives à la santé et à l'environnement.

La CEPALC a proposé d'appliquer les indicateurs relatifs au genre au niveau régional dans le suivi et l'évaluation du Programme d'action régional pour les femmes 1995–2001 et du Plan d'action de Beijing, mais ne fait pas directement référence aux questions liées à l'eau. Cependant, le nouveau protocole multilatéral de mise en œuvre des objectifs du Sommet du Millénaire préconise les changements nécessaires. L'eau y est présentée comme une question transversale nécessaire à la promotion du développement durable dans la région.

C'est un défi constant que de promouvoir la prise en considération du genre dans les politiques de gestion de l'eau en Amérique latine, particulièrement dans la région australe. Il serait opportun d'inviter la CEPALC à réviser ses indicateurs du genre en vue d'y inclure les questions relatives à l'eau.⁵

L'Afrique subsaharienne

Une grande partie de l'agriculture africaine doit faire face à la pénurie d'eau pendant une partie au moins de l'année. Au cours des décennies, la croissance démographique considérable et les changements au niveau des structures sociales rurales résultant de la colonisation, l'indépendance, l'urbanisation, la réforme agraire, les changements climatiques et les maladies se sont combinés pour engendrer un environnement de production complexe et en rapide transformation. La gestion de l'eau pour l'alimentation est capitale dans la plupart des pays, car la production agricole est un contributeur majeur au produit national brut. Les populations rurales, notamment les femmes pauvres, les personnes âgées et les handicapés, sont mal équipées pour faire face aux défis du changement implicite rendu nécessaire par les politiques et les cadres juridiques nouveaux, qui leur délèguent la gestion. Leur manque de compétences et de ressources n'est généralement pas pris en considération et n'est pas budgétisé dans les politiques.

L'agriculture africaine irriguée, l'élevage et l'arboriculture se font généralement à petite échelle et avec des ressources insuffisantes. Ils dépendent tous de la gestion de l'eau. La mécanisation est minimale et la production est souvent éloignée des marchés. Les agriculteurs font face à des coûts de transaction élevés et à de grands risques physiques tels que la sécheresse, les inondations et les insectes nuisibles. Dans la majorité des pays africains, le faible niveau des infrastructures de stockage contribue à l'irrégularité de l'approvisionnement en eau, de sorte que le développement de l'irrigation et de l'agriculture dépend des variations saisonnières et annuelles de disponibilité de l'eau.

5 La version complète de ce rapport avec les références est disponible sur le CD et le site web de GWA.

La plus grande partie du travail humain pour l'agriculture, notamment l'agriculture irriguée, est fournie par les femmes, qui possèdent rarement des droits fonciers leur permettant d'avoir leur mot à dire dans la prise de décisions relatives à la terre et à l'eau.

Le Zimbabwe

Question: Etiez-vous impliquées dans les décisions concernant la conception du projet?

Réponse: «Seuls les agriculteurs dont les champs étaient couverts par le projet ont été informés de la décision du gouvernement d'inclure leurs terres dans le programme d'irrigation. Certaines d'entre nous restaient là à les regarder pendant qu'ils travaillaient à la construction de canaux, mais nous nous contentions de nous poser des questions».

Femmes de Mabvute, Matshalaga (1999).

Les politiques d'affectation de la terre sont très importantes pour comprendre l'affectation et les droits d'usage de l'eau. Ces politiques sont très variées, allant des anciens systèmes «desai» d'affectation de l'eau et de la terre appliqués en Erythrée et en Ethiopie aux nouvelles lois sur l'eau de l'Afrique du Sud. Pour de nombreux pays, la réglementation et le suivi de l'utilisation de l'eau sont relativement récents et les informations sont donc assez rares. De même, le débat autour du genre, qui est centré sur la santé et le planning familial, est relativement récent lui aussi. Le genre est largement passé sous silence dans les politiques concernant l'utilisation de l'eau, bien que l'étude de cas de l'Afrique du Sud du chapitre 6 révèle un progrès considérable. Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne connaissent déjà une situation de pénurie d'eau, et les intérêts conflictuels des différents secteurs peuvent réduire la disponibilité de l'eau pour l'alimentation, car celle-ci est invariablement le plus grand consommateur d'eau douce. Contrairement au cas de l'Afrique du Sud, les politiques prévoient rarement des scénarios de réduction d'eau et n'en évoquent guère les implications pour le genre; elles n'indiquent pas non plus qui supportera les risques. Dans le bassin versant du Nil, l'accord international sur le partage de l'eau pose un important problème aux femmes de la région, en particulier parce qu'il affecte le moment de la récolte et par conséquent la sécurité alimentaire.

L'Asie

Contrairement à l'Afrique, plusieurs pays d'Asie ont de grandes ressources d'eau douce qui expliquent une pratique séculaire de secteurs agricoles irrigués. La croissance de la population oblige à l'expansion des zones irriguées et à l'utilisation

efficace de l'eau. Les politiques tendent à mettre l'accent sur ces éléments en négligeant les aspects d'équité et de droits humains.

La prédominance en Asie du système des castes contribue aussi à inhiber la mise en place de cadres qui habilite les pauvres, les femmes et les groupes désavantagés à bénéficier équitablement des ressources en eau pour la production agricole. Les études de cas du Bangladesh et du Sri Lanka au chapitre 6 montrent que il y a encore beaucoup à faire pour incorporer les perspectives du genre dans les politiques de l'eau pour l'alimentation. Le caractère général des déclarations concernant les politiques ne permet pas de corriger le fait que les femmes sont désavantagées par les décisions concernant la gestion de l'eau. Les politiques passent sous silence les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de contrôle des ressources dans l'utilisation de l'eau pour la production alimentaire.

Lorsqu'il est difficile de séparer le secteur eau et alimentation et le secteur eau et environnement, les politiques ne parviennent pas à répondre aux besoins des personnes qui, pour se nourrir, dépendent de ressources communes telles que les forêts, les pêcheries d'eau douce et les marécages (voir également la discussion du secteur eau et environnement au chapitre 2).

Comment progresser

A quelques rares exceptions près, l'intégration transversale du genre dans le secteur eau et alimentation se fait lentement et sans grande efficacité. Il sera nécessaire d'introduire une discrimination positive si l'on veut que les discours prononcés dans les manifestations internationales soient traduits en réalités dans les politiques et les institutions nationales. L'analyse nous invite à faire quelques recommandations essentielles:

Des budgets pour l'intégration transversale du genre et pour un plaidoyer important doivent être prévus par les politiques des gouvernements, des institutions internationales et des donateurs.

Comme le montre l'analyse, les politiques de l'eau relatives à l'utilisation de l'eau pour l'alimentation n'accordent guère d'intérêt aux rôles des femmes et des hommes et aux ressources des individus qui utiliseront l'eau, et ne leur reconnaissent pas des droits égaux à des ressources en eau durables. Des politiques élaborées récemment, telles que celles du Bangladesh et de l'Afrique du Sud, ont plus tendance à tenir compte de la CEDAW, mais les cadres juridiques qui sous-tendent les politiques sont généralement faibles. Ceci provient du peu d'attention accordée aux questions sexospécifiques dans

l'ensemble de ces politiques. En général cette attention est marginale et se rapporte le plus souvent à la santé. Beaucoup de pays en développement, pour ne parler que de ceux-là, ne comprennent pas que l'intégration transversale du genre dans les politiques de l'eau contribuera à en assurer la durabilité. Il y a actuellement des recherches intéressantes en cours, et les résultats à ce stade ne pourront être disséminés que par une action de plaidoyer. L'impact à long terme de ce plaidoyer sur la gestion intégrée des ressources en eau, la planification agricole et le développement des infrastructures pour la production alimentaire doivent faire l'objet d'un suivi si l'on veut que le principe d'intégration transversale du genre résiste à un examen minutieux.

L'inclusion des questions de genre dans les formations de vulgarisation et l'emploi d'un plus grand nombre de femmes dans les services de ce type constituent une mesure concrète capitale susceptible d'aider à la mise en place de politiques attentives au genre et d'attirer l'attention des responsables politiques sur la question. Les politiques peuvent exiger explicitement une formation en matière de genre à ce niveau.

Les personnes pauvres ou désavantagées et les femmes continuent à supporter les risques de production plus que les personnes issues de milieu plus aisés. Ceci est valable aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, mais c'est dans ces derniers que les moyens d'existence des femmes sont affectés de manière dramatique. En Afrique, la principale source de conseil et de communication avec le gouvernement pour les petits agriculteurs se trouve dans les systèmes nationaux de vulgarisation. Ces systèmes s'adressent essentiellement aux agriculteurs de sexe masculin et souffrent toujours d'un déficit de ressources. Les femmes et les agriculteurs pratiquant l'irrigation qui manquent de ressources constituent des groupes désavantagés en matière d'accès aux services de vulgarisation, mais même pour les agriculteurs qui y ont accès, il n'y a guère d'opportunités pour influencer les politiques. Peu de personnes pratiquant l'irrigation dans leurs champs sont en communication directe avec les concepteurs des politiques de l'eau. La formation d'associations d'usagers de l'eau est généralement plus développée en Asie et en Amérique latine qu'en Afrique, mais les politiques ne traitent pas encore de la question du genre. Les cadres juridiques régissant la formation de ces associations devraient être explicites à ce sujet et énoncer les principes d'équité et de non discrimination.

Le suivi des progrès devrait se faire au moyen de données ventilées par sexe de façon à mettre en lumière la valeur des politiques soucieuses

du genre et à profiter aux gouvernements.

Les politiques relatives à l'eau pour l'alimentation pourraient être améliorées au moyen d'un suivi des résultats effectué sur la base du genre et en tirant des leçons des expériences passées. A défaut, les politiques continueront à être en deçà des intentions annoncées en raison de leur caractère trop général. Des mesures concrètes doivent être prises pour garantir que les leçons puissent profiter aux décideurs futurs.

Le plaidoyer pour l'intégration transversale du genre dans le secteur de l'eau peut avoir un impact s'il s'adresse aussi aux institutions extérieures à ce secteur, en particulier l'éducation et le développement local.

Les institutions nationales s'intéressant à l'eau pour l'alimentation et à l'élaboration des politiques ne disposent généralement pas d'équipes de travail dans lesquels les sexes sont représentés de manière équilibrée. La prise de décisions dans les organisations est dominée par les hommes et les voies de communication menant des ministres jusqu'à la collectivité locale dépendent de réseaux formels et informels dominés par les hommes et les non pauvres, et excluent les minorités et les groupes dépourvus d'influence. Les réseaux informels de femmes se développent et ont besoin d'être renforcés de manière à influencer les processus formels. Il convient, dans les écoles et autres institutions éducatives, d'éveiller l'intérêt des femmes pour les carrières de gestion et d'élaboration des politiques dans le domaine de l'eau.

L'intégration d'une perspective du genre dans le secteur eau et alimentation aura les conséquences suivantes:

- Augmenter la pertinence des politiques pour la majorité des personnes qui utilisent l'eau dans la production alimentaire.
- Corriger les déséquilibres en matière d'accès à l'eau pour l'alimentation résultant de politiques confuses.
- Sensibiliser à la nécessité d'établir des liens horizontaux entre l'agriculture et les services financiers et d'encadrement.
- Accroître la répartition homogène des bénéfices découlant du secteur eau et alimentation.
- Contribuer au développement durable en faisant bénéficier les plus pauvres.

Chapitre 6

Etudes de cas et liste des documents analysés

Dans leur revue des documents de politiques et des législations de l'eau et de l'assainissement, effectuée dans le cadre de ce rapport, les membres de GWA ont identifié un certain nombre d'exemples dont il est possible de tirer d'importantes enseignements. L'Afrique du Sud se distingue comme le pays dans lequel le souci du genre et de l'élimination de la pauvreté imprègne tous les aspects de la politique de l'eau. Cet exemple est exposé de manière assez détaillée car il comporte des approches et des concepts novateurs qui peuvent servir de modèles propres à être adoptés – ou adaptés – par d'autres pays. Les expériences de certains pays sont également intéressantes - comme exemples à suivre, ou au contraire à éviter. Dans chaque cas, les commentaires des membres de GWA auteurs de ces études ont été inclus. Le texte plus détaillé des contributions individuelles peut être obtenu auprès de GWA sur CD ou sur le site web: <http://www.genderandwater.org> Les études de cas sont suivies d'une liste des documents étudiés dans le cadre des analyses sectorielles des chapitres 2 à 5.

Politiques nationales de l'eau et du genre

L'Afrique du Sud

L'élaboration des politiques est habituellement une opération officielle très fermée dans laquelle le public n'a guère l'opportunité de contribuer, sauf par l'intermédiaire des responsables politiques élus. En Afrique du Sud, le processus a pu s'ouvrir lorsque la fin de l'apartheid a entraîné la disparition de la coalition des élites économique, politique et intellectuelle qui détenait le pouvoir absolu dans le pays. Avant d'élaborer une nouvelle législation de l'eau, le gouvernement a publié en 1995 un livret intitulé *Vous et Vos Droits à l'Eau*, suivi en 1995 par les *Principes de la loi sur l'eau, document de discussion*. Le but était d'informer le public sur les principes et droits stipulés par le projet de nouvelle législation et de susciter les commentaires à son sujet. Les principes ont été largement diffusés dans

plusieurs langues sud-africaines. Les deux publications ont donné lieu à une série d'ateliers publics, y compris neuf au niveau des provinces, des réunions de groupes de liaison avec les représentants des parties prenantes, des consultations d'experts internationaux et nationaux, des campagnes de sensibilisation et des commentaires publics ou parfois sollicités sur les projets de documents. Les parties prenantes impliquées dans le processus de consultation allaient des organisations d'agriculteurs et d'industriels aux groupements représentant les collectivités rurales.

Le document initial ne dit rien sur le genre, et le Livre blanc publié le 30 avril 1997 qui lui a fait suite ne spécifie pas qui était impliqué dans le processus de consultation. Cependant, il est clair que le lobby du genre était puissant et efficace, car le Livre blanc contient de nombreuses références à la pauvreté et au genre.

Ce document souligne entre autres qu'il est important que *les femmes soient informées* sur des questions ayant un intérêt spécifique pour elles - telles que la purification de l'eau - et qu'elles soient représentées dans les *comités de l'eau*. Concernant les sociétés nationales de gestion des bassins versants, même s'il n'évoque pas l'équilibre entre les hommes et les femmes et ne mentionne pas la représentation des intérêts des femmes et des hommes pauvres, le document affirme que l'objectif de la représentation des femmes vise en fin de compte *«les sociétés nationales de gestion des bassins versants»* (section 7.2.4, italiques ajoutées). Le document déclare aussi qu'il «est important que les femmes soient représentées à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'activité liées à la gestion de l'eau, et qu'elles occupent des positions politiques, techniques et de direction» (section 7.3.3).

L'accent est mis en particulier sur l'égalité des droits d'accès à l'eau pour les pauvres. Cet accent était déjà présent dans le processus préparatoire. Avant chaque atelier provincial d'un jour, un atelier préparatoire spécial était organisé dans la langue

vernaculaire avec les groupes traditionnellement désavantagés. De cette façon, les populations parvenaient à comprendre les processus et ce qu'elles pouvaient attendre de leur participation, en particulier le fait que les discussions générales sur les droits ne devaient pas être confondues avec les réclamations concernant les services. Récemment, il a été décidé de prendre note de ces réclamations et d'en faire le suivi; dans certains cas, les participants sont informés des personnes à contacter. L'insistance du ministre sur «un langage compréhensible», et une procédure impliquant dans la rédaction de petits groupes représentant diverses disciplines, ont contribué à rendre le texte accessible au lecteur moyen (De Lange, à paraître).

Le document s'intéresse à une autre question clé qui est la répartition plus équilibrée des opportunités de travail dans les sociétés nationales de l'eau, pour les hommes et les femmes et à salaire égal. Ce principe est par ailleurs garanti par les quotas nationaux fixés par le gouvernement pour la représentation équilibrée dans ses départements administratifs, pratique qui n'a pas manqué d'avoir des effets positifs. A l'occasion d'une conférence de presse tenue lors de la Conférence internationale sur l'eau douce de Bonn en décembre 2001, le directeur d'une de ces sociétés a déclaré que chacun, lui-même inclus, est responsable du respect du principe de quota national en vertu duquel le tiers du personnel doit être composé de femmes. Il a même mentionné que le non respect de ce principe avait des répercussions négatives sur le salaire et la carrière!

La Loi de 1997 sur les services de l'eau et surtout la Loi nationale sur l'eau de 1998 spécifient la nécessité d'une représentation équitable. La Loi sur les services stipule à l'article 3 (1) que pour la nomination de nouveaux membres du Conseil, le comité de sélection qui assiste le ministre doit «tenir compte de la race et du genre». La Loi nationale sur l'eau spécifie que le ministre, qui nomme les membres du Conseil d'administration des sociétés nationales de gestion des bassins versants, «doit le faire avec le souci de réaliser un équilibre entre les intérêts des usagers de l'eau, des usagers potentiels, des autorités locales et provinciales et des groupes d'intérêt liés à l'environnement». En vertu des clauses 10 b et 10 e, le ministre peut également nommer des membres supplémentaires «afin d'assurer une représentation suffisante selon le genre» et «assurer la représentation des personnes ou des communautés désavantagées lésées dans le passé par la discrimination raciale et sexuelle dans le domaine de l'accès à l'eau» (article 81(1), italiques ajoutées).

L'eau nécessaire aux besoins humains fondamentaux est définie dans la Loi sur les services de l'eau comme étant 25 litres par personne et par jour, à moins de 200 mètres du lieu d'habitation. L'eau utilisée à des fins productives n'est pas définie, mais l'annexe 1 de la Loi nationale sur l'eau permet le prélèvement à partir des ressources en eau, pour les usages domestique, le jardinage vivrier et l'abreuvement des animaux domestiques, ce qui a des implications pour les critères de conception et pour l'exploitation et la gestion des services hydrauliques en milieu rural en particulier. Certaines questions restent posées, comme la disponibilité de l'eau en quantité suffisante pour différents usages et dans les différentes zones géographiques et climatiques du pays, et la mise en œuvre de l'équité entre les sexes en tenant compte de la pauvreté dans les projets sur le terrain. Cependant, la Loi prévoit une «réserve écologique» - évolution qui sera suivie de près par d'autres pays intéressés par les modalités permettant de calculer et de sauvegarder l'eau dans l'environnement.

Il est encore trop tôt pour connaître l'impact des nouvelles politiques. Ceci est particulièrement vrai pour l'égalité entre les sexes lorsqu'il s'agit de s'exprimer et d'être influent dans les réunions et les comités mixtes, et d'aider les communautés à élaborer des règles et des règlements qui tiennent compte des variations de la pauvreté au niveau local. Par exemple, la politique des «tarifs uniformes pour tous» que beaucoup de communautés d'usagers ont initialement adoptée ne prenait pas en considération le fait que dans des ménages relativement pauvres, la quantité d'eau utilisée par personne et par jour est nettement inférieure à celle utilisée dans des ménages plus privilégiés. L'approche des tarifs uniformes a donc été remplacée par la politique de l'eau de base gratuite, dans laquelle les 6000 premiers litres par ménage et par mois sont fournis sans contrepartie financière. Cette politique a déjà été appliquée dans un grand nombre de municipalités, tandis que d'autres sont en train d'élaborer leurs plans de mise en œuvre. Le Département des eaux et forêts de l'Afrique du Sud a par ailleurs lancé un projet d'intégration du genre qui comprend des programmes de formation sur le genre à l'intention des professionnels et des praticiens de l'eau. Ce projet est dirigé par l'Institut national de formation pour l'eau et l'assainissement dans les communautés (NCWSTI).

En Afrique du Sud, la situation reste incertaine dans le secteur eau et alimentation

Les Associations d'usagers de l'eau (WUAs) en cours d'enregistrement dans certaines régions d'Afrique du Sud constituent un mécanisme qui reliera la société nationale de gestion des bassins versants (CMA) aux usagers. Dans le domaine de l'eau pour l'alimentation, ces associations sont souvent formées des membres d'un plan d'irrigation ou de groupements d'agriculteurs pratiquant l'irrigation à l'échelle commerciale, tous deux dominés par les hommes. Les programmes de refonte ou de réforme ont tenté d'inclure les femmes. L'Etat, en tant que gardien des ressources en eau, a la responsabilité de garantir qu'à tous les niveaux, les femmes des zones rurales, périurbaines et urbaines aient un accès égal aux activités économiques et opportunités liées à l'eau. Les processus impliqués sont démocratiques et consultatifs et comprennent les parties prenantes exclues par le passé, telles que les femmes urbaines et rurales, et celles qui n'avaient pas accès à l'eau. Il devrait en découler un changement majeur menant de l'inégalité à l'accès pour tous. Une grande partie de l'eau utilisée pour la production alimentaire en Afrique du Sud est gérée par le secteur privé. Les statistiques reliant la qualité de la gestion aux rôles des gestionnaires selon le genre ne sont pas disponibles, mais l'on sait que dans ce contexte, les hommes détiennent en général le contrôle de cette ressource. Ainsi, le modèle fourni, aussi admirable qu'il soit d'un point de vue technique, n'inclut pas les femmes. Le secteur eau et alimentation, contrôlé par le gouvernement dans le passé récent, doit être transféré en grande partie aux organisations locales qui le gèreront au nom de la collectivité tout entière. Plusieurs de ces organisations seront appelées à devenir des WUAs responsables devant les CMAs, mais la gestion par les collectivités n'a pas nécessairement le souci de l'égalité entre les sexes, même lorsque le nombre d'hommes et de femmes qui y participent donne cette impression. Il sera important pour le suivi à ces deux niveaux d'être conscient des problèmes et de procéder aux analyses nécessaires.

Basé sur la contribution d'Adam Okot

Tout en soulignant qu'il n'existe pas une seule politique en matière de genre ou un modèle unique pour tous les cas, Barbara Schreiner, directrice exécutive (politique et réglementation) au Département des eaux et forêts a récemment dressé la liste des questions qui permettent de juger si une politique de l'eau associe véritablement l'équité entre les sexes et l'équité pour les femmes et les hommes pauvres.

- Les besoins et les problèmes des hommes et des femmes, et des hommes et des femmes pauvres par rapport aux privilégiés, sont-ils connus et pris en compte?
- Les voix des hommes et des femmes, en particulier des hommes et des femmes pauvres, sont-elles entendues et ces groupes participent-ils à la prise de décisions?
- Qui prend les décisions?
- Qui dispose des informations qui servent de base aux décisions?
- Qui effectue les différents types de travaux dans l'approvisionnement en eau et dans les projets hydrauliques?
- Qui est payé pour ce travail?
- Qui supporte les coûts? (et dans quelle mesure cela est-il fait de manière équitable?)
- Qui recueille les bénéfices?
- Qui encourt le plus de risques et qui est rendu vulnérable en cas de pénurie d'eau?
- Qui subit l'impact négatif de certaines politiques nationales, par exemple la tarification de l'eau et celle des produits agricoles?

Cette liste peut être une excellente base pour juger si le genre et l'équité sociale sont incorporés dans l'application des nouvelles politiques, à condition d'être associée à des mécanismes de vérification et d'un pouvoir institutionnel permettant des actions correctives.

Le Bangladesh

Le Bangladesh est en premier lieu un pays agricole de 129,2 millions d'habitants, où les femmes représentent tout juste un peu moins de la moitié de la population. Avec un revenu par habitant d'environ 300 \$US par an, plus de la moitié de la population continue à vivre dans une extrême pauvreté, en termes d'apport calorique quotidien. Une grande pression est exercée sur l'approvisionnement en aliments nutritifs. L'édification de la nation et le développement socioéconomique dépendent de la participation des femmes dans l'agriculture et dans la gestion de l'eau.

Les femmes du Bangladesh, comme celles de nombreux autres pays asiatiques, sont limitées par les normes sociales et la pauvreté économique, qui

engendrent des taux de fécondité et d'analphabétisme élevés et un statut inférieur à celui des hommes. Elles ont peu d'accès à la nourriture, aux revenus et à la terre; elles subissent des normes sociales et religieuses de réclusion et de ségrégation; et elles assument des responsabilités en tant que filles, épouses et mères. Malgré cela, beaucoup de femmes sont socialement et économiquement actives, même si c'est de manière informelle. Les droits que leur confère la loi musulmane se trouvent entravés par leur faible statut économique.

Le droit des femmes à l'égalité et le principe de ségrégation positive sont garantis par la Constitution du Bangladesh (article 27). Les femmes ont des droits égaux avec les hommes dans toutes les sphères de l'Etat et de la vie publique (article 28/2); rien ne peut empêcher l'Etat de prendre des mesures spéciales en faveur des femmes ou de toute section défavorisée de la population (article 28/4). La constitution inclut le principe de représentation spéciale des femmes dans les organes locaux autonomes tels que les Conseils d'union et les Conseils municipaux (article 9), et au Parlement (article 65). Si l'égalité et la promotion des femmes sont acceptées en principe, les initiatives sont limitées et les progrès lents (Commission de la planification 1998). La Politique agricole nationale (MOA, 1999) préconise pour les femmes des activités stéréotypées, telles que les activités post-récolte, la conservation des graines, le travail dans les pépinières, le teillage du jute, la culture des légumes, le jardinage domestique, la floriculture, la production de graines pour l'horticulture, l'établissement et la gestion d'industries familiales basées sur la production locale.

Le principal objectif du cinquième Plan quinquennal (1997-2002) était d'intégrer le développement des femmes dans le cadre du développement global et de réduire ainsi les disparités dans tous les secteurs. Il est prévu que le renforcement des compétences des femmes augmente de manière substantielle leur productivité et crée pour elles de nouvelles opportunités de revenus. Dans l'approche genre, il n'y a pas de lien explicite entre la pauvreté et la gestion de l'eau. Des efforts conscients ont été faits pour faciliter la participation des femmes à la planification et à la formulation de programmes/projets sectoriels à tous les niveaux (union, Upazila (sous-district), district et niveau national). Cependant, les progrès ont été entravés par l'absence d'une intégration globale des aspects de genre dans la planification et le suivi du développement.

Le Bangladesh a adopté en 1998 une *Politique Nationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement*. Ce document énonce comme principe: «Etant

donné que les femmes jouent un rôle crucial dans la gestion de l'eau et dans l'éducation à l'hygiène au niveau du ménage, la reconnaissance de leur rôle contribuera au développement global du secteur». Le document fait également référence aux iniquités entre les riches et les pauvres en matière d'accès aux services de l'eau et de l'assainissement, et accordent la priorité aux régions peu ou pas couvertes par ces services.

Le texte actuel ne souligne toutefois que les rôles reproductifs traditionnels et les tâches dévolues aux femmes dans la gestion de l'eau au niveau du ménage et de l'éducation à l'hygiène. Il gagnerait en vigueur s'il reconnaissait également les rôles productifs des femmes dans la famille et les rôles des hommes en tant que maris et pères dans la gestion de l'eau et l'hygiène. C'est seulement de cette façon que la politique peut espérer changer la répartition inégale du travail et des avantages entre les hommes et les femmes. Dans le contexte du Bangladesh, il est nécessaire de prévoir des dispositions différentes pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons des couches pauvres, moyennes et supérieures pour traiter les sexes de manière équitable. En ajoutant ce type d'analyse et de principe au texte, la politique se concentrerait davantage sur le genre et l'équité sociale (Rokeya Ahmed, WATERAID).

Comparée à la *Politique Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement* de 1998, la *Politique Nationale de l'Eau de 1999 du ministère des Ressources en eau* représente un progrès. Tout d'abord, ses objectifs incluent les femmes en trois endroits: (1) la prise en compte des besoins des femmes et des enfants lors de la fourniture de l'eau pour tous, (2) l'introduction de changements institutionnels qui aideront à décentraliser la gestion des ressources en eau et à renforcer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau et (3) l'introduction de l'équité entre les sexes en tant qu'élément de renforcement des connaissances au niveau national (sections 3b, d et f). Dans le chapitre «Implication publique et privée», le document mentionne les rôles et les intérêts spécifiques des femmes dans la gestion de l'eau. Il souligne qu'«un environnement favorable sera mis en place pour que les femmes puissent jouer un rôle primordial dans les organisations locales pour la gestion des ressources en eau», sans toutefois définir ou spécifier la nature de cet environnement (section 4.4,h).

En revanche, les sections 4.6–4.12, qui traitent des différents sous-secteurs de la gestion des ressources en eau, ne mentionnent les femmes qu'une seule fois, dans la section sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Ici la référence se limite à «la difficulté pour les femmes qui doivent porter l'eau sur de longues distances, ce qui affecte leur santé et leur productivité». Il n'est fait aucune mention de certaines questions typiquement liées au genre telles que l'accès des femmes et des hommes appartenant à différentes catégories sociales aux informations relatives au projet, à la planification locale et aux décisions de gestion, à la formation, aux fonctions et emplois, à la séparation entre travail rémunéré et non rémunéré, et à la responsabilité des entrepreneurs et des gestionnaires des services envers les chefs de famille, qu'ils soient hommes ou femmes. Dans les sous-sections qui traitent de l'eau et l'agriculture, l'industrie, la pêche, la navigation, l'hydro-électricité et l'environnement, les différents rôles des femmes et des hommes et leurs relations avec l'utilisation et la gestion de l'eau et de la terre ne sont nullement évoqués.

L'association des questions de genre et de pauvreté est un autre domaine à renforcer. La politique nationale de l'eau évoque les intérêts des pauvres en huit endroits différents, mais n'établit pas de distinctions en fonction du genre. Les chercheurs du Bangladesh ont amplement démontré que parmi les pauvres, le travail, les intérêts et les opportunités ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes. Par exemple, les femmes et les hommes pauvres ou plus aisés n'utilisent pas les mêmes quantités d'eau pour les différents besoins ménagers ainsi que pour les différents types de production. De même, le contrôle de ces différents usages peut varier considérablement selon les types de ménages. Les sections de la politique qui ont trait aux pauvres devraient par conséquent être différenciées selon les sexes. Par exemple, lorsque le gouvernement affecte l'eau de manière à assurer une distribution équitable comme cela est stipulé à la section 4.3, il devra définir à qui cette eau sera affectée, à quelle fin et à quel prix, au niveau des collectivités ainsi que des ménages.

Ces observations s'appliquent également au *Plan National de Gestion de l'Eau*, dont le projet a été publié en décembre 2001. Dans une approche novatrice, l'Organisation de planification des ressources en eau du Bangladesh (WARPO) a lancé, avant la finalisation du plan, un processus de consultation publique sur Internet et avec des organisations représentant la société civile du Bangladesh. WARPO a également publié 17 documents de discussion sur plusieurs aspects de la gestion intégrée des ressources en eau, parmi lesquels le document 3 intitulé «Questions sociales et liées au genre». La lecture des tables des matières ne permet pas de se rendre compte si le genre est également évoqué dans les autres documents qui couvrent des questions telles que les définitions,

l'économie, l'environnement, les institutions et les différents sous-secteurs de la gestion intégrée des ressources en eau.

Le Chili

Au Chili, la loi foncière du 9 mars 1994, qui couvre l'environnement, définit le développement durable comme «un processus de développement continu et *équitable* qui améliore la vie des populations» (loi n° 19.300, article 2, italiques ajoutées). A l'article 10, la loi stipule que tous les projets relatifs à l'eau doivent évaluer l'impact sur «la vie et les coutumes des groupes humains». Elle ne dit cependant pas qui sont ces personnes et ces groupes humains: hommes ou femmes, riches ou pauvres? Par conséquent, les différences entre les sexes à l'intérieur de ces groupes en matière de pratiques, besoins et impacts peuvent passer inaperçues et ne pas être prises en compte.

Le même problème, à savoir la non spécification de l'identité des usagers, se retrouve dans la nouvelle révision proposée du Code de l'eau du Chili. En 1991, la première révision de ce texte qui existe depuis 1981, a ouvert la voie à une privatisation à grande échelle. Jaime Munoz R du Directoire général de l'eau (DGA) préconise maintenant une meilleure réglementation des droits d'accès à l'eau, l'élaboration de politiques spécifiques pour les zones arides, semi arides et non arides, et une participation plus importante des usagers: «La gestion de l'eau ne peut pas être séparée de ses bénéficiaires; aussi faut-il mettre en place des mécanismes assurant leur participation» (Munoz, sans date). On peut espérer que le nouveau Code sera plus précis que le précédent et qu'il définira aussi qui sont les bénéficiaires, et quels sont les avantages auxquels ils auront droit sur un pied d'égalité, non seulement en termes d'eau et de ses usages, mais également en termes de participation à la prise de décisions, à la formation, aux emplois et aux fonctions. Ce type de définition plus précise accordera des droits clairs et équitables aux hommes et aux femmes des classes sociales et groupes différents intéressés par l'eau et sa gestion.

Pour le moment, la loi définit les mécanismes de participation des différents groupes d'utilisateurs. Des extraits des résultats des études sur l'impact environnemental doivent, par exemple, être publiés dans un journal national ou dans un journal de la capitale provinciale concernée. Cet accès égal à l'information n'est d'ailleurs pas aussi égal qu'il le paraît. Les femmes et les hommes pauvres ont généralement moins accès aux médias que d'autres groupes de parties prenantes et, si l'accès existe, ils ont plus de difficulté à lire, comprendre et agir sur la base des informations reçues.

Ils ont également tendance à être moins organisés et, lorsqu'ils le sont, leurs organisations jouissent rarement d'un statut officiel.

La loi définit également la composition des Comités environnementaux régionaux et nationaux. Le système est très hiérarchisé et les nominations se font du sommet vers la base:

Le Président chilien nomme le directeur exécutif du Comité national. Celui-ci peut à son tour constituer et présider des (sous) comités comprenant des représentants des ministères, des services et «d'autres organismes compétents, pour étudier, consulter, analyser, communiquer et coordonner les questions liées à l'environnement». Le ministre de l'Environnement peut nommer un Comité consultatif constitué de deux scientifiques proposés par le Conseil des recteurs des universités chiliennes, deux ONG actives dans la protection de l'environnement, deux représentants de centres académiques indépendants travaillant sur les questions d'environnement, deux représentants du secteur privé, deux représentants des syndicats et un représentant du Président de la République. Les directeurs régionaux de l'environnement nomment des comités techniques et des conseils consultatifs composés de façon analogue (articles 77-82).

Etant une revue des politiques, la présente analyse n'a pas étudié si les nominations venant du sommet ont entraîné une représentation des intérêts incomplète ou partielle. Les conclusions d'une étude de 2000 commandée par la Direction générale des eaux sur le genre et les défis futurs pour les ressources en eau confirment cependant la sous-représentation des femmes dans les droits d'accès et la gestion de l'eau:

«Toutes les institutions gouvernementales traitant des ressources en eau contiennent un très faible pourcentage de femmes au niveau de la planification et de la prise de décisions. Dans les associations de parties prenantes, le pourcentage au niveau de la prise de décisions est encore plus faible parce que les femmes participent rarement à ce type d'organisation. Une étude sur les droits d'accès à l'eau effectuée sur un échantillon a montré que la part des femmes était de 16%. Dans les zones rurales, la représentation des sexes dans la gestion de l'eau est légèrement plus équilibrée, notamment dans les territoires indiens. Le pourcentage moyen actuel de femmes présidentes des zones rurales atteint presque 20%». (María Angélica Alegria, Ingeniera Jefa Area de Evaluacion de Recursos Hidricos, DGA, Chile).

Le secteur de l'eau et de l'assainissement en zone urbaine du Chili a été privatisé en 1981. Les sociétés impliquées travaillent dans le respect d'indicateurs et de paramètres économiques stricts. A Santiago du Chili, la capitale, l'ex-directrice de la société privée EMOS, Ms. Raquel Alfaro, a démontré que de tels paramètres n'excluent pas de mettre l'accent sur le genre et la pauvreté. Tenant compte du fait que les femmes sont plus intéressées que quiconque par la qualité des services dans le domaine de l'eau et des égouts, et qu'elles peuvent être d'excellentes promotrices des branchements légaux dans les barrios (les quartiers de la ville à faibles revenus), elle a introduit la formation en plomberie pour les femmes de ces quartiers. Au terme de la formation, les femmes obtenaient l'autorisation de faire des installations et des réparations des branchements d'eau et d'égouts pour EMOS, ce qui est pour elles une source de revenus appréciable. La directrice a également entrepris d'envoyer des camions mobiles dans les barrios de façon à ce que les femmes pauvres, qui ne pouvaient pas payer les redevances d'eau par voie bancaire, puissent payer sur place. La troisième mesure consistait à encourager les raccordements au moyen de programmes de promotion ciblant les femmes et les élèves. Ensemble, ces trois mesures ont aidé à porter à 100% l'accès à l'alimentation en eau sous conduite dans la capitale, dans le cadre d'une approche du secteur privé. Cette initiative était fondée sur un intérêt personnel. Grâce à des efforts supplémentaires, elle pourrait contribuer à une perspective commune plus large et à une stratégie de services durable, ayant le souci de l'égalité des sexes pour les populations urbaines pauvres, et pourrait servir d'exemple aux directeurs des services d'eau et d'assainissement du secteur privé dans la région.

D'autres signes positifs indiquent l'existence de la volonté politique de corriger l'inégalité entre les sexes dans le secteur public du Chili. Le 28 Août 2001, les ministères de l'Intérieur, des Etablissements humains et le secrétariat général de la Présidence ont envoyé une directive aux 180 services publics du pays leur demandant d'introduire une approche d'équité entre les sexes intitulée « Accent sur le genre ». Un document associé, sorti en 2002, définit les moyens de vérification. Ce document couvre entre autres l'investigation de la situation en matière de genre, la désagrégation des informations liées aux usagers/clients, l'élaboration de plans (y compris plan de travail) pour renforcer l'équité entre les sexes dans l'organisation et le travail des sociétés de service public et la création d'un système de suivi de la mise en oeuvre des politiques. SERNAM, ou service national pour les femmes, a été chargé de la vérification

de la mise en œuvre et du soutien technique. Ce service a déjà élaboré un formulaire d'enquête pour le diagnostic en matière de genre afin d'aider les entreprises du service public à évaluer leur accent sur le genre (Maria Angélica Alegria, DGA).

L'Ouganda

La Constitution de 1995 de l'Ouganda stipule à l'article 33 (2) que «*l'Etat fournira les installations et les opportunités nécessaires à l'amélioration du bien-être des femmes pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel et leur promotion*». Alors que la Loi sur l'eau de 1995 ne contient aucune mention des femmes ou du genre, la Politique sectorielle du ministère des Ressources naturelles, publiée la même année, appelle à la participation des femmes à la prise de décisions au niveau de la collectivité dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. En 1997, trois autres politiques ont été adoptées: la Politique nationale du genre, la Politique nationale de l'eau et la Loi sur l'administration locale. Le premier document donne des directives en matière de planification, d'affectation des ressources et de mise en œuvre de programmes de développement à tous les niveaux, et fournit un cadre pour des politiques sectorielles ayant le souci de l'égalité des sexes. La Politique nationale de l'eau mentionne, au nombre de ses principes, la pleine participation des femmes à tous les niveaux. Elle stipule que «*l'implication des femmes dans la conception, construction, exploitation et gestion d'un approvisionnement en eau et d'installations d'assainissement améliorés devrait être renforcée par des activités de formation. Les critères principaux sont que les femmes et les hommes devraient avoir des opportunités égales pour participer pleinement à tous les aspects de la gestion au niveau de la collectivité*». La Loi sur l'administration locale stipule qu'au moins 30% des membres des conseils locaux devaient être des femmes. Au moment où la politique a été rédigée, ce pourcentage était de 10% (contribution de Pauline Mwanuki, NETWAS International).

Le Kenya

La *Stratégie Nationale pour les Services d'Eau et d'Assainissement* du Département de mise en valeur de l'eau du Kenya date de septembre 2001, mais ne mentionne ni les femmes ni le genre; ce document ne dit rien non plus au sujet des usagers des services d'eau et d'assainissement. Six mois plus tard, en mars 2002 cette omission a été corrigée lors de la publication par le même département de la *Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau*, dans laquelle nous relevons l'important passage suivant:

«*Etant donné que les femmes jouent un rôle important dans la fourniture, la gestion et la sauvegarde de l'eau, on accordera une attention particulière à l'incorporation et à la prise en compte des considérations relatives au genre dans la gestion des ressources en eau. On veillera ce faisant à faciliter la participation et l'implication des deux sexes dans la gestion des ressources en eau, et à permettre l'accès (bénéfices) des deux sexes à l'eau disponible*». (Section V, renforcement des capacités, chapitre 19, ressources humaines, paragraphe 19.1 contexte).

Le texte sur le genre met l'accent sur l'accès et la participation des deux sexes, mais il pourrait être renforcé en faisant également référence au partage équitable de la charge de travail impliquée par la participation et de ses avantages (accès aux fonctions de direction, travail rémunéré et formation). (Pauline Ikumi, Vincent Njuguna and Esther de Vreede, NETWAS International).

Le document sur le genre et le développement du Bureau des femmes du Kenya – non daté - souligne les liens qui existent entre la gestion de l'environnement, l'atténuation de la pauvreté et le genre. Il observe que les rôles ménagers et agricoles des femmes en font quotidiennement les gestionnaires de ressources naturelles telles que l'eau, le sol, la nourriture et les forêts. Le document donne la liste des mesures portant sur le genre et l'égalité entre les sexes qui visent à supprimer les obstacles entravant l'accès des femmes aux ressources productives, aux opportunités économiques, à un abri et à l'eau potable salubre, à préserver l'environnement et à empêcher la féminisation de la pauvreté (*Section IV. Analyse sectorielle et recommandations sur les politiques. Pauvreté et moyens d'existence durables*). La coopération entre le Bureau et le Département des eaux peut mettre en lumière des aspects auxquels les politiques actuelles ne s'intéressent pas encore, comme les utilisations productives à petite échelle de l'eau à usage domestique, les utilisations ménagères et productives des femmes, et l'implication des femmes dans la gestion des programmes d'irrigation.

Le Brésil

Le Brésil contient 20% des réserves mondiales d'eau douce. La perspective publique en matière de genre s'intéresse à des thèmes concernant les droits humains fondamentaux, tels que la citoyenneté, la protection contre la violence et les préjudices. L'atténuation de la pauvreté constitue une question importante mais n'est pas clairement reliée aux ressources en eau, malgré la préoccupation

internationale à ce sujet. Certains Etats, tels que Sao Paulo et Rio Grande do Sul prévoient des règlements et des politiques publiques dans lesquels une perspective de genre a été intégrée.

Dans le domaine particulier de la gestion des ressources en eau, les déclarations internationales telles que celles de Dublin 1992, Paris 1997, La Haye 2000, les principes de Santa Cruz de la Sierra et le chapitre 18 de l'Agenda 21 sont fondamentaux pour la Politique de gestion de l'eau du Brésil. Ces documents soulignent l'importance des femmes et le principe d'équité.

La conférence électronique de l'Alliance Genre et Eau de 2002 ayant pour sujet «l'Intégration transversale du genre dans la gestion des ressources en eau» a attiré l'attention du Brésil sur les questions de genre et sur leur relation avec la gestion des ressources en eau. Cette conférence électronique a mis en lumière que peu de personnes ont conscience du rôle potentiel de premier plan joué par les femmes dans la gestion des ressources en eau, depuis la gestion des bassins versants jusqu'à la prise de décisions au niveau le plus élevé.

(Basé sur la contribution de Instituto Ipanema, 2002)

Le Sri Lanka

L'éducation et le droit de vote ont constitué les deux principes moteurs de la promotion des femmes au Sri Lanka. L'éducation change le point de vue des femmes sur les travaux pénibles et leur permet de devenir des facteurs de développement et d'innovation; mais l'impact de l'éducation a été réduit du fait que les femmes ont été marginalisées dans la plupart des activités de formation et de vulgarisation liées à l'irrigation et à l'agriculture. Entre-temps, la mécanisation a retiré aux femmes un revenu qu'elles tiraient du désherbage et de la transplantation.

Il y a peu de femmes au niveau élevé de prise de décisions dans les entreprises publiques de production alimentaire. Les données collectées par une étude de 1999 faite par le Commonwealth portant sur la haute direction du secteur agricole a montré que les femmes étaient absentes du ministère de l'Agriculture, et qu'elles représentaient 30% dans le Département, moins de 10% dans les services agraires et moins de 20% dans les services des exportations agricoles. Cette situation est typique des entreprises du secteur alimentaire. Mis à part l'élan initial donné par le droit de vote pour tous et l'éducation gratuite, il existe très peu de textes juridiques qui s'intéressent au renforcement des droits des femmes, notamment à leur autonomisation dans le domaine de l'eau. En fait, certains pensent même que la présence d'un petit nombre de femmes politiques de premier plan a pour effet de détourner l'attention des besoins des femmes.

Dans le Sri Lanka indépendant, la majeure partie du Programme d'Investissement Public (PIP) a été consacrée à la réhabilitation d'anciens systèmes d'irrigation et au lancement de nouveaux systèmes, dans le but de parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Des transferts de population ont été nécessaires, dont l'impact était souvent négatif pour les femmes en raison des dispositions peu favorables aux femmes de l'Ordonnance de mise en valeur des terres de 1934. Celle-ci favorisait la succession des hommes, en particulier au profit du fils aîné. Ce contexte ne manquera pas d'avoir des effets significatifs sur les changements législatifs actuellement à l'étude dans le secteur de l'eau pour l'alimentation. Parmi les mécanismes qui pourraient soutenir les causes des femmes en général, citons le Bureau des Femmes, créé en 1978 dans le cadre de la Décennie des Femmes des Nations Unies, le Ministère des Affaires de la Femme établi en 1983, et la Commission Nationale pour les Femmes désignée en 1993 pour superviser la Charte de la Femme et veiller à ses intérêts. Jusqu'ici, ces institutions se trouvent marginalisées dans le domaine de la prise de décisions et de la mise en œuvre au niveau national.

Deux documents nationaux majeurs, la Politique nationale d'utilisation de la terre et la Politique nationale des ressources en eau, sont en cours d'élaboration. Le premier document a suscité peu de commentaires, alors que le second est sujet à controverse et a révélé un conflit entre le secteur eau et alimentation et le secteur eau potable, soulignant ainsi la nécessité de procéder à une analyse approfondie du genre dans l'impact des politiques. Etant donné que la population féminine est actuellement majoritaire et étant donné l'engagement politique envers les préoccupations des femmes, l'actuel débat public pourrait favoriser l'intégration transversale du genre, à condition toutefois que le plaidoyer soit suffisamment encouragé.

Basé sur la contribution de Kusum Athukorola

Approches genre en action

Au cours de leur revue des politiques et législations nationales relatives au genre, les contributeurs de GWA ont également identifié quelques exemples de développements liés au genre qui peuvent présenter un intérêt pour d'autres parties.

Le genre et les risques d'inondation au Bangladesh

Les inondations constituent un défi environnemental constant au Bangladesh. En réaction aux terribles pertes humaines et matérielles causées par les inondations des années 1980, la communauté internationale (principalement les bailleurs de fonds multilatéraux et les pays occidentaux) se sont mobilisés en 1989 pour financer le Plan d'action pour les inondations au

Bangladesh (FAP). Le plan comprenait trente études différentes sur la période allant de 1989 à 1995, pour apporter une protection aux agriculteurs du Bangladesh et leur permettre d'accroître leur production alimentaire (Hanchett et al, 1998, p209-234). Tout le processus, qui devait déboucher sur des documents techniques donnant une description claire et détaillée des interventions d'ingénierie possibles pour maîtriser les inondations, a fait l'objet de critiques sévères, en raison de son coût (plus de 115 millions \$ US) et du fait qu'il négligeait relativement les questions de vulnérabilité sociale. Le plan devait porter la maîtrise des inondations et les mesures de prévention, dans le but d'aider les populations à survivre aux inondations avec le minimum de perturbations. Dans ces deux volets, les considérations de technique/ingénierie ont pris le dessus sur les aspects sociaux. Pour répondre aux critiques locales et internationales, une étude de genre a été ajoutée au plan en 1991. Parmi ses conclusions les plus importantes, citons les suivantes:

- Les femmes sont de toute évidence concernées par l'impact des inondations sur l'agriculture, qui est le principal secteur bénéficiant du FAP.
- Les femmes portent un fardeau plus lourd lorsqu'il s'agit de faire face aux inondations, puisque leurs responsabilités augmentent durant ces périodes.
- Le FAP aurait dû accorder plus d'attention aux ménages dirigés par des femmes, plus fréquents au Bangladesh que ne le supposaient les planificateurs. Ces ménages sont plus vulnérables en raison de leur marginalisation économique et parfois sociale, et ils sont par ailleurs désavantagés lorsqu'il s'agit d'avoir accès aux secours et à la réhabilitation qui suivent les inondations, et ce pour des raisons culturelles.
- Il y a clairement un schéma d'emprunt et de vente de biens en cas d'urgence causée par les inondations dans le contexte rural du Bangladesh. A long terme, les femmes sont plus exposées que les hommes au risque de pertes économiques liées aux inondations, en raison de la dévaluation sociétale de leurs biens (par exemple bijoux et ustensiles, comparés aux outils agricoles et animaux des hommes).

Les études de genre ont été en grande partie le résultat de l'action menée par les bailleurs de fonds et les consultants internationaux. Leurs interventions dans des ateliers portant sur le FAP ont provoqué des débats animés et parfois aigres.

La majorité des bureaucrates ainsi que quelques donateurs considéraient qu'il n'était pas approprié que le FAP intervienne dans des questions sociales telles que l'inégalité entre les sexes, tandis que d'autres ne voyaient tout simplement pas le lien entre le genre et l'eau. Les études ont déclenché des débats sur la question et ont parfois permis de gagner des adeptes. Elles ont également eu le mérite de permettre aux populations locales de s'exprimer sur leur expérience des inondations. Le débat a permis d'apporter quelques modifications aux programmes, par exemple sous forme d'efforts d'inclusion des femmes dans les associations d'usagers de l'eau et d'insistance sur les approches participatives dans la planification concernant les inondations (la plupart de ces efforts n'ont eu que de maigres effets). La leçon que l'on peut retenir est qu'il existe un net clivage culturel entre d'une part «établissement» national et international et d'autre part la population locale. Au Bangladesh, les femmes rurales sont plus vulnérables aux inondations. Les bureaucrates du Bangladesh, avec leur culture technocratique, les bailleurs de fonds internationaux et les consultants ne l'ont réalisé que tardivement.

Genre, terre et eau en Amérique latine

Carmen Deere et Magdalena Leon ont mené une étude sur les incidences sur les hommes et les femmes des droits d'accès à la terre et à l'eau depuis les réformes agraires des années 1960 et 1970 jusqu'aux contre-réformes néo-libérales des années 1990 dans neuf pays d'Amérique latine (Deere et al, 1998). Les réformes ont morcelé les grandes propriétés et redistribué la terre entre les ouvriers agricoles ruraux et les paysans. Malgré leur effet salutaire sur la pauvreté rurale, ces réformes ont accentué la dépendance économique et la marginalisation des femmes. En fixant comme condition que les bénéficiaires soient des chefs de famille (généralement des hommes) et des travailleurs agricoles permanents (là aussi, il s'agit surtout des hommes) elles ont exclu la plupart des femmes. En Amérique latine, l'eau est en grande partie liée à la propriété foncière ou à la propriété communautaire juridiquement reconnue. Les femmes ont ainsi perdu leurs droits d'usage de l'eau et ont perdu voix au chapitre en ce qui concerne sa gestion.

Dans la phase actuelle de contre-réformes néo-libérales, la plupart des pays, à l'exception du Costa Rica et de la Colombie, ont mis fin à la redistribution de la terre par l'Etat et se sont engagés avec force dans la parcellisation des terres communales ou coopératives. La conséquence est que les femmes, qui n'étaient généralement pas

propriétaires et qui étaient pauvres de toute façon, ont perdu leur part des terres communales (et donc aussi leur droit d'usage de l'eau) dans ce processus, du fait qu'elles étaient désavantagées sur le marché de la propriété foncière. Le Costa Rica et la Colombie se présentent comme deux exemples intéressants de résistance à la tendance actuelle et poursuivent des politiques de réforme agraire progressistes et sensibles au genre.

Les thèmes principaux qui émergent de cette étude de cas sont les suivants:

- En Colombie, l'existence à l'échelle nationale d'une association de femmes rurales s'appuyant sur le niveau local a permis d'attirer l'attention sur l'aspect discriminatoire des lois de la réforme agraire et d'exercer une pression politique qui a amené le gouvernement à adopter une législation très progressiste dans ce domaine. La législation prévoit le transfert des titres de propriété foncière aux couples, l'accès prioritaire des femmes aux terres publiques inutilisées, des dispositions spéciales pour les femmes chefs de famille et une représentation égale des groupements de paysannes dans les comités régionaux de l'agence nationale de réforme agraire.
- Le Costa Rica a mis en œuvre des réformes similaires, à cette différence près que ce pays ne possède pas une association de femmes influente. Dans ce cas particulier, le féminisme international a joué un rôle central en faisant pression pour l'adoption d'une législation progressiste. En Colombie aussi, le discours féministe international a compté, mais l'impulsion la plus forte a été donnée par le mouvement féminin national.
- L'impact des contre-réformes sur l'accès des femmes à la terre et à l'eau dans d'autres pays -- Honduras, Mexique, Pérou, Nicaragua, Chili, Equateur et Salvador -- est, dans le meilleur des cas, mitigé. Certaines indications laissent prévoir un impact négatif sur les femmes, mais surtout il semble que les contre-réformes n'amélioreront pas les schémas de marginalisation des femmes dans la propriété de la terre qui ont été mis en place par les précédentes réformes agraires.

L'un des avantages découlant de l'adoption d'une perspective de genre pour comprendre l'utilisation et la conservation des ressources réside dans le fait qu'une telle perspective met en lumière la variété qui existe au niveau de l'utilisation des

ressources, ce qui facilite une compréhension plus juste de la productivité (Meinzen-Dick et al, 1997). Les systèmes de propriété et de gestion des ressources peuvent donner une fausse impression de maximisation des profits économiques et sociaux, mais lorsque d'autres utilisations déterminées par le genre et par d'autres facteurs sont prises en compte, le rapport coûts/avantages peut changer radicalement. Les réformes néo-libérales introduites actuellement en Amérique latine sont fondées sur une conception étroite de l'efficacité économique, précisément parce qu'elles n'adoptent pas une perspective de genre explicite. Les contre-réformes ont donc des résultats mitigés lorsqu'on les considère sous cet angle.

Les droits d'accès à la terre et à l'eau sont généralement étroitement liés. Le cas de l'Amérique latine illustre le fait que parfois les interventions et les politiques qui portent sur des ressources stratégiques ayant des liens importants avec l'eau peuvent être à l'origine de progrès dans le domaine de l'équité entre les sexes. A cet égard, la société civile autochtone tout autant que le discours féministe international peuvent apporter une contribution utile.

Les femmes et le pétrole dans le Delta du Niger

La région du Delta du Niger au sud du Nigeria est le plus gros producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne. Bien que les exportations de pétrole injectent des milliards de dollars dans l'économie nigériane, les activités d'extraction de pétrole sont loin d'être une bénédiction pour l'économie et l'environnement locaux. L'exécution par le gouvernement militaire du Nigeria de Ken Saro-Wiwa, activiste écologiste nigérian opposé à la pollution de la terre et de l'eau par les compagnies pétrolières internationales, a attiré l'attention du monde sur la question de la pollution de l'environnement dans le Delta du Niger (Laurie, 1999).

Eno Okoko a étudié les aspects sexospécifiques de la dégradation de l'environnement causée par l'extraction du pétrole dans la région Ibeno du Delta du Niger (Okoko, 1999):

«L'extraction du pétrole par les sociétés multinationales occidentales a causé dans le Delta du Niger de grands dommages à l'environnement: grave pollution de l'eau et du sol, détérioration des pêcheries, déforestation, destruction et migration de la faune et surtout pénurie d'eau potable. Chaque impact environnemental a de graves retombées économiques

et sociales, telles que baisse de la productivité agricole, baisse des opportunités de pêche et de chasse, et surtout émigration massive des hommes. Dans ce cas, les femmes d'Ibendo ne sont pas seulement affectées par les impacts évidents de la pollution de l'eau, de la pénurie alimentaire et des incidences sur la santé de la population, mais elles sont également touchées indirectement par l'émigration des hommes. Celle-ci a fait des femmes de la région les principales exploitantes agricoles. Aux responsabilités domestiques des femmes sont venues s'ajouter les responsabilités liées à la production agricole. Il résulte de cette situation que les femmes travaillent sur des terres dégradées, avec une main-d'œuvre réduite et des ressources en eau polluées. De plus, pour trouver de la main-d'œuvre, certaines femmes disent avoir retiré prématurément leurs filles de l'école, et avoir conservé un taux de fécondité élevé pour assurer ainsi la relève».

L'étude de cas sur la région d'Ibendo a mis en lumière les thèmes liés au genre, à l'eau et à l'environnement suivants:

- La qualité de l'eau et celle de l'environnement en général peuvent avoir des conséquences complexes sur les rôles des hommes et des femmes liés à des ressources multiples (eau, sol, forêts, pêcheries etc.) et à des processus sociaux (productivité agricole en baisse et émigration des hommes).
- Les femmes sont parfaitement conscientes de l'enchaînement des raisons qui alourdissent leurs tâches et les obligent à assumer des rôles non traditionnels. Dans ce cas par exemple, les femmes désignent les compagnies pétrolières internationales comme étant les premières responsables de leurs problèmes. Mais elles ne manquent pas de sens politique, et veulent éviter les conflits avec ces compagnies dans l'espoir qu'elles investiront dans des infrastructures locales de base, telles que l'eau, les écoles et les hôpitaux.
- Les femmes s'adaptent de manière créative aux défis liés à l'environnement qui menacent leurs moyens d'existence: c'est ainsi que dans ce cas particulier, elles se sont mises à utiliser plus intensivement les ressources forestières afin de compenser la baisse de la productivité agricole.

L'étude de cas démontre que lorsqu'on considère l'interaction entre le genre, l'eau et l'environnement, il faut être conscient des impacts secondaires de la pollution et de la dégradation de l'eau, qui ont des incidences sur la qualité et la quantité d'eau utilisée. Ensuite, il faut être conscient du fait que les moyens d'existence constituent un facteur central dans toute expérience touchant aux ressources en eau et à l'environnement. Enfin, il faut avoir à l'esprit que l'expérience de stress environnemental peut également susciter des réponses créatives permettant de s'adapter à la situation, qui s'inspirent d'expériences passées tenant compte des différences entre les sexes: dans ce cas particulier, il s'agit d'une connaissance culturelle de la botanique, qui a facilité pour les femmes l'exploitation plus efficace des ressources forestières. ■

Bibliographie

Bibliographie

Cette section donne la liste des références citées dans le texte, suivies par les politiques et documents examinés pour les quatre secteurs.

Références.

Agarwal, Bina (1994) *A Field of One's Own: Gender and land rights in South Asia*, Cambridge University Press: ISBN: 0521418682.

Allély, D, Drevet-Dabbous, O, Etienne, J, Francis, J, Morel à I.Huissier, A, Chappé, P, Verdelhan Cayre, G. (2002). *Water, Gender and Sustainable Development: Lessons learnt from French co-operation in sub-saharan Africa*, Groupe de recherche et d'échanges technologiques, Paris.

Bocanegra, Emilia,(2001) Latin American Women in the Study and Management of Ground Water Resources, Atelier sur l'intégration transversale du genre dans la gestion des ressources en eau, quatrième Dialogue interaméricain sur la gestion des ressources en eau, septembre 2001, Foz do Iguacu.

Buckley, R.B. (1905) *The Irrigation Works of India and Their Financial Results*. 2nd Edition. Londres 1905.

Cernea, M M (1985) *Putting people first*. Publié pour la Banque mondiale par Oxford University Press. ISBN: 0-19-520465-4.

Clarke, L E. (1984). *Knowledge, attitudes and practice related to water and sanitation: result of a study in six villages of North-West Frontier Province of Pakistan*. UNICEF, Islamabad, cité par Pickford (1995).

Couret, D, Dembélé, O & Manou Savina A. (1995). *Evaluation de la demande: étude de cas à partir du projet d'assainissement autonome de Ouagadougou*. Cité in Allely et al (2002).

Deere, Carmen D. et Magdalena Leon (1998) Gender, land, and water: From reform to counter-reform in Latin America. *Agriculture and Human Values*. 15: pp. 375-386.

Esrey SA, Feacham RG et Hughes JM (1985). Interventions for the control of diarrhoeal diseases among young children: improving water supplies and excreta disposal facilities, *Bulletin of the World Health Organisation*, **63** (4): 757-772. (Bulletin de l'OMS).

Esrey SA, Potash JB, Roberts L et Shiff C (1991). Effects of improved water supply and sanitation on ascariasis, diarrhoea, dracunculiasis, hookworm infection, schistosomiasis, and trachoma, *Bulletin of the World Health Organisation*, **69** (5): 609-621 (*Bulletin de l'OMS*).

Esrey, Steven A. (1994). *Complementary strategies for decreasing diarrhea morbidity and mortality: water and sanitation*. Document présenté à la réunion de l'Organisation panaméricaine de la santé, 2-3 mars.

Fernando, V. (1982). Co-operating with non-governmental groups: a lavatory without walls. Document présenté à l'occasion de la Réunion consultative sur la Décennie de l'eau PNUD/ONG, cité par Pickford (1995).

Fong, Monica S., Wakeman, Wendy, & Bhushan, Anjana (1996). *Toolkit on gender in water and sanitation*. (Worldbank gender toolkit No. 2). Washington, DC: Banque mondiale. Disponible également à: <http://www.worldbank.org/gender/known/agtkit.pdf>. (25 avril, 2001).

Gross, Bruce, Wijk, Christine van, & Mukherjee, Nilanjana (2001). *Linking sustainability with demand, gender and poverty: A study in community-managed water supply projects in 15 countries*. Washington, D.C.: Banque Mondiale.

Habitat (2001) database «Best Practices for Human Settlements». at <http://www.bestpractices.org> (6 Septembre 2002).

Hanchett, Suzanne, Jesmin Akhter et Kazi Rozana Akhter (1998) Gender and society and Bangladesh's Flood Action Plan. In Donahue, John M. et Barbara R. Johnston (eds.), *Water, Culture, and Power: Local Struggles in a Global Context*. Island Press, Washington D.C.

Howard G, Bartram J, (2002) *Domestic water quantity, service level and health*, OMS, Genève.

Huttley S R A, Morris S S et Pisani V (1997), Prevention of diarrhoea in young children in developing countries, *Bulletin of the World Health Organization*, **75** (2): 163-174 (*Bulletin de l'OMS*).

Jackson, Cecile (1998). Gender, irrigation, and environment: arguing for agency, *Agriculture and Human Values*, **15**: 313-324.

Laurie, Nina (1999). « More than the blood of mothers » *Gender, Place, and Culture: A Journal of Feminist Geography*, **6**:4, pp. 393-400.

Majumdar, J. (1994). *Policy/strategy for action: finance*. Document préparé pour la Conférence ministérielle sur l'eau potable et l'assainissement de l'environnement: mise en œuvre d'Action 21 de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 19-23 mars, Noordwijk, Pays-Bas. La Haye: Ministry of Lodging, Physical Planning and Environment.

Makhatha, S N. (1987). Single and double pits in Lesotho, cité par Pickford (1995).

Matshaga ,N. (1999) *Gender-sensitive Irrigation design*; Consultation on gender issues in smallholder irrigation. Report OD143, HR Wallingford, Royaume-Uni.

Meinzen-Dick, Ruth S., Lynn R. Brown, Hilary Sims Feldstein et Agnes R. Quisumbing (1997). Gender, property rights, and natural resources. *World Development*, **25**:8, pp. 1303-1315.

Merry, D. et Baviskar, S. (sous la direction de), (1998), Gender analysis and the reform of Irrigation Management: Concepts, Cases, and Gaps in Knowledge: *Proceedings of a Workshop on Gender and Water*, 1997, Habarana, Sri Lanka. ISBN 929090367-8.

Moser, C O N & Peake L. (1987). *Women, human settlements and housing*. Tavistock Publications, Londres, cité par Pickford (1995).

Narayan, Deepa (1995). *The contribution of people.s participation: Evidence from 121 rural water supply projects*. (Environmentally sustainable development occasional paper series No. 1. Washington, DC: Banque Mondiale.

Okoko, Eno (1999). Women and environmental change in the Niger Delta, Nigeria: Evidence from Ibeno. *Gender, Place and Culture: A Journal of Feminist Geography*. 6:4, pp. 373-378.

OMS (2002) The World Health Report 2002: Reducing Risks, Promoting Healthy Life. (Rapport sur la santé dans le monde 2002) Organisation mondiale de la santé.

OMS/UNICEF (2000). Global Water Supply and Sanitation Assessment 2000 Report (Rapport d'évaluation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans le monde 2000) www.who.int/water_sanitation_health/Globassessment/GlobalTOC.htm.

ONUSIDA (2000). Rapport sur l'épidémie mondiale de VIH/SIDA, juin 2000. Genève: ONUSIDA.

Ostrom, E (1992) *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*. Institute for Contemporary Studies. ISBN 1-55815-168-0.

Payment P. (1997). Epidemiology of endemic gastrointestinal and respiratory diseases . incidence, fraction attributable to water and costs to society. *Water Science and Technology*, 35, 7-10.

Pickford, J. (1995). *Low cost Sanitation: A survey of Practical Experience*, IT Publications, Londres.

PNUD (2001). Human Development Report, Making new technologies work for human development. (Rapport sur le développement humain) www.undp.org/hdr2002/.

PNUD, (2002). Human Development Report, Deepening Democracy in a Fragmented World. (Rapport sur le développement humain) Oxford University Press.

Prüss A, Kay D, Fewtrell L et Bartram J. (2002). Estimating the burden of disease from water, sanitation and hygiene at a global level, *Environmental Health Perspectives*, 110 (5): 537-542.

République du Sénégal et UNICEF (2002). *Mission de micro-planification*. Ministère de l'Education et UNICEF.

Saciwaters, (2002). Inventory study of water resources education in South Asia. Hyderabad: South Asia Consortium For Interdisciplinary Water Resources Studies.

Sen, A. (2000) Development as Freedom. Anchor Books, ACBC, Academic Book Center Inc, ISBN: 0385720270.

Sobsey M (2002), *Managing Water in the Home: accelerated health gains form improved water supply*, OMS, Genève, Suisse.

Suarez R. et B. Bradford (1993) The economic impact of the cholera epidemic in Peru: An application of the cost of illness methodology, WASH Field Report no 415, 1993.

UN - ECOSOC Extraits de déclarations sur l'intégration transversale d'une perspective d'égalité entre les sexes.

UNICEF et IRC (1998) Towards Better Programming, A Manual on School Sanitation and Hygiene. Water, Environment and Sanitation Technical Guidelines Series - No. 5.

UNICEF, (2002). Citations de www.unicef.org/programme/wes/info/school.htm.

Van Wijk, C. et Garcia, M. (2002). Having it both ways: Local participatory learning informing global policy and programme management. In C. Leeuwis and R. Pyburn, eds. Wheelbarrows full of frogs: Social learning in rural resource management. Assen: Koninklijke van Gorcum BV, p. 271-288.

Van Wijk, Christine (1998). Gender in water resources management, water supply and sanitation: Roles and realities revisited. Technical paper No. 33-E). La Haye: IRC International Water and Sanitation Centre.

Venkateswaran, S (1995) Environment Development and the Gender Gap, Sage Publications, New Delhi, ISBN 0-8039-9212-2.

Wegelin-Schuringa, M. (1991). On-site sanitation: building on local practice. IRC, La Haye, cité par Pickford (1995).

World Water Council (1999). Mainstreaming Gender in Water Resources Management: Why and How. World Water Council (Conseil mondial de l'eau), Paris, France.

Wright, A M, Owusu, S E, Handa, V K. (1978). Availability of latrines in a developing country. Cité par Pickford (1995).

Politiques et documents analysés

Eau et environnement

Afrique du Sud: White Paper on Water Policy, Afrique du Sud, 30 avril 1997.

Alternative Policy Study: Land and Water Resources in Arab African Countries. Centre for Environment and Development for the Arab Region and Europe (CEDARE), Egypte.

Asian Development Bank: Water for All - The Water Policy of the Asian Development Bank.

Bangladesh: National Water Policy, Publié par le ministère des Ressources en eau.

Brésil: Changing consumption and production patterns: Discours prononcé par S.E l'Ambassadeur Luiz Tupy Caldas de Moura, Représentant adjoint du Brésil auprès des Nations Unies, New York, 23 avril 1999.

Chili: Cartes, F. et Cortes, J., Propuestas de Modificación al Código de Aguas (Propositions concernant des amendements au Code de l'eau) 1990.

Chili: Código De Aguas de Chile (Code de l'eau du Chili), Editorial Jurídica de Chile, 1981.

Chili: Muñoz, J., Comentario de algunas disposiciones del Código de Aguas (Commentaires sur certaines dispositions du Code de l'eau) 1986.

Chili: The Water Code in the Republic of Chile within the Framework of a Social Market Economy. Jaime Muñoz R. Dirección General de Aguas Morande 59 8° Piso, Santiago, Chile.

Chili: Nuevo Código de Aguas (Nouveau Code de l'eau) Facultad de Derecho, Universidad de Chile, 1983.

Chine: National Presentation On China's Freshwater Development And Management (Présentation nationale sur la mise en valeur et la gestion de l'eau douce).

Conférence sur l'eau douce, Bonn 2001,
http://www.water2001.de/outcome/BonnRecommendations/Bonn_Recommendations.pdf.

Conflict to Cooperation in International Water Resource Management,
http://www.unesco.org/water/wwap/pccp/delft_second_circular.pdf.

Espagne: L. del Moral and D. Sauri, «Recent Developments in Spanish Water Policy: Alternatives and Conflicts at the End of the Hydraulic Era», Geoforum.

Future Harvest, International Water Management Institute, Towards Integrated Water Resources Management, Overview of Research Activities and Science Program.

Global Water Partnership (Partenariat mondial pour l'eau, GWP), Towards Water Security: A Framework for Action, Executive Summary, février 2000.

Global Water Partnership, Technical Advisory Committee (TAC) (Integrated Water Resources Management, Background Paper, mars 2000.

Kyoto Protocol, (Protocole de Kyoto) http://www.ictp.trieste.it/~moltenif/UN_climate/kyoto_protocol.html.

Organisation des Nations Unies: Commission mondiale pour l'environnement et le développement. 1987. Our Common Future. Oxford University Press, New York, New York.

Organisation des Nations Unies, Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, 1992.

Organisation des Nations Unies, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992.

Pakistan: Federal Flood Commission, ACE, Halcrow Group Ltd, Workshop on National Water Policy, avril 2002.

Pakistan: Ministry of Water & Power, ADB, Water Resources Strategy Study, Preliminary Draft Water Sector Strategy and Medium Term Investment Plan, Halcrow Group Ltd, avril 2002.

Pakistan: Ministry of Water & Power, National Water Policy, Policy Statements, Halcrow Group Ltd, ACE

Pakistan: Ministry of Water and Power, ACE, Halcrow Group Ltd, National Water Policy/Sector Policy Studies, Proceedings of Workshop, avril 2002.

Pakistan: Ministry of Women Development, Social Welfare and Special Education, National Plan of Action for Women - NPA, Sep 1998.

Pakistan: National Commission on the Status of Women, Terms of Reference and Scope of Work, Jan 2002.

Pakistan Water Partnership, Supplement to The Framework for Action (FFA), for Achieving the Pakistan Water Vision 2025.

PNUD, SEED, Water for People: Mainstreaming a Gender Equality Perspective, 2001.

Ramsar: Guideline for developing and implementing National Wetland Policies,
http://www.ramsar.org/key_guide_nwp_e.htm.

Rio Principles, (Principes de Rio) <http://www.unedforum.org/RandP/rioprinciples.htm>

SADC: Protocol on Shared Watercourses in the Southern African Development Community (SADC) Region, fait à Maseru, 16 mai 1995.

The International Commission on Irrigation and Drainage (Commission internationale sur l'irrigation et le drainage), Capetown Declaration, 2000.

Turquie: Black Sea Energy Review.

Water Supply & Sanitation Collaborative Council, Gender Issues, 1991.

World Water Forum, WWC, CME, World Water Vision, Results of the Gender Mainstreaming Project: A Way Forward, World Water Forum, WWC, CME, March 2000.

World Water Vision, Making Water Everybody's Business, Earthscan Publication Ltd, Londres, 2000.

Assainissement

Afrique du Sud: National Gender Policy (appellation officielle « Gender Policy Framework ») disponible à l'adresse suivante: <http://www.gov.za/reports/2000/gender.pdf>.

Afrique du Sud: National Sanitation Policy (1996). Disponible à l'adresse suivante: <http://www.dwaf.gov.za/Documents/Policies/National%20Sanitation%20Policy.pdf>.

Afrique du Sud: White Paper on Household Sanitation (2001). Disponible à l'adresse suivante: (http://www.dwaf.gov.za/dir_ws/content/lids/PDF/summary.pdf) ou http://www.dwaf.gov.za/Documents/Policies/Sanitation%20Review%20Policy_.doc.

Ghana: Environmental Sanitation Policy (1999) Ministry of Local Government and Rural Development Accra, Ghana.

Inde: National Policy Document, Department of Drinking Water Supply (2001) , Ministry of Rural Development.

Nigeria: National Water Supply Policy (2000) . Nigeria: Federal Ministry of Water Resources.

Royaume-Uni: Department for International Development (2000). Achieving Sustainability: Poverty Elimination and the Environment.

Royaume-Uni: Department for International Development (2000). Poverty Elimination and the Empowerment of Women.

Zambie: National Gender Policy. Cette politique a été élaborée par le Women in Development Department (WIDD), National Commission for Development Planning, P.O. Box 50268, Lusaka Zambia, Fax (260-1) 26 3353.

Zambie: Water Supply and Sanitation Act (1997). Disponible à l'adresse suivante: http://www.zambia-water.org.zm/water_act.htm.

Zimbabwe: Master Plan for Integrated Rural Water and Sanitation Programme (1985).

Zimbabwe: National Gender Policy.

Eau potable

Afrique du Sud: Lange, Marna de (à paraître) Water policy and law review process in South Africa with a focus on the agricultural sector. Pretoria: IWMI.

Afrique du Sud, République d' (1996). Water Law Principles. Discussion Document. Pretoria: Department of Water Affairs and Forestry.

Afrique du Sud, République d' (1997) White paper on water policy. Pretoria: Cabinet of the Republic of South Africa http://www.policy.org.za/govdocs/white_papers/water.html.

Afrique du Sud, République d' (1998). National Water Act. (Act 36 of 1998). <http://www.policy.org.za/govdocs>.

Afrique du Sud, République d' (2000). A framework for transforming gender relations in South Africa. Republic of South Africa, Commission on Gender Equality.

Afrique du Sud, République d'(1997). Water Services Act. (Act 108 of 1997).

Afrique du Sud, République d'. Parliamentary proceedings.

Bangladesh: Halcrow and Mott MacDonald (2001). National Water Management Plan Project: Draft Final. National Water Management Plan. Dhaka, Bangladesh, Government of the People's Republic of Bangladesh, Ministry of Water Resources, Water Resources Planning Organisation. <http://www.warpo.org/dNWMP/dnwmp.htm>.

Bangladesh, Gouvernement de (1998). The Fifth Five Year Plan 1997-2002. Dhaka: Ministry of Planning, Planning Commission.

Bangladesh, Gouvernement de la République populaire de (1998). National Policy for Safe Water and Sanitation. Dhaka: Ministry of LGRD & Co-operatives, Local Government Division.

Bangladesh, Gouvernement de la République populaire de (1999). National Water Policy. Dhaka: Ministry of Water Resources <http://www.comnet.mt/bangladesh/NWtrPol.htm>.

Bangladesh, République populaire de (1999). National Agricultural Policy. Dhaka: Ministry of Agriculture.

Bangladesh, République populaire de (2002). National Water Management Plan Topic Paper 1: Defining the Issues/ Topic Paper 2: Economic Setting/ Topic Paper 3: Social and Gender Issues/ Topic Paper 4: Environmental Setting/Topic Paper 5: Institutional Setting/Topic Paper 6: Legacies and Lessons/Topic Paper 7: Land and Water Resources/Topic Paper 8: Water and Basic Human Needs/Topic Paper 9: Regulatory and Economic Instruments/ Topic Paper 10: Managing Data/Topic Paper 11: Managing the Environment/Topic Paper 12: Managing in the Monsoon Season/Topic Paper 13: Managing in the Dry Season/ Topic Paper 14: Managing Land and Rivers/ Topic Paper 15: Major Investments/Topic Paper 16: Strategy Alternatives/Topic.

Paper 17: Planning and Process/Topic Paper 18: Conclusions. Dhaka: Water Resources Planning Organization (à paraître). <http://www.warpo.org/tps/TPs.htm>.

Bangladesh, République populaire du. The National Constitution, Articles 9, 27, 28/2 et 65.

Bhutan: Buringa, Joke et Lham Tshering, 1992. Gender issues in water and sanitation: The case of Bhutan. Thimpu: SNV Netherlands Development Organisation.

Bésil: Gender & Water Alliance (2002). Water for food. National report Brazil. Delft: IRC International Water and Sanitation Centre: GWA Secretariat (couvre six politiques/réglementations).

Burkina Faso, République de (1997). Attributions du Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Decret NO 97-468/PRES/PM du 31 Octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement. Ouagadougou: Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement et de l'Eau. <http://www.primature.gouv.bf/republic/mea.htm> [10 Avril 2002].

Burkina Faso, République de (2000). Politique nationale de population (Révision N°1). Ouagadougou: Ministère de l'économie et des finances, Conseil national de la population.

Cameroun, République de, National Policy Assessments. Chapter 3 in: Rosetta B. Tompson et Sylvestre A. Nsoh (1998) West African Regional Report, Participation, Gender and Demand-Responsiveness. Dakar: Pan African Institute for Development (PAID).

Chile, Gobierno de (2002). Medios de Verificación, Programa de Mejoramiento de la Gestión (PMG) Año 2002, Ministerio de Hacienda de Chile, Dirección de Presupuestos Pauta Para la Realización del Informe de Diagnóstico con Enfoque de Género en los Productos PMG, Sistema de Equidad de Género, Programa de Mejoramiento de la Gestión, Servicio Nacional de la Mujer, Gobierno de Chile, Año 2002.

Chile, Republica de (1989). Ley General de Servicios Sanitarios. Decreto con Fuerza de Ley N° 382 de 1988 del Ministerio de Obras Públicas (Publicado en el Diario Oficial el 21 de junio de 1989) <http://www.siss.cl>.

Chile, Republica de (1991). Aprueba reglamento del decreto con fuerza de ley n° 382, de 1988 (Publicado en Diario Oficial del 27.11.91). Santiago: Ministerio de Obras Publicas.

Chile, Republica de (1993). Competencia de profesionales y no profesionales en ingeniería sanitaria. (Ord. Circular n° 1086). Santiago: Superintendente de Servicios Sanitarios. <http://www.dga.cl>.

Chile, Republica de (1994). Texto de la ley n°19.300, ley de bases del medio ambiente, Publicada en el diario oficial de el 9 de marzo de 1994.

Chile, Republica de (1999). Política Nacional de Recursos Hídricos. Ministerio de Obras Publicas, Direccion General de Aguas. <http://www.siss.cl>.

Chile, Republica de (2001). Oficio N° 896, del 28 de agosto de 2001, de los Ministros del Interior, Hacienda y Secretaría General de la Presidencia dirigido a los Sres. Ministros de Estado, Subsecretarios y Jefes de Servicio.

Chile, Republica de (2001). Programas de Mejoramiento de la Gestión (PMG), Santiago, julio 2001, Ministerio de Hacienda de Chile, Dirección de Presupuestos.

Chile, Republica de. Las Sanciones por Causales relativas a Descargas de Riles. Artículo 11 de la Ley N° 18.902, modificada por Ley N° 19.549 (De las Sanciones) y Artículo 45 D.F.L. 382/88 <http://www.siss.cl>.

Chile, Republica de. Regulación Sector Servicios Sanitarios. Santiago. <http://www.dga.cl>.

Chine, (c. 2000) National presentation on China's Freshwater development and management <http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo/niau/china-fw.htm> [10 Septembre 2001].

Chine, République populaire de (2000). Industry policies for water sector. In: China (2001) National presentation on China's Freshwater development and management <http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo/niau/china-fw.htm> [10 Septembre 2001].

Colombie, Congrès de (1994). Ley 142 de 1994, Régimen de los Servicios Públicos Domiciliarios

Colombie, Congrès de (2000). Ley 581 de 2000 por la cual se reglamenta la adecuada y efectiva participación de la mujer en los niveles decisorios de las diferentes ramas y organos del poder publico, de conformidad con los articulos 13,40 y 43 de la constitución política nacional y se dictan otras disposiciones. Santa Fé de Bogotá: Consejería de equidad de la mujer/presidencia de la República (Conseil pour l'équité pour les femmes, rattaché à la présidence de la République) .<http://www.presidencia.gov.co/equidad/uno/dir02/ley.htm>.

Colombie, République de (1997) Avance y ajustes de la Política de Participación y Equidad para las Mujeres. Documento CONPES 2941. Santa Fé de Bogotá: Departamento Nacional de Planeación, Unidad de Desarrollo Social (Département national de la planification. Unité du développement social) and Dirección Nacional de equidad para la Mujeres (Directoire national de l'équité pour les femmes) <http://www.dnp.gov.co/ArchivosWeb/conpes/2941.PDF>.

Colombie, République de, (2000) Política pública para el sector de Agua Potable y Saneamiento Básico de Colombia. Santa Fé de Bogotá: Ministerio de Desarrollo Económico <http://www.mindesarrollo.gov.co/Policias/policy06.htm>.

Ethiopie, République démocratique d', (1996). Letter of Sector Policy. Addis Ababa: Ministry of Water Resources.

Ghana, République du (1991). Rural water supply and sanitation. Sector strategy.

Inde, Gouvernement de, Rajiv Gandhi National Drinking Water Mission (2000). Guidelines for Implementation of Rural Water Supply Programme (Deuxième édition, révisée). New Delhi: Ministry of Rural Development, Department of Drinking Water Supply.

Indonésie, République de (2002). Development of community-managed water supply and environmental sanitation facilities and services. Jakarta: Ministry of Settlement and Regional Infrastructure, Ministry of Health, Ministry of Home Affairs, Ministry of Finance and National Development Planning Agency (BAPPENAS).

Jamaïque, Gouvernement de la (2000). Jamaica water sector policy: Strategies and action plans. Kingston: Ministry of Local Government, Youth and Community Government.

Kenya, République du (sans date). Sessional Paper on Gender and Development. Republic of Kenya. Ministry of Home Affairs, Women.s Bureau.

Kenya, République du, 2001. Country Strategy on Water and Sanitation Services. Nairobi: Ministry of Environment and Natural Resources, Department of Water Development.

Kenya, République du, 2002. Country Strategy on Integrated Water Resources Management. Nairobi: Ministry of Environment and Natural Resources, Department of Water Development.

Mali, République du (1997). Transfer of competencies from the State to the communities regarding urban hydraulics. Conditions of implementation and management of drinking water production and distribution systems, Bamako: Ministère de Développement rural et de l'Eau, Direction nationale de l'hydraulique et de l'énergie (DNHE).

Népal, Gouvernement du, (2001). Water Resources Strategy Nepal. (draft) Singhadurbar, Kathmandu: Water and Energy Commission Secretariat.

Népal, Gouvernement du, (1998). National Water Supply Sector Policy (Policies & Strategies). Singhadurbar, Kathmandu: Ministry of Housing & Physical Planning.

Népal, Gouvernement du. Rural Water Supply and Sanitation Support Programme, Phase III, Lumbini Zone, Nepal. Kathmandu: Ministry of Local Development, Department of Local infrastructure Development and Agricultural Roads.

- Ouganda, anonyme (1997) Paper on women's participation in water and sanitation services in Uganda.
- Pakistan, République du _ voir documents cités sous «Eau et environnement».
- Panama: De León, Aracelly (2002) Reflexiones sobre género y Agua (Programa de Acción de Beijing 1995).
- Philippines: NEDA (1994). Water Supply Sector Reforms. NEDA Board Resolution No. 4. Manila: NEDA.
- Philippines: NEDA (1994). Implementing Rules and Regulations of Clause G of NEDA Board Resolution No. 4 (Delineation of agency responsibilities). Manila: NEDA.
- Philippines, République des (1975). Water Supply Provisions: Sanitation Code. 23 décembre.
- Philippines, République des (1949). Civil Code of The Philippines, RA 386. 18 juin.
- Philippines, République des (1976). The Water Code of The Philippines. 31 décembre.
- Philippines, République des (1977). The Philippines Environment Code. PD 1152. 6 juin.
- Philippines, République des (1991). Local Government Code: Water Supply Provisions. RA 7160. 10 octobre.
- Philippines, République des (1992). Local Government Code. 6 février.
- Philippines, République des (1993). Guidelines for developing and implementing gender -responsive projects and programs. National and Economic Development Authority, National Commission on the Role of Filipino Women.
- Philippines, République des (1995). Supplemental implementation rules and regulations of Chapter II, Water Supply of the Code on Sanitation of the Philippines. 24 novembre.
- Schreiner, Barbara (2001). Integrating gender perspectives: Realising new options for improved water management. discours. Session plénière IV, Conférence internationale sur l'eau douce, Bonn, 6 décembre 2001.
- Sénégal, République du (1994). Bilan-Diagnostic des ressources en eau du Sénégal, (Projet MH/DNUD/DADSG-SEN/87/006, « Planification des ressources en eau »). Dakar: Ministère de l'Hydraulique/Service de gestion et de planification des ressources en eau.
- Tanzanie, République de (1999). Rural Water Policy (Draft Policy). Dar-es-Salaam: Ministry of Water.
- Zambie, République de (1998). Community Water Supply Strategy. Lusaka: Water Sector Reform Support Unit.
- Zambie, République de (sans date, c. 2000) Demand responsiveness, participation, gender and poverty, making the links with sustainability of water and sanitation programs. A case study of Western and Northern Provinces, Zambia. Lusaka: Ministry of Energy and Water Development, Water Sector Reform Support Unit; Nairobi: Water and Sanitation Program- Africa.
- Zambie: Macharia, Janet et Coumba Mar Gadio, 2001. Zambia: Contribution to gender equality and empowerment of women. Gender Beat, no. 33 Africa Special. Disponible à l'adresse suivante: genbeat@sdp.undp.org.
- Zimbabwe, gouvernement du. Water Act Chapter 20:24 No 31/1998. Harare: Government Printers.

Zimbabwe, National Coordination Unit (1991). The national rural water supply and sanitation programme: Assessment of the impact of IRWSS projects on gender participation. Harare: Ministry of Local Government, Rural and Urban Development, National Coordination Unit.

Eau et alimentation

Afrique du Sud, République d' (1994) Constitution.

Afrique du Sud, République d' (1998). White Paper on sustainable forest development in South Africa

Afrique du Sud, République (2000) A Framework for Transforming Gender Relations in South Africa. Commission on Gender Equality.

Afrique du Sud, République d' (août 2002). National Water Resource Strategy, Department of Water Affairs and Forestry, Pretoria.

Asuncion Treaty, Traité qui a mis en place le 26 mars 1991 l'accord MERCUSOR, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

Bangladesh, Jordans, E. et Zwartveen, M. (1997). A Well of One's Own: Gender Analysis of Irrigation Program in Bangladesh, International Irrigation Management Institute, Colombo.

Bangladesh, Miah, T.H. (2002), Irrigation Privatisation And Role Of Shallow Tubewells: The Context Of Small-holder Rice Farming In Bangladesh, Farmer Managed Irrigation Systems (FMIS) Kathmandu, Nepal.

Bangladesh, République populaire du (1998). The Fifth Five Year Plan 1997-2002. Dhaka: Ministry of Planning, Planning Commission.

Bangladesh, République populaire du (1999). National Agricultural Policy. Dhaka: Ministry of Agriculture.

Bangladesh, République populaire du (2001), Bangladesh Population Census 2001, Preliminary Report, Bangladesh Bureau of Statistics, Dhaka.

Bocanegra, Emilia (2001) Latin American Women in the Study and Management of Ground Water Resources, Atelier sur l'intégration transversale du genre dans la gestion des ressources en eau, IV^o dialogue interaméricain sur la gestion des ressources en eau, Foz do Iguaçu.

Botswana, République du (1974) Agricultural Resource Act, Ministry of Agriculture.

Botswana, République du (2002). National Master Plan for Arable Agriculture and Dairy Development (NAMPAAADD), Implementation Guidelines, Ministry of Agriculture.

Botswana, République du, (1968) Water Act, Department of Water Affairs.

Brésil, Banque mondiale, National Meeting on Innovative Social Experiences, Actes de la réunion, 10-13 juin 2002.

Brésil, Ministère de l'Environnement, Secrétariat des ressources en eau, www.mma.gov.br.

Brésil, Ministère de l'Intégration régionale, www.integraçãoregional.gov.br.

Brésil, Ministère du développement agricole; www.desenvolvimentoagrario.gov.br.

Brésil, site web IBGE: www.ibge.gov.br.

Brésil, The World Bank and the Water Sector, juin 2000.

FAO, (1998) Rural women and food security: current situation and perspectives. FAO, Nations Unies, Rome.

FAO, (1999) Filling the data gap: Gender-sensitive statistics for agricultural development statistics.

IV Inter American Dialogue on Water Resources Management, Proceedings of Foz do Iguaçu, du 30 août au 5 septembre 2001.

Kenya, République du, Ministry of Agriculture (1997) Proceedings of the Regional workshop on Smallholder Irrigation, Nairobi.

Organisation des Nations Unies (2001) The Millennium Statistics Year Book, (Annuaire des statistiques du Millénaire) Chili.

Organisation des Nations Unies, Protocole ECLAC, PNUD, BID et BIRD signé le 11 juin 2002, www.cepal.org/cgi-bin/getprod.asp/xml.

Organisation des Nations Unies, ECLAC/CEPAL, Gender Indicator for Follow up and Evaluation of the Regional Programme of Action for Women of Latin American and Caribbean 1995-2001.

Organisation des Nations Unies, ECLAC/CEPAL, Sommet, Session 55a, ONU, www.un.org.

Plan d'action de Beijing (1999) Santiago, Chili.

Schreiner, Barbara (2001) Integrating Gender perspectives: Realising new options for improved water management. Discours-programme. IV^e séance plénière, conférence internationale sur l'eau douce, Bonn, décembre 2001.

Sri Lanka, République du (2001) National Policy Framework, Ministry of Agriculture, Lands and Forestry.

Sri Lanka, République du (2001), National Policy for Rural Water Supply and Sanitation, 2001.

Sri Lanka, République du, (1993) Women.s Charter, National Council of Women, Ministry of Women's Affairs.

Sri Lanka, République du, (2002) National Land Use Policy of Sri Lanka, 2002, Land Use Policy Planning Division, Ministry of Lands.

Sri Lanka, République du, (2002) National Water Resources Policy of Sri Lanka, Interim National Water Resources Authority, Ministry of National Planning.

Van Koppen, B (2002) A Gender Performance Indicator for Irrigation: Concepts, Tools and Applications. Research Report 59, IWMI, Colombo, Sri Lanka.

Ziegler, Jean, Right to food, Rapport présenté à la Commission des droits de l'homme, Nation Unies, Conseil économique et social, E/CN. 4/2001/153.

Annexe 1

**Engagements pris sur la question Genre et Eau
lors des principales conférences internationales 1979 - 2002**

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979 - 2002	
Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
<p>Sommet Mondial sur le Développement Durable Johannesburg, septembre 2002, Déclaration politique et plan de mise en œuvre www.Johannesburgsummit.org</p>	<p>Déclaration politique Principe 18: Nous sommes résolus à veiller à ce que le renforcement du pouvoir d'action et l'émancipation des femmes, ainsi que l'égalité des sexes, soient intégrés à toutes les activités que recouvrent l'Agenda 21, les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre du présent Sommet.</p> <p>II. Elimination de la pauvreté 6. (d) De promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux et, à cet effet, d'intégrer une optique sexospécifique dans toutes les politiques et stratégies, d'éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et d'améliorer la condition, l'état de santé et le bien-être économique des femmes et des petites filles en leur assurant un plein accès, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux débouchés économique, au crédit, à l'éducation et aux soins et services de santé.</p> <p>10. Améliorer d'ici à 2020 les conditions de vie des 100 millions au moins de personnes qui, dans le monde, vivent dans des taudis a. D'améliorer l'accès à la terre et à la propriété, à un logement adéquat et à des services de base, en prêtant spécialement attention aux femmes chefs de famille.</p> <p>IV. Protection et gestion des ressources naturelles aux fins du développement économique et social 24... réaliser l'objectif relatif à l'eau potable énoncé dans la Déclaration du Millénaireet l'assainissement de base. (a) Mobiliser des ressources financières internationales et nationales à tous les niveaux, assurer le transfert de technologies, promouvoir l'adoption des pratiques optimales et appuyer le renforcement des capacités aux fins du développement des infrastructures d'eau et d'assainissement, en veillant à ce que ces infrastructures et services répondent aux besoins des pauvres tout en assurant l'équité entre les sexes (b) Faciliter l'accès à l'information et la participation, y compris celle des femmes, à tous les niveaux, à l'appui des processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions ayant trait à la gestion des ressources en eau et à la mise en œuvre des projets correspondants.</p> <p>VI. Santé et développement durable 47. Renforcer la capacité des systèmes de santé pour fournir à tous des services sanitaires de base.... et atténuer les risques sanitaires posés par l'environnement, conformément aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et en respectant les législations nationales et les valeurs culturelles et religieuses..... (l) Transférer et diffuser des technologies permettant l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets en tenant compte des particularités de chaque pays et de l'égalité des sexes, notamment des besoins techniques spécifiques aux femmes.</p> <p>VIII. Développement durable de l'Afrique 61. Améliorer sensiblement et durablement la productivité agricole (b) Promouvoir et soutenir les activités et initiatives visant à garantir un accès équitable à la jouissance foncière, préciser les droits et responsabilités s'agissant des ressources par le biais de processus de réforme foncière respectant les principes du droit ...et permettre aux femmes jouant un rôle au niveau de la production de prendre des décisions en la matière et de devenir propriétaires, notamment de bénéficier du droit d'hériter de la terre.</p>

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979 - 2002

Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
<p>Conférence internationale sur l'eau douce, Bonn, décembre 2001 Déclaration ministérielle et recommandations, http://www.water2001.de/documents/conferences.asp</p>	<p>Déclaration ministérielle: Genre la gestion des ressources en eau devrait reposer sur une approche participative. Tant les hommes que les femmes devraient être associés sur un pied d'égalité à la gestion de l'utilisation durable des ressources en eau et au partage des bénéfices. Il est nécessaire de renforcer le rôle des femmes dans les domaines relatifs à l'eau et d'assurer une plus large participation de celles-ci. Recommandations concernant les mesures à prendre – mesures à prendre dans le domaine de la gouvernance 3. Promouvoir l'équité entre les sexes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les politiques de gestion de l'eau ne devraient pas faire de distinction fondée sur le sexe entre les usagers et devraient assurer aux hommes et aux femmes un accès équitable aux ressources en eau, y compris à l'eau potable et l'assainissement. ■ La gestion des ressources en eau devrait reposer sur une approche participative. Hommes et femmes devraient être également associés à la gestion de l'utilisation durable des ressources en eau et au partage des bénéfices. Pour parvenir à l'équité, dans de nombreuses régions du monde, il est nécessaire de renforcer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau et d'assurer une plus large représentation de celle-ci. ■ Dans le domaine de l'eau, les experts et les décideurs devraient être formés à travailler avec des personnes des deux sexes sans distinction. En maints endroits, un appui spécifique est également nécessaire pour donner aux femmes les moyens d'assumer les fonctions de direction et d'encadrement dans les politiques de l'eau et la gestion des ressources en eau. ■ Les politiques de l'eau et les systèmes de gestion de l'eau devraient tenir compte des sexes/pécificités ainsi que de la répartition des rôles et des tâches dans tous les domaines relatifs à l'eau. Les données relatives à l'eau devraient être ventilées par sexe.
<p>2ème Forum mondial de l'eau, La Haye, mars 2000, déclaration ministérielle de La Haye sur la sécurité de l'eau au 21ème siècle www.worldwaterforum.net/</p>	<p>3. Les principaux défis Satisfaire les besoins fondamentaux: reconnaître que l'accès à l'eau salubre, en quantité suffisante, et l'assainissement, sont des besoins humains élémentaires et sont essentiels pour la santé et le bien-être de tous, et pour émanciper l'individu, en particulier les femmes, par une gestion de l'eau fondée sur la participation.</p> <p>5. Mesures à prendre. Les mesures préconisées sont fondées sur la gestion intégrée des ressources en eau... une attention particulière devrait être portée aux pauvres, aux rôles, compétences et besoins des femmes.</p> <p>Assurer l'approvisionnement en vivres:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Rôle important des femmes dans la production alimentaire, le stockage et la préparation des aliments et l'amélioration de la valeur nutritive des aliments. ■ Rôle clé des gouvernements dans l'émancipation des collectivités et l'encouragement de l'implication des différentes parties prenantes, notamment les femmes, dans l'élaboration des politiques et la mise en œuvre dans les zones rurales, ce qui renforcera la transparence et la responsabilisation des institutions impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. ■ Nécessité d'assurer un accès égal pour tous les agriculteurs, particulièrement les femmes, aux ressources productives, telles que l'eau, la terre, le matériel agricole, la technologie et les résultats de la recherche appliquée. <p>Protéger les écosystèmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La meilleure approche est la planification intégrée de l'utilisation de la terre et de l'eau, au niveau du bassin, dans le cadre plus large de l'écosystème, dans laquelle tous les secteurs assument leur responsabilité, et dans laquelle sont impliquées toutes les parties prenantes, en particulier les femmes qui sont les plus touchées par une mauvaise gestion de l'eau. <p>Gérer les risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La consultation avec le public devrait avoir lieu à toutes les étapes. La sensibilisation du public est essentielle à la prise de décisions concernant la gestion; tout aussi

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979 - 2002	
Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
	<p>importante est l'implication des collectivités locales dans laquelle les hommes et les femmes sont sur un pied d'égalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les femmes et les enfants sont habituellement les plus vulnérables aux catastrophes liées à l'eau. <p>Gérer l'eau sagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux de l'IWRM, en portant une attention particulière au genre et aux jeunes. ■ Implication plus grande des femmes dans la gestion de l'eau en tant que parties prenantes importantes, notamment dans les pays en développement. ■ Formation d'une commission interministérielle sur le genre. La réaffectation des budgets dans les projets hydrauliques et la représentation des femmes ont été discutées. <p>Relever les défis: Comment progresser - Il est recommandé de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Reconnaître le rôle des femmes dans la gestion de l'eau et former une commission ministérielle internationale pour élaborer des propositions concrètes pour traiter des questions relatives au genre lors du 3ième Forum mondial de l'eau de 2003.
<p>Sommet du Millénaire 55ème session de l'Assemblée générale, New York, septembre 2002, Déclaration du Millénaire www.un.org/millennium/</p>	<p>Objectif 1 de développement du millénaire: réduction de l'extrême pauvreté et de la faim Cible 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieure à 1 dollar par jour. Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Indicateur 1: Proportion de la population à moins de 1 dollar par jour. Indicateur 2: Indice d'écart de la pauvreté (incidence x degré de pauvreté) Indicateur 4: Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale.</p> <p>3ème objectif de développement du Millénaire: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes Cible 3: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici 2005 si possible, et en tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.</p> <p>5ème objectif de développement du Millénaire: Améliorer la santé maternelle</p> <p>7ème objectif de développement du Millénaire: Assurer un environnement durable Cible 10: Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.</p>
<p>Beijing +5 23ème Session extraordinaire de l'Assemblée générale, New York, juin 2000 www.un.org/womenwatch/daw/followup/as2310rev1.pdf</p>	<p>Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing</p> <p>Mesures à prendre à l'échelon national par les gouvernements</p> <p>72 (e) Faire en sorte que toutes les femmes aient accès tout au long de leur vie, sur un pied d'égalité avec les hommes, à des services sociaux, y compris les soins de santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement, la nutrition, la sécurité alimentaire et les programmes d'éducation sanitaire;</p>
<p>CIPD + 5 21ème Session extraordinaire de l'Assemblée générale, New York, juillet 1999 www.un.org/popin/unpop.com/32ndess/gass/215a1e.pdf</p>	<p>II. Problèmes relatifs à la population et au développement</p> <p>A. Population, développement économique et environnement</p> <p>B. 18. (a) Continuer à encourager la baisse des taux de mortalité infantile et post infantile en renforçant les programmes de santé qui mettent l'accent sur...les sources d'eau salubre...et l'amélioration de l'hygiène domestique...</p> <p>C. Migration internationale</p>

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979-2002

Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
	<p>29. Lors de la planification et de l'exécution des activités d'assistance aux réfugiés, il faudrait accorder une attention spéciale aux besoins particuliers des femmes, des enfants et des personnes âgées réfugiés. Il faudrait fournir un appui international adéquat et suffisant pour répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés, et notamment faire en sorte qu'ils aient accès à... l'approvisionnement en eau salubre, l'assainissement...</p>
<p>Commission du Développement Durable 6ième session, New York, avril 1998, Approches stratégiques à la gestion de l'eau douce www.un.org/esa/sust-dev/csd.htm</p>	<p>CDD 1998. Décision 6/1: Approches stratégiques à la gestion de l'eau douce. 10. (a) La CDD exhorte les gouvernements à ... (x) la mobilisation des ressources financières et à l'intégration des questions sexospécifiques dans tous les aspects de la gestion des ressources en eau. 11. ... Parce que les femmes jouent quotidiennement un rôle important dans l'utilisation et la conservation des ressources en eau, leur savoir et leur expérience devraient être considérés comme une composante dans tout programme de gestion durable de l'eau. 13... Il est essentiel d'élargir la participation des femmes et d'intégrer l'analyse du genre dans la planification du secteur de l'eau.</p>
<p>Habitat II, Istanbul, juin 1996, Agenda d'Habitat www.unhcr.org/unhcr/english/hagenda/</p>	<p>Chapitre III. Engagements: D. Egalité entre les sexes 46. Nous nous engageons à œuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes dans le développement des établissements humains. Nous nous engageons en outre:</p> <p>(c) A recueillir, analyser et diffuser des données et informations ventilées par sexe sur les questions liées aux établissements humains, y compris des statistiques qui reconnaissent et font apparaître le travail non rémunéré des femmes, en vue de les utiliser pour la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes.</p> <p>(d) A prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la conception et l'application de mécanismes de gestion des ressources écologiquement rationnels et durables, dans les techniques de production et dans le développement des infrastructures, dans les zones rurales et urbaines;</p> <p>(e) A formuler des politiques et pratiques visant à favoriser la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, la planification des établissements humains et la prise de décisions en la matière et les renforcer lorsqu'elles existent.</p>
<p>4ème Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, septembre 1995, Plateforme d'action de Beijing www.un.org/womenwatch/daw/Beijing/platform/</p>	<p>Objectif stratégique K.2 Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable. Mesures à prendre 256 les gouvernements devraient:</p> <p>(f) Faire connaître le rôle des femmes, et surtout des femmes rurales et des femmes autochtones dans les domaines ... de l'irrigation, de l'aménagement des bassins versants, de l'assainissement ... en accordant une place particulière aux connaissances et à l'expérience des femmes autochtones;</p> <p>(k) Appuyer les efforts visant à assurer aux femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, l'accès... à l'eau potable ... grâce à des programmes participatifs d'évaluation des besoins ... et de formulation de politiques aux niveaux local et national;</p> <p>(l) Faire le nécessaire pour assurer l'accès de tous à une eau salubre d'ici à l'an 2000 et concevoir et mettre en œuvre des plans de protection et de conservation de l'environnement permettant d'assainir les systèmes hydrologiques pollués et de restaurer les bassins versants dégradés.</p>

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979 - 2002	
Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
	<p>Objectif stratégique K.3 Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional, et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes Mesures à prendre 258. Les gouvernements, les organisations régionales et internationales et les organisations non gouvernementales devraient, comme il convient:</p> <p>(a) Apporter une assistance technique aux femmes, notamment dans les pays en développement, dans les secteurs de... la pêche... pour assurer la promotion... de la mise au point d'écotechnologies rationnelles et de l'entrepreneuriat des femmes;</p> <p>(b) En collaboration avec les universités et les chercheuses locales, constituer des bases de données et des systèmes d'information et des mécanismes de contrôle, effectuer des recherches, élaborer des méthodologies et réaliser des analyses décisionnelles, dans une perspective pratique, participative et soucieuse de l'égalité entre les sexes, en vue de:</p> <p>(i) Recenser les connaissances et l'expérience des femmes en matière de gestion et de protection des ressources naturelles afin d'en tirer partie dans les bases de données et les systèmes d'information utilisés en vue du développement durable;</p> <p>(ii) Déterminer les répercussions qu'a sur les femmes la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, due, notamment ... à la sécheresse, à la mauvaise qualité de l'eau à la désertification....</p> <p>(iii) Analyser les liens structurels existant entre les relations hommes-femmes, l'environnement et le développement, en particulier dans certains secteurs comme ... la pêche ... les ressources en eau et l'assainissement;</p>
<p>Sommet Mondial sur le Développement Social, Copenhague, mars 1995 www.un.org/esa/soc-dev/docs/summit.pdf</p>	<p>C. engagement 2 Nous nous engageons à poursuivre l'objectif de l'élimination de la pauvreté dans le monde...</p> <p>(b) Il s'agira notamment d'assurer... l'approvisionnement en eau potable et des installations sanitaires... Il conviendra d'accorder une attention prioritaire aux besoins et aux droits des femmes et des enfants, qui sont souvent les plus touchés par la pauvreté, et aux besoins des personnes vulnérables ou défavorisées;</p> <p>Chapitre II – élimination de la pauvreté – Principes d'action et objectifs 19...Les femmes sont de loin les plus touchées... La pauvreté absolue est un état caractérisé par une privation aiguë en ce qui concerne les besoins fondamentaux de l'être humain: ... eau salubre, installations hygiéniques...</p> <p>21. La pauvreté urbaine est en augmentation rapide...C'est là un phénomène qui s'intensifie dans tous les pays et régions et qui pose souvent des problèmes particuliers comme... la contamination de l'eau, le manque d'hygiène... Un nombre croissant de ménages urbains à faible revenu subsistent grâce aux femmes.</p> <p>32. Pour lutter contre la pauvreté, il faudrait:</p> <p>(b) Veiller à une juste rémunération et améliorer les conditions de travail, en faisant en sorte que les petits exploitants aient plus facilement accès aux ressources en eau...et en s'assurant que les femmes ... sont traitées à égalité avec les hommes;</p>

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979 - 2002

Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
<p>Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Le Caire, septembre 1994 www.un.org/popin/icpd/conference/offeng/poa.html</p>	<p>Principe 2 Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ils ont droit à un niveau de vie suffisant pour eux-mêmes et leurs familles, y compris ... l'eau et l'assainissement.</p> <p>3.13. La pauvreté généralisée demeure le principal obstacle aux efforts de développement. La pauvreté va souvent de pair avec ... un statut très inférieur de la femme ... autant de facteurs qui contribuent à accroître les taux de fécondité, de morbidité et de mortalité ... la pauvreté va aussi de pair avec ... une utilisation non viable et une répartition non équitable de ressources naturelles comme la terre et l'eau ...</p> <p>4.11... il faudrait investir davantage dans les mesures appropriées qui permettent d'alléger le fardeau quotidien des tâches domestiques, dont la majeure partie incombe aux femmes. L'incidence négative de la détérioration de l'environnement et de la modification de l'utilisation des terres sur l'emploi du temps des femmes devrait faire l'objet d'une plus grande attention. Les conditions dans lesquelles la femme s'acquitte de ses travaux domestiques ne devraient pas nuire à sa santé.</p> <p>8.2 ... Il y a encore des groupes de population importants qui ne disposent ni d'une eau salubre ni d'installations d'assainissement ... nombreux sont ceux qui restent exposés aux maladies infectieuses, aux parasitoses ou aux maladies d'origine hydrique, telles que la tuberculose, le paludisme et la schistosomiase...</p> <p>8.10 Tous les pays devraient s'attacher à titre prioritaire à améliorer la qualité de la vie et l'état de santé de la population en garantissant à tous les groupes un cadre de vie sûr et salubre et, à cette fin, prendre des mesures pour... assurer l'accès à une eau salubre et mettre en place des réseaux d'assainissement...</p>
<p>Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et /ou la désertification, en particulier en Afrique Paris, juin 1994 http://www.unccd.int/main.php</p>	<p>Préambule: Soulignant le rôle important que jouent les femmes dans les régions touchées par la désertification et/ou la sécheresse, en particulier dans les zones rurales des pays en développement, et l'importance d'une pleine participation tant des hommes que des femmes à tous les niveaux aux programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse...</p> <p>Deuxième partie: Dispositions générales – Article 5 (d) sensibiliser les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, et faciliter leur participation, avec l'appui des organisations non gouvernementales, à l'action menée pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse; et</p> <p>Troisième partie, section 1: Programmes d'action – Article 10 (f) prévoir la participation effective aux niveaux local, national et régional d'organisations non gouvernementales et des populations locales, et en particulier des utilisateurs des ressources, notamment des cultivateurs et des pasteurs et des organisations qui les représentent, en faisant une place aussi large aux femmes qu'aux hommes, à la planification des politiques, à la prise des décisions ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'examen des programmes d'action nationaux....</p> <p>Troisième partie, Section 3: Mesures d'appui – Article 19 Renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public 1. Les parties reconnaissent l'importance du renforcement des capacités – c'est-à-dire du renforcement des institutions, de la formulation et du développement des capacités locales et nationales pertinentes – pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse. Elles s'emploient à promouvoir, selon qu'il convient, le renforcement des capacités:</p>

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979 - 2002	
Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
	<p>(a) grâce à la pleine participation de la population locale à tous les niveaux, en particulier au niveau local, tout spécialement des femmes et des jeunes, avec la coopération d'organisations non gouvernementales et locales;</p> <p>3.... afin de faire mieux comprendre quels sont les causes et les effets de la désertification et de la sécheresse et combien il importe d'atteindre les objectifs de la présente Convention. A cette fin elles:</p> <p>(e) évaluent les besoins en matière d'éducation dans les zones touchées, élaborent des programmes scolaires appropriés et développent, selon que de besoin, les programmes éducatifs et d'alphabétisation des adultes et les possibilités offertes à tous, en particulier aux filles et aux femmes, en vue de l'identification, de la conservation ainsi que de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles des zones touchées...</p>
<p>Commission du Développement Durable, 2ème session, New York, avril 1994 www.un.org/esa/sust-dev/csd.htm</p>	<p>CDD 1994: Chapitre: Santé, établissements humains, eau douce. La Commission recommande que les pays accordent une attention prioritaire à la gestion intégrée, la mobilisation et l'utilisation des ressources en eau d'une façon globale, tout en soulignant l'importance de l'implication des collectivités locales, en particulier les femmes.</p>
<p>Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Déclaration politique et Action 21, Rio de Janeiro 1992 www.un.org/esa/sust-dev/agenda21text.htm</p>	<p>Déclaration politique – Principe 20 Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.</p> <p>Agenda 21 Chapitre 3 – Lutte contre la pauvreté Domaine d'activité: Permettre aux pauvres d'avoir des moyens d'existence durables 38 (p) Assurer aux pauvres l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.</p> <p>Chapitre 18 – Protection des ressources en eau et de leur qualité: Application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau Domaine d'activité A: Mise en valeur et gestion intégrées des ressources en eau 18.9... Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets et des programmes qui soient à la fois économiquement rentables et socialement adaptés, dans le cadre de stratégies clairement définies fondées sur la pleine participation du public, notamment celles des femmes... à l'élaboration des politiques et aux décisions en matière de gestion d'eau; 18.12... Elaboration de systèmes permettant au public de participer à la prise de décisions, notamment renforcement du rôle des femmes dans la planification et la gestion des ressources en eau; 18.19 La délégation à l'échelon le plus bas approprié de la gestion des ressources en eau exige que l'on forme le personnel de tous niveaux affecté à cette tâche et que l'on veille à associer les femmes à ces programmes de formation sur un pied d'égalité. Il convient de souligner tout particulièrement l'adoption de méthodes propres à assurer la participation du public et notamment à accroître le rôle des femmes ...</p> <p>(d) Renforcement des capacités 18.22 Les institutions internationales et les donateurs ont un rôle important à jouer dès qu'il s'agit d'aider les pays en développement et établir l'environnement propre à les habiliter à la gestion intégrée des ressources en eau. Il faut citer à cet égard les mécanismes aptes à acheminer, dans les pays en développement, l'appui des donateurs au niveau local – y compris les institutions communautaires, les organisations non gouvernementales et les groupements féminins.</p>

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979 - 2002

Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
	<p>Domaine d'activité B: l'évaluation des ressources en eau</p> <p>(c) Mise en valeur des ressources humaines 18.33 ... Organiser, à l'intention de toutes les catégories de personnel – masculin et féminin - participant aux activités d'évaluation des ressources en eau, des programmes d'enseignement et de formation sur le thème de l'eau dans la perspective du développement et de l'environnement et renforcer les programmes existants, en faisant au besoin appel aux techniques d'enseignement les plus avancées;</p> <p>(d) Renforcement des capacités 18.34 Renforcer la capacité de gestion des groupements d'usagers, notamment des femmes, afin d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau au niveau local.</p> <p>Domaine d'activité C: Protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques</p> <p>(c) Mise en valeur des ressources humaines 18.45Institution de stages de formation théorique et pratique relatifs à la protection et à la conservation des ressources hydriques à l'intention des techniciens de laboratoire ou de terrain, des femmes et autres groupes d'usagers de l'eau.</p> <p>Domaine d'activité D: L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement 18.48 La Déclaration de New Delhi.... Réformer les institutions de manière à favoriser une approche intégrée, en modifiant les procédures, les attitudes et les comportement et en assurant la pleine participation des femmes à tous les niveaux des institutions sectorielles;</p> <p>Activités 18.50. b. les hommes et les institutions: ■ Mise en valeur des ressources humaines à tous les niveaux, y compris organisation de programmes spéciaux pour les femmes; ■ Gestion nationale et locale ii. Encourager la population locale, notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les collectivités locales à participer à la gestion de l'eau;</p> <p>(c) Mise en valeur des ressources humaines 18.53 ...Il est important que les pays dispensent une formation adéquate aux femmes pour leur apprendre à entretenir le matériel pour le faire durer, à gérer les ressources en eau et à contribuer à l'assainissement de l'environnement.</p> <p>(d) Renforcement des capacités 18.54. La mise en œuvre des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement incombe aux pays.... Cela implique une participation très poussée de la collectivité, et notamment des femmes, à la conception, à la planification, à la prise de décisions, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement au niveau des ménages.</p> <p>Domaine d'activité E: l'eau et le développement urbain durable</p> <p>Activités 18.59. (f). Mesures en appui à l'accès aux services d'hygiène: iv. Mobiliser les femmes et favoriser leur participation active aux équipes de gestion des eaux;</p> <p>Moyens d'exécution (c) mise en valeur des ressources humaines 18.62... On insiste tout spécialement sur la mobilisation et les mesures propres à favoriser la participation active des femmes ...aux équipes de gestion de l'eau, ainsi que sur le soutien au développement des associations et commissions de l'eau... Il conviendrait de lancer des programmes particuliers d'enseignement et de formation à l'intention des femmes, concernant la protection des ressources hydriques et la qualité de l'eau en milieu urbain.</p>

Engagements pris sur la question Genre et Eau lors des principales conférences internationales 1979-2002	
Conférence	Engagements pris sur les femmes/le genre, l'eau et la pauvreté
	<p>Domaine d'activité F: L'eau et la durabilité de la production alimentaire et du développement rural</p> <p>Objectifs</p> <p>18.68. On peut énoncer comme suit les grands principes directeurs à appliquer pour une gestion globale et écologiquement rationnelle des ressources en eau en milieu rural:</p> <p>b. Les collectivités locales doivent être associées de bout en bout à la gestion des ressources en eau; la participation pleine et entière des femmes est particulièrement nécessaire, vu l'importance du rôle qu'elles jouent, quotidiennement, dans l'approvisionnement, la gestion et l'utilisation de l'eau;</p> <p>d. le rôle des populations rurales, celui des femmes en particulier, doit donc être reconnu et appuyé sans réserve.</p> <p>Moyens d'exécution – (c) Mise en valeur des ressources humaines</p> <p>18.80. (d). Former des personnes de tous niveaux, y compris les exploitants agricoles, les pêcheurs et les membres des communautés locales et surtout les femmes;</p> <p>Chapitre 24 – Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable</p> <p>24.3. Les gouvernements devraient s'attacher activement à mettre en œuvre les mesures et programmes ci-après: (d). Programmes visant à alléger la tâche des femmes et des fillettes à la maison et à l'extérieur...et la mise en œuvre d'éco-technologies conçues, élaborées et améliorées en consultation avec des femmes; possibilité de disposer d'eau salubre, de combustibles à bon rendement énergétique et d'installations sanitaires adéquates;</p>
<p>C o n f é r e n c e Internationale sur l'Eau et l'Environnement, Dublin, janvier 1992, Déclaration de Dublin et Principes sur l'eau et le développement durable www.wmo.ch/web/homs/documents/english/icwedece.html</p>	<p>Principe n° 3 – les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau</p> <p>Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant. L'adoption et l'application de ce principe exige que l'on s'intéresse aux besoins particuliers des femmes et qu'on leur donne les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris la prise de décisions et la mise en œuvre, selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes.</p>
<p>CEDAW Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, décembre 1979 www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/</p>	<p>Article 14 (2) ...éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages et, en particulier ils leur assurent le droit:</p> <p>(h) De bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.</p>

Annexe 2

Indicateurs Genre et Eau

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

Notes introductives

Les tableaux suivants donnent la liste de 22 indicateurs, classés selon une des catégories suivantes:

- Général
- Genre
- Eau et environnement
- Assainissement
- Eau potable
- Eau et alimentation

Les données concernent 207 pays, classés par ordre alphabétique. Lorsque les données ne sont pas disponibles, le symbole « .. » est utilisé. Pour chaque indicateur, les données couvrent en moyenne 72% des pays.

Les données proviennent de quatre sources:

PNUD (2002) Rapport sur le Développement Humain 2000, Oxford University Press
FAO, Base de Données Aquastats, accès en ligne octobre 2002.
OMS, UNICEF, WSSCC (2000) GWSSA, OMS.
Banque Mondiale (2002), World Development Indicators 2002. Banque Mondiale, Washington DC.

En plus des données, des notes de bas de page provenant de ces sources ont été reproduites et citées textuellement.

Dans certains cas, les données provenant de ces sources ont elles-mêmes été puisées dans d'autres sources. Celles-ci ont alors été spécifiées.

Nous nous sommes efforcés d'obtenir les données les plus récentes. Pour chaque indicateur, nous avons mentionné l'année correspondant aux données.

Lorsque deux indicateurs apparemment similaires étaient donnés par deux sources différentes (par exemple: «prélèvements annuels d'eau douce, % pour l'agriculture», Banque mondiale, World Development Indicators, 2002 et «Utilisation de l'eau pour l'agriculture, %», FAO, base de données AQUASTAT, sans date), nous avons généralement utilisé la source qui comportait par ailleurs les informations les plus détaillées (par exemple des notes de bas de page).

Les données concernant l'année la plus récente ont été préférées aux données relatives à une suite d'années ou aux moyennes de plusieurs années.

En étudiant les indicateurs potentiels pouvant être inclus dans cette base de données, nous nous sommes rendus compte que si de nombreux indicateurs traitaient séparément les questions énumérées plus haut, (genre, eau et environnement, etc...), aucun ne couvrait à la fois le genre et l'eau/l'assainissement. Nous tenterons de combler cette lacune dans notre travail futur.

Définition des indicateurs

#	Indicateur	Définition (adaptée de la source de données)
1	Indicateur du développement humain	L'IDH est un indicateur composite mesurant la performance moyenne dans trois éléments de base du développement humain: longévité et santé (espérance de vie à la naissance); niveau d'instruction (taux d'alphabétisation des adultes, taux brut de scolarisation; et niveau de vie décent (PIB par habitant – PPA \$US)
2	Population	La population totale est basée sur la définition de facto de la population, qui comprend tous les résidents, quel que soit leur statut juridique ou citoyenneté, à l'exception des réfugiés qui ne sont pas installés définitivement dans leur pays d'asile (et qui sont généralement comptabilisés au titre de leur pays d'origine).
3	PIB par habitant	Le PIB (produit intérieur brut) est la production totale de biens et services destinés à une utilisation finale réalisée par une économie, aussi bien par les résidents que par les non-résidents, quelle que soit la répartition des créances entre ces deux catégories. Le calcul du PIB ne tient compte ni des déductions au titre de l'amortissement du capital physique ni de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles;
4	Indicateur sexospécifique du développement humain	L'ISDH est un indicateur composite mesurant la performance moyenne dans les trois dimensions essentielles de l'indicateur de développement humain, corrigé de manière à refléter les inégalités entre les hommes et les femmes: longévité et santé (espérance de vie à la naissance des femmes, espérance de vie à la naissance des hommes); instruction (taux brut de scolarisation des femmes, taux brut de scolarisation des hommes, taux d'alphabétisation des femmes, taux d'alphabétisation des hommes); et un niveau de vie décent (revenu salarial estimé des femmes, revenu salarial estimé des hommes).
5-6	Taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	<p>Le taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur donne le nombre d'élèves inscrits dans un cycle d'enseignement (quel que soit leur âge) exprimé en pourcentage du nombre d'individus appartenant au groupe d'âge correspondant. Les niveaux d'enseignement sont classés en pré-primaire, primaire, secondaire ou supérieur conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE) fournit les éléments de base de l'instruction dans les établissements primaires ou élémentaires. ■ L'enseignement secondaire (niveaux 2 et 3 de la CITE) fait suite à au moins quatre années d'instruction de premier niveau et fournit une instruction générale et/ou spécialisée dispensée dans les collèges, les écoles secondaires du premier cycle, les lycées, certaines écoles normales d'instituteurs et les écoles à vocation professionnelle ou technique. ■ L'enseignement supérieur (niveaux 5-7 de la CITE) est dispensé notamment dans les universités, les écoles normales et les écoles professionnelles supérieures. Pour s'y inscrire, il faut au moins avoir achevé avec succès l'enseignement de second niveau.
7	Femmes parlementaires	Renvoie au nombre de sièges détenus par des femmes dans les chambres basse, unique ou haute (sénat) du parlement du pays considéré.
8	Ressources totales en eau douce	Il s'agit des ressources renouvelables totales, décomposées en débits internes des rivières et des eaux souterraines provenant des précipitations, et des débits de rivières trouvant leur source dans d'autres pays.

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

Définition des indicateurs		
#	Indicateur	Définition (adaptée de la source de données)
9, 10, 11, 12, 13,	Prélèvements d'eau douce annuels	Total des prélèvements d'eau, compte non tenu de l'évaporation survenant dans les bassins de retenue. Les prélèvements comprennent aussi l'eau provenant des stations de désalinisation, dans les pays où elle représente une source significative. Les données se rapportent à chaque année entre 1980 et 1990 à moins qu'il ne soit spécifié autrement. Les retraits peuvent dépasser 100% des ressources renouvelables totales lorsque les prélèvements à partir des aquifères non renouvelables ou de la désalinisation sont importants ou lorsqu'il y a une réutilisation significative de l'eau. Les prélèvements pour l'agriculture et l'industrie sont les prélèvements totaux pour l'irrigation et l'élevage et pour l'usage industriel direct (y compris les prélèvements pour le refroidissement des stations thermoélectriques). Les prélèvements pour l'usage domestique couvrent l'eau de boisson, l'utilisation ou l'approvisionnement municipal, et l'utilisation pour les services publics, les établissements commerciaux et les foyers. Pour la plupart des pays, les données concernant les prélèvements sectoriels portent sur l'année 1987.
14, 15, 16, 17, 18, 19	Accès à l'eau et à l'assainissement	<p>Il s'agit de la population ayant accès à un approvisionnement en eau et à un assainissement « améliorés ». les types d'installations considérées comme des sources d'eau améliorées et des installations sanitaires améliorées sont:</p> <p>Approvisionnement en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Eau sous conduite ■ Robinet public ■ Sondage ■ Puits protégé ■ Source protégée ■ Collecte d'eau de pluie <p>Assainissement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Toilettes reliées à un réseau d'égouts ■ Toilettes reliées à un système septique ■ Toilettes à chasse d'eau ■ Fosse d'aisance traditionnelle ■ Fosse d'aisance améliorée <p>Types de technologies considérées comme n'étant pas des sources d'eau et des installations d'assainissement améliorées:</p> <p>Approvisionnement en eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Puits non protégé ■ Source non protégée ■ Eau fournie par un marchand d'eau ■ Eau en bouteille (n'est pas considérée comme « améliorée » en raison de la quantité potentielle de l'eau fournie, et non en raison de sa qualité) ■ Approvisionnement par camion-citerne ■ Toilettes à seau (dans lesquelles les excréments sont évacuées manuellement) ■ Toilettes publiques ■ Toilettes à ciel ouvert <p>Les chiffres concernant l'accès obtenus au moyen des indicateurs de technologie ne donnent pas d'informations sur la qualité de l'eau fournie ou sur son utilisation. Par ailleurs, il n'a pas été possible de prendre en considération des facteurs tels que l'intermittence ou la désinfection.</p>

Définition des indicateurs		
#	Indicateur	Définition (adaptée de la source de données)
20	Terres irriguées	Il s'agit des zones délibérément approvisionnées en eau, y compris les terres irriguées par submersion contrôlée. Les terres de culture sont les terres arables et les terres utilisées pour des cultures permanentes.
21	Potentiel d'irrigation	Définition non disponible
22	Irrigation totale	Définition non disponible

Abréviations et sources

Sigle	Définition
ISDH	Indicateur sexospécifique du développement humain
PIB	Produit intérieur brut
IPF	Indicateur de la participation des femmes
Ha	Hectares
PPA	Parité de pouvoir d'achat
NA	Pas disponible
ONU FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PNUD, RDH	Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque mondiale, IDM	Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde
OMS/UNICEF/GWSSA	Organisation mondiale de la santé/fonds des Nations Unies pour l'enfance/Global Water Supply and Sanitation Assessment
WRI	World Resources Institute
WSSCC	Water Supply and Sanitation Collaborative Council (Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement)

Sources

PNUD (2002), Rapport sur le Développement Humain 2002, Oxford University Press.
ONU FAO, Base de Données Aquastats, accès en ligne octobre 2002.
UNICEF, WSSCC (2000) GWSSA, OMS.
Banque Mondiale (2000), Indicateurs du Développement dans le monde 2002. Banque Mondiale, Washington DC.

ALLIANCE GENRE ET EAU

1. Thème GWA	Général	Général	Général	Genre	Genre	..	Genre	..	Genre	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 01	Indicateur 02	Indicateur 03	Indicateur 04	Indicateur 05	note	Indicateur 06	note	Indicateur 07	note
3. Indicateur	Indicateur du Développement Humain	Population	PIB par habitant	Indicateur sexospécifique du développement Humain	Taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	(1)	Taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	(1)	Femmes parlementaires	(5)
4. sous-catégorie	Classement 2002	Total 2000	PPA US\$ 2000	Classement 2002	% Femmes 1999	..	% Hommes 1999	..	En % du total 2002	..
5. Année des données	PNUD, RDH 2002	BM, IDM 2002	PNUD, RDH 2002	PNUD, RDH 2002	PNUD, RDH 2002	..	PNUD, RDH 2002	..	PNUD, RDH 2002	..
6. Source	PNUD	BM	BM	PNUD	UNESCO	..	UNESCO	..	IPU	..
7. Données originales source										
Afghanistan	..	26,550,000
Albanie	92	3,411,000	3,506	74	71	..	71	..	5.7	..
Algérie	106	30,399,250	5,308	90	69	..	75	..	4.0	..
Samoa-Américaines	..	65,440
Andorre	..	67,000
Angola	161	13,134,000	2,187	..	21	..	25	..	15.5	..
Antigua-et- Barbuda	52	68,000	10,541	8.3	..
Argentine	34	37,032,000	12,377	33	86	..	80	..	31.3	..
Arménie	76	3,803,000	2,559	62	77	..	82	..	3.1	..
Aruba	..	101,000
Australie	5	19,182,000	25,693	1	118	(2)	114	(2)	26.5	..
Autriche	15	8,110,240	26,765	15	89	..	90	..	25.1	..
Azerbaïdjan	88	8,049,000	2,936	..	72	..	70	..	10.5	..
Bahamas	41	303,000	17,012	38	77	..	72	..	19.6	..
Bahrein	39	691,000	..	40	83	..	77	(7)
Bangladesh	145	131,050,000	1,602	121	33	..	41	..	2.0	..
Barbade	31	267,000	15,494	..	77	..	77	..	20.4	..
Belarus	56	10,005,000	7,544	50	79	..	75	..	18.4	..
Belgique	4	10,252,000	27,178	2	111	..	107	(2)	24.9	..
Belize	58	240,000	5,606	58	72	..	73	..	13.5	..
Bénin	158	6,272,000	990	134	34	..	57	..	6.0	..
Bermudes	..	63,000
Bhoutan	140	805,000	1,412	9.3	..
Bolivie	114	8,328,700	2,424	96	67	..	73	..	10.2	..
Bosnie- Herzégovine	..	3,977,000
Botswana	126	1,602,000	7,184	104	70	..	70	..	17.0	..
Brésil	73	170,406,000	7,625	64	80	..	79	..	6.7	..
Brunei	32	338,000	..	31	77	..	76	(6)
Bulgarie	62	8,166,960	5,710	53	76	..	69	..	26.2	..
Burkina Faso	169	11,274,000	976	143	18	..	28	..	11.0	..
Burundi	171	6,807,000	591	145	16	..	21	..	14.4	(8)
Cambodge	130	12,021,230	1,446	109	54	..	71	..	9.3	..
Cameroun	135	14,876,000	1,703	115	39	..	47	..	5.6	..
Canada	3	30,750,000	27,840	5	98	..	96	..	23.6	..
Cap Vert	100	441,000	4,863	82	76	..	79	..	11.1	..
Les îles Cayman	..	35,000
République centrafricaine	165	3,717,000	1,172	139	20	..	29	..	7.3	..
Tchad	166	7,694,000	871	140	20	..	42	..	2.4	..
Îles anglo-normandes	..	149,000
Chili	38	15,211,300	9,417	39	77	..	78	..	10.1	..
Chine	96	1,262,460,000	3,976	77	73	..	73	..	21.8	..
Colombie	68	42,299,300	6,248	56	73	..	73	..	12.2	..
Comores	137	558,000	1,588	114	33	..	38	(11)
Congo, Rép. Dém.	155	50,948,000	..	131	26	..	37	(11)
Congo, Rép.	136	3,018,000	825	113	56	..	69	..	12.0	..
Costa Rica	43	3,811,000	8,650	41	66	..	67	..	19.3	(8)
Côte d'Ivoire	156	16,013,000	1,630	132	30	..	46	..	8.5	..
Croatie	48	4,380,000	8,091	43	69	..	68	..	16.2	..
Cuba	55	11,188,000	77	..	76	..	27.6	..
Chypre	26	757,000	20,824	26	70	(4)	67	(4)	10.7	..
République tchèque	33	10,273,300	13,991	32	70	..	69	..	14.2	..
Danemark	14	5,336,000	27,627	13	101	(2)	94	..	38.0	..
Djibouti	149	632,000	18	..	26	..	0.0	..
Dominique	61	73,000	18.8	..
République dominicaine	94	8,373,000	6,033	79	75	..	69	..	14.5	..
Equateur	93	12,646,000	3,203	80	74	..	80	..	14.6	..
Egypte, Rép. arabe.	115	63,976,000	3,635	99	72	..	80	..	2.4	..
Salvador	104	6,276,000	4,497	87	64	..	63	..	9.5	..
Guinée équatoriale	111	457,000	15,073	93	59	..	68	..	5.0	..
Erythrée	157	4,097,000	837	133	24	..	29	..	14.7	..
Estonie	42	1,369,000	10,066	..	89	..	84	..	17.8	..
Ethiopie	168	64,298,000	668	142	19	..	34	..	7.8	..
Îles Féroé	..	45,000
Fidji	72	811,900	4,668	65	83	..	84
Finlande	10	5,177,000	24,996	8	108	(2)	99	..	36.5	..
France	12	58,892,000	24,223	12	96	..	93	..	10.9	..
Polynésie française	..	235,000	23,344
Gabon	117	1,230,000	6,237	..	87	..	85	..	11.0	..
Gambie	160	1,303,000	1,649	136	37	..	53	..	2.0	(8)
Géorgie	81	5,024,000	2,664	..	71	..	69	..	7.2	..
Allemagne	17	82,150,000	25,103	16	93	..	95	..	31.0	..
Ghana	129	19,306,000	1,964	108	39	..	45	..	9.0	..

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

1. Thème GWA	Général	Général	Général	Genre	Genre	..	Genre	..	Genre	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 01	Indicateur 02	Indicateur 03	Indicateur 04	Indicateur 05	note	Indicateur 06	note	Indicateur 07	note
3. Indicateur	Indicateur du Développement Humain	Population	PIB par habitant	Indicateur sexospécifique du développement Humain	Taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	(1)	Taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	(1)	Femmes parlementaires	(5)
4. sous-catégorie	Classement	Total	PPA US\$	Classement	% Femmes	..	% Hommes	..	En % du total	..
5. Année des données	2002	2000	2000	2002	1999	..	1999	..	2002	..
6. Source	PNUD,RDH 2002	BM, IDM 2002	PNUD,RDH 2002	PNUD,RDH 2002	PNUD,RDH 2002	..	PNUD,RDH 2002	..	PNUD,RDH 2002	..
Grèce	24	10,560,000	16,501	25	81	..	80	..	8.7	..
Groenland	..	56,200
Grenade	83	98,000	7,580	17.9	..
Guam	..	154,500
Guatemala	120	11,385,300	3,821	100	45	..	53	..	8.8	..
Guinée	159	7,415,000	1,982	..	20	..	37	..	8.8	..
Guinée-Bissau	167	1,199,000	755	141	27	..	47	..	7.8	..
Guyane	103	761,000	3,963	85	66	..	65	..	20.0	..
Haiti	146	7,959,000	1,467	122	51	..	53	..	9.1	..
Honduras	116	6,417,000	2,453	98	63	..	60	..	5.5	..
HongKong, Chine	23	6,797,000	25,153	23	66	..	61
Hongrie	35	10,022,000	12,416	35	83	..	79	..	8.3	..
Islande	7	281,000	29,581	7	91	..	86	..	34.9	..
Inde	124	1,015,923,000	2,358	105	49	..	62	..	8.9	..
Indonésie	110	210,421,000	3,043	91	61	..	68	..	8.0	..
Iran, Rép. Islam.	98	63,664,000	5,884	83	69	..	76	..	3.4	..
Irak	..	23,263,840
Irlande	18	3,794,000	29,866	17	93	..	89	..	13.7	..
Ile de Man	..	75,000
Israël	22	6,233,210	20,131	22	84	..	82	..	13.3	..
Italie	20	57,690,000	23,626	20	87	..	81	..	9.1	..
Jamaïque	86	2,633,000	3,639	67	62	..	63	..	16.0	..
Japon	9	126,870,000	26,755	11	81	..	83	..	10.0	..
Jordanie	99	4,886,810	3,966	84	57	..	53	..	3.3	..
Kazakhstan	79	14,869,000	5,871	..	81	..	73	..	11.2	..
Kenya	134	30,092,000	1,022	112	51	..	52	..	3.6	..
Kiribati	..	90,700
Corée, Rép. Dém.	..	22,268,000
Corée, Rép.	27	47,275,000	17,380	29	85	..	95	..	5.9	..
Koweït	45	1,984,400	15,799	44	61	..	57	..	0.0	..
Kirghizistan	102	4,915,000	2,711	..	70	..	65	..	6.7	..
Laos, RPD	143	5,279,000	1,575	118	52	..	65	..	21.2	(8)
Lettonie	53	2,372,000	7,045	46	83	..	80	..	17.0	..
Liban	75	4,328,000	4,308	69	81	..	76	..	2.3	..
Lesotho	132	2,035,000	2,031	111	65	..	57	..	10.7	..
Liberia	..	3,130,000
Libye	64	5,290,000	..	61	92	..	92
Liechtenstein	..	32,000
Lituanie	49	3,695,000	7,106	42	83	..	77	..	10.6	..
Luxembourg	16	438,400	50,061	19	74	(3)	71	(3)	16.7	..
Macao, Chine	..	438,000	18,190
Macédoine, RFY	65	2,031,000	5,086	..	70	..	70	..	6.7	..
Madagascar	147	15,523,000	840	123	43	..	46	..	8.0	(8)
Malawi	163	10,311,000	615	137	69	..	78	..	9.3	..
Malaisie	59	23,270,000	9,068	54	67	..	64	..	14.5	..
Maldives	84	276,000	4,485	68	77	..	77	..	6.0	..
Mali	164	10,840,000	797	138	22	..	34	..	12.2	..
Malte	30	390,000	17,273	30	79	..	82	..	9.2	..
Iles Marshall	..	52,000
Mauritanie	152	2,665,000	1,677	127	37	..	44	..	3.0	(8)
Maurice	67	1,186,140	10,017	59	64	..	62	..	5.7	..
Mayotte	..	145,000
Mexique	54	97,966,000	9,023	49	70	..	71	..	15.9	..
Micronésie, Etats fédérés	..	118,100
Moldavie	105	4,282,000	2,109	86	75	..	70	..	12.9	..
Monaco	..	32,000
Mongolie	113	2,398,000	1,783	95	64	..	51	..	10.5	..
Maroc	123	28,705,000	3,546	102	46	..	58	..	0.5	..
Mozambique	170	17,691,000	854	144	19	..	26	..	30.0	..
Myanmar	127	47,749,000	..	106	55	..	55	(10)
Namibie	122	1,757,000	6,431	101	80	..	77	..	20.4	..
Népal	142	23,043,000	1,327	119	52	..	67	..	7.9	(8)
Pays-Bas	8	15,919,000	25,657	9	100	..	104	(2)	32.9	..
Antilles néerlandaises	..	215,000
Nouvelle Calédonie	..	212,700	21,820
Nouvelle Zélande	19	3,830,800	20,070	18	103	(2)	95	..	30.8	..
Nicaragua	118	5,071,000	2,366	97	65	..	61	..	20.7	..
Niger	172	10,832,000	746	146	12	..	20	..	1.2	..
Nigeria	148	126,910,000	896	124	41	..	49	..	3.3	..
Iles Mariannes du Nord	..	72,000
Norvège	1	4,491,000	29,918	3	99	..	95	..	36.4	..
Oman	78	2,395,000	..	78	56	..	59	(6)
Pakistan	138	138,080,000	1,928	120	28	..	51	(11)
Palau	..	19,000
Panama	57	2,856,000	6,000	51	76	..	73	..	9.9	..

ALLIANCE GENRE ET EAU

1. Thème GWA	Général	Général	Général	Genre	Genre	..	Genre	..	Genre	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 01	Indicateur 02	Indicateur 03	Indicateur 04	Indicateur 05	note	Indicateur 06	note	Indicateur 07	note
3. Indicateur	Indicateur du Développement Humain	Population	PIB par habitant	Indicateur sexospécifique du développement humain	Taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	(1)	Taux brut de scolarisation combiné dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	(1)	Femmes parlementaires	(5)
4. sous-catégorie	Classement	Total	PPA US\$	Classement	% Femmes	..	% Hommes	..	En % du total	..
5. Année des données	2002	2000	2000	2002	1999	..	1999	..	2002	..
6. Source	PNUD,RDH 2002	BM, IDM 2002	PNUD,RDH 2002	PNUD,RDH 2002	PNUD,RDH 2002	..	PNUD,RDH 2002	..	PNUD,RDH 2002	..
Papouasie-Nouvelle Guinée	133	5,130,000	2,280	110	35	..	42	..	1.8	..
Paraguay	90	5,496,000	4,426	75	64	..	64	..	8.0	..
Pérou	82	25,661,000	4,799	73	79	..	81	..	18.3	..
Philippines	77	75,580,000	3,971	63	84	..	80	..	17.2	..
Pologne	37	38,650,000	9,051	36	86	..	83	..	20.7	..
Portugal	28	10,008,000	17,290	28	99	..	94	..	18.7	..
Porto Rico	..	3,920,000
Qatar	51	584,890	..	48	75	..	75	(6)
Roumanie	63	22,435,000	6,423	55	70	..	68	..	9.3	..
Fédération de Russie	60	145,555,000	8,377	52	82	..	75	..	6.4	..
Rwanda	162	8,508,000	943	135	39	..	41	..	25.7	..
Samoa	101	170,000	67	..	63	..	6.1	..
Saint-Marin	..	27,000	11,367
São Tome e Príncipe	119	148,000	1,510	9.1	..
Arabie saoudite	71	20,723,150	..	72	60	..	62	(6)
Sénégal	154	9,530,000	490	130	31	..	40	..	19.2	..
Seychelles	47	81,230	23,356	23.5	..
Sierra Leone	173	5,031,000	11,243	..	21	..	32	..	8.8	..
Singapour	25	4,018,000	17,367	24	75	..	76	..	11.8	..
République slovaque	36	5,401,790	1,648	34	77	..	74	..	14.0	..
Slovénie	29	1,988,000	..	27	85	..	80	..	12.2	..
Iles Salomon	121	447,000	9,401	0.0	..
Somalie	..	8,778,000	19,472
Afrique du Sud	107	42,800,990	3,530	88	96	..	89	..	29.8	(9)
Espagne	21	39,465,000	12,510	21	99	..	91	..	26.6	..
Sri Lanka	89	19,359,000	5,703	70	71	..	68	..	4.4	..
Saint-Kitts-et-Nevis	44	41,000	5,041	13.3	..
Sainte- Lucie	66	156,000	13.8	..
Saint-Vincent et Grenadines	91	115,000	5,555	22.7	..
Soudan	139	31,095,000	1,797	116	31	..	36	..	9.7	..
Suriname	74	417,000	3,799	..	86	..	80	..	17.6	..
Swaziland	125	1,045,000	4,492	103	70	..	74	..	6.3	..
Suède	2	8,869,000	24,277	4	107	(2)	95	..	42.7	..
Suisse	11	7,180,000	28,769	14	81	..	87	..	22.4	..
République arabe syrienne	108	16,189,000	3,556	92	61	..	65	..	10.4	..
Tadjikistan	112	6,170,000	1,152	94	63	..	72	..	12.4	..
Tanzanie	151	33,696,000	523	126	32	..	33	..	22.3	..
Thaïlande	70	60,728,000	6,402	60	61	..	60	..	9.6	..
Togo	141	4,527,000	1,442	117	49	..	76	..	4.9	..
Tonga	..	100,200
Trinité et Tobago	50	1,301,000	8,964	45	65	..	65	..	20.9	(8)
Tunisie	97	9,563,500	6,363	81	72	..	75	..	11.5	..
Turquie	85	65,293,000	6,974	71	55	..	68	..	4.2	..
Turkménistan	87	5,198,940	3,956	..	81	..	81	..	26.0	..
Ouganda	150	22,210,000	1,208	125	41	..	49	..	24.7	..
Ukraine	80	49,501,000	3,816	66	78	..	77	..	7.8	..
Emirats arabes unis	46	2,905,080	..	47	71	..	65	..	0.0	..
Royaume-Uni	13	59,738,900	23,509	10	112	(2)	100	..	17.1	..
Etats-Unis	6	281,550,000	34,142	6	99	..	91	..	13.8	..
Uruguay	40	3,337,000	9,035	37	83	..	76	..	11.5	..
Ouzbékistan	95	24,752,000	2,441	76	74	..	79	..	7.2	..
Vanuatu	131	197,000	2,802	0.0	..
Venezuela, RB	69	24,170,000	5,794	57	66	..	64	..	9.7	..
Vietnam	109	78,522,700	1,996	89	64	..	69	..	26.0	..
Iles Vierges des Etats-Unis	..	121,000
Cisjordanie et Gaza	..	2,966,000
Yémen, Rép.	144	17,507,160	893	128	29	..	72	..	0.7	..
Yougoslavie, Rép. fédérale	..	10,637,000
Zambie	153	10,089,000	780	129	46	..	52	..	12.0	..
Zimbabwe	128	12,627,000	2,635	107	63	..	67	..	10.0	..

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

1. Thème GWA	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement / Eau et Alimentation	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement / Eau Potable	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 08	note	Indicateur 09	note	Indicateur 10	note	Indicateur 11	note	Indicateur 12	note	Indicateur 13	note
3. Indicateur	Ressources totales d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce	
4. sous-catégorie	Mètres cubes par habitant	(12)	Milliards de mètres cubes	(13)	% des ressources totales	(12)	% pour l'agriculture	..	% pour l'industrie	..	% pour l'usage domestique	..
5. Année des données	2000	..	Une année comprise entre 1980 et 1999	..	Une année comprise entre 1980 to 1999	..	1987, ou voir notes	(14)	1987, ou voir notes	(14)	1987 ou voir notes	(14)
6. Source	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..
7. Données originales source	WRI, ONU FAO	..	WRI, ONU FAO	..	WRI, ONU FAO	..	WRI, ONU FAO	..	WRI, ONU FAO	..	WRI, ONU FAO	..
Afghanistan	2,448	..	26.1	..	40.2	..	99	(15)	0	(15)	1	(15)
Albanie	12,489	..	1.4	..	3.3	..	71	..	0	..	29	..
Algérie	470	..	4.5	..	31.5	..	60	(15)	15	(15)	25	(15)
Samoa américaines
Andorre
Angola	14,009	..	0.5	..	0.3	..	76	(15)	10	(15)	14	(15)
Antigua-et-Barbuda
Argentine	26,545	..	28.6	..	2.9	..	75	..	9	..	16	..
Arménie	2,787	..	2.9	..	27.6	..	66	..	4	..	30	..
Aruba
Australie	18,351	..	15.1	..	4.3	..	33	..	2	..	65	..
Autriche	10,357	..	2.2	..	2.7	..	9	..	60	..	31	..
Azerbaïdjan	3,615	..	16.5	..	56.8	..	70	..	25	..	5	..
Bahamas
Bahrein
Bangladesh	9,238	..	14.6	..	1.2	..	86	..	2	..	12	..
Barbade
Belarus	5,797	..	2.7	..	4.7	..	35	..	43	..	22	..
Belgique	1,561
Belize
Bénin	4,114	..	0.2	..	0.6	..	67	(15)	10	(15)	23	(15)
Bermudes
Bhoutan
Bolivie	38,806	..	1.4	..	0.4	..	48	..	20	..	32	..
Bosnie-Herzégovine	9,429
Botswana	9,176	..	0.1	..	0.7	..	48	(15)	20	(15)	32	(15)
Brésil	42,944	..	54.9	..	0.7	..	61	..	18	..	21	..
Brunei
Bulgarie	2,228
Burkina Faso	1,730	..	0.4	..	1.9	..	81	(15)	0	(15)	19	(15)
Burundi	529	..	0.1	..	2.8	..	64	(15)	0	(15)	36	(15)
Cambodge	39,613	..	0.5	..	0.1	..	94	..	1	..	5	..
Cameroun	18,016	..	0.4	..	0.1	..	35	(15)	19	(15)	46	(15)
Canada	90,797	..	45.1	..	1.6	..	9	..	80	..	11	..
Cap Vert
Iles Cayman
République centrafricaine	37,934	..	0.1	..	0.0	..	73	(15)	6	(15)	21	(15)
Tchad	5,589	..	0.2	..	0.4	..	82	(15)	2	(15)	16	(15)
Iles anglo-normandes
Chili	61,007	..	21.4	..	2.2	..	84	..	11	..	5	..
Chine	2,241	..	525.5	..	18.6	..	77	..	18	..	5	..
Colombie	50,426	..	8.9	..	0.4	..	37	..	4	..	59	..
Comores
Congo, Rép. Dém.	24,496	..	0.4	..	0.0	..	23	(15)	16	(15)	61	(15)
Congo, Rép.	275,646	..	0.0	..	0.0	..	11	(15)	27	(15)	62	(15)
Costa Rica	29,494	..	5.8	..	5.1	..	80	..	7	..	13	..
Côte d'Ivoire	4,790	..	0.7	..	0.9	..	67	(15)	11	(15)	22	(15)
Croatie	16,301	..	0.1	..	1.1	50	..	50	..
Cuba	3,396	..	5.2	..	13.7	..	51	..	0	..	49	..
Chypre
République Tchèque	1,557	..	2.5	..	15.8	..	2	..	57	..	41	..
Danemark	1,124	..	0.9	..	14.8	..	43	..	27	..	30	..
Djibouti
Dominique
République dominicaine	2,508	..	8.3	..	39.7	..	89	..	1	..	11	..
Equateur	34,952	..	17.0	..	3.8	..	82	..	6	..	12	..
Egypte	1,071	..	55.1	..	80.4	..	86	(15)	8	(15)	6	(15)
Salvador	2,820	..	0.7	..	4.1	..	46	..	20	..	34	..
Guinée équatoriale
Erythrée	2,148
Estonie	9,350	..	0.2	..	1.3	..	5	..	39	..	56	..
Ethiopie	1,711	..	2.2	..	2.0	..	86	(15)	3	(15)	11	(15)
Iles Féroé
Fidji
Finlande	21,248	..	2.4	..	2.2	..	0	..	82	..	17	..
France	3,243	..	40.6	..	21.3	..	12	..	73	..	15	..
Polynésie française
Gabon	133,333	..	0.1	..	0.0	..	6	(15)	22	(15)	72	(15)
Gambie	6,140	..	0.0	..	0.4	..	91	(15)	2	(15)	7	(15)
Géorgie	13,236	..	3.5	..	5.2	..	59	..	20	..	21	..
Allemagne	2,167	..	46.3	..	26.0	..	0	..	86	..	14	..
Ghana	2,756	..	0.3	..	0.6	..	52	(15)	13	(15)	35	(15)

ALLIANCE GENRE ET EAU

1. Thème GWA	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement / Eau et Alimentation	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement / Eau Potable	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 08	note	Indicateur 09	note	Indicateur 10	note	Indicateur 11	note	Indicateur 12	note	Indicateur 13	note
3. Indicateur	Ressources totales d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce	
4. sous-catégorie	Mètres cubes par habitant	(12)	Milliards de mètres cubes	(13)	% des ressources totales	(12)	% pour l'agriculture	..	% pour l'industrie	..	% pour l'usage domestique	..
5. Année des données	2000	..	Une année comprise entre 1980 et 1999	..	Une année comprise entre 1980 et 1999	..	1987, ou voir notes	(14)	1987, ou voir notes	(14)	1987 ou voir notes	(14)
6. Source	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..
Grèce	6,534	..	7.0	..	10.2	..	81	..	3	..	16	..
Groenland
Grenade
Guam
Guatemala	11,805	..	1.2	..	0.9	..	74	..	17	..	9	..
Guinée	30,479	..	0.7	..	0.3	..	87 (15)	..	3 (15)	..	10 (15)	..
Guinée-Bissau	22,519	..	0.0	..	0.1	..	36 (15)	..	4 (15)	..	60 (15)	..
Guyane
Haiti	1,520	..	1.0	..	8.1	..	94	..	1	..	5	..
Honduras	14,976	..	1.5	..	1.6	..	91	..	5	..	4	..
HongKong, Chine
Hongrie	11,974	..	6.3	..	5.2	..	5	..	70	..	14	..
Islande
Inde	1,878	..	500.0	..	26.2	..	92	..	3	..	5	..
Indonésie	13,487	..	74.3	..	2.6	..	93	..	1	..	6	..
Iran, Rép. Islam.	2,018	..	70.0	..	54.5	..	92	..	2	..	6	..
Irak	4,776	..	42.8	..	38.5	..	92	..	5	..	3	..
Irlande	13,706	..	1.2	..	2.3	..	10	..	74	..	16	..
Ile de Man
Israël	449	..	1.7	..	61.1	..	64 (15)	..	7 (15)	..	29 (15)	..
Italie	2,903	..	57.5	..	28.6	..	45	..	37	..	18	..
Jamaïque	3,570	..	0.9	..	9.6	..	77	..	7	..	15	..
Japon	3,389	..	91.4	..	21.3	..	64	..	17	..	19	..
Jordanie	143	..	1.0	..	140.0	..	75	..	3	..	22	..
Kazakhstan	7,371	..	33.7	..	30.7	..	81	..	17	..	2	..
Kenya	1,004	..	2.0	..	6.8	..	76 (15)	..	4 (15)	..	20 (15)	..
Kiribati
Corée, Rép. Dém.	3,462	..	14.2	..	18.4	..	73	..	16	..	11	..
Corée, Rép.	1,476	..	23.7	..	33.9	..	63	..	11	..	26	..
Koweït	0	..	0.5	60	..	2	..	37	..
Kirghizistan	9,461	..	10.1	..	27.1	..	94	..	3	..	3	..
Laos, RPD	63,175	..	1.0	..	0.3	..	82	..	10	..	8	..
Lettonie	14,924	..	0.3	..	0.8	..	13	..	32	..	55	..
Liban	1,109	..	1.3	..	26.9	..	68	..	4	..	28	..
Lesotho	2,555	..	0.1	..	1.0	..	56 (15)	..	22	..	22 (15)	..
Liberia	74,121	..	0.1	..	0.1	..	60 (15)	..	13 (15)	..	27 (15)	..
Libye	151	..	3.9	..	486.3	..	87 (15)	..	4 (15)	..	9 (15)	..
Liechtenstein
Lituanie	6,857	..	3.6	..	14.9	..	3	..	16	..	81	..
Luxembourg
Macao, Chine
Macédoine, RFY	3,447
Madagascar	21,710	..	19.7	..	5.8	..	99 (15)	..	0 (15)	..	1 (15)	..
Malawi	1,804	..	0.9	..	5.1	..	86 (15)	..	3 (15)	..	10 (15)	..
Malaisie	24,925	..	12.7	..	2.2	..	76	..	13	..	11	..
Maldives
Mali	9,225	..	1.4	..	1.4	..	97 (15)	..	1 (15)	..	2 (15)	..
Malte
Iles Marshall
Mauritanie	4,278	..	16.3	..	14.3	..	92	..	2	..	6	..
Maurice	1,855	..	0.4	..	16.4	..	77 (15)	..	7 (15)	..	16 (15)	..
Mayotte
Mexique	4,675	..	77.8	..	17.0	..	78	..	5	..	17	..
Micronésie, Etats fédérés
Moldavie	2,732	..	3.0	..	25.3	..	26	..	65	..	9	..
Monaco
Mongolie	14,512	..	0.4	..	1.2	..	53	..	27	..	20	..
Maroc	1,045	..	11.1	..	36.8	..	92 (15)	..	3 (15)	..	5 (15)	..
Mozambique	11,927	..	0.6	..	0.3	..	89 (15)	..	2 (15)	..	9 (15)	..
Myanmar	21,898	..	4.0	..	0.4	..	90	..	3	..	7	..
Namibie	25,896	..	0.3	..	0.5	..	68 (15)	..	3 (15)	..	29 (15)	..
Népal	9,122	..	29.0	..	13.8	..	99	..	0	..	1	..
Pays-Bas	5,716	..	7.8	..	8.6	..	34	..	61	..	5	..
Antilles néerlandaises
Nouvelle Calédonie
Nouvelle Zélande	85,361	..	2.0	..	0.6	..	44	..	10	..	46	..
Nicaragua	37,507	..	1.3	..	0.7	..	84	..	2	..	14	..
Niger	3,000	..	0.5	..	1.5	..	82 (15)	..	2 (15)	..	16 (15)	..
Nigeria	2,206	..	4.0	..	1.3	..	54 (15)	..	15 (15)	..	31 (15)	..
Iles Mariannes du Nord
Norvège	87,508	..	2.0	..	0.5	..	3	..	68	..	27	..
Oman	418	..	1.2	..	122.0	..	94	..	2	..	5	..
Pakistan	1,847	..	155.6	..	61.0	..	97	..	2	..	2	..
Palau
Panama	51,611	..	1.6	..	1.1	..	70	..	2	..	28	..

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

1. Thème GWA	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement / Eau et Alimentation	..	Eau et Environnement	..	Eau et Environnement / Eau potable	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 08	note	Indicateur 09	note	Indicateur 10	note	Indicateur 11	note	Indicateur 12	note	Indicateur 13	note
3. Indicateur	Ressources totales d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce		Retraits annuels d'eau douce	
4. sous-catégorie	Mètres cubes par habitant	(12)	Milliards de mètres cubes	(13)	% des ressources totales	(12) (13)	% pour l'agriculture	..	% pour l'industrie	..	% pour l'usage domestique	..
5. Année des données	2000	..	Une année comprise entre 1980 et 1999	..	Une année comprise entre 1980 to 1999	..	1987, ou voir notes	(14)	1987, ou voir notes	(14)	1987 ou voir notes	(14)
6. Source	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..	BM IDM 2002	..
Papouasie-Nouvelle-Guinée	156,140	..	0.1	..	0.0	..	49	..	22	..	29	..
Paraguay	17,103	..	0.4	..	0.5	..	78	..	7	..	15	..
Pérou	73,653	..	19.0	..	1.0	..	86	..	7	..	7	..
Philippines	6,338	..	55.4	..	11.6	..	88	..	4	..	8	..
Pologne	1,630	..	12.1	..	19.2	..	11	..	76	..	13	..
Portugal	7,194	..	7.3	..	10.1	..	53	..	40	..	8	..
Porto Rico
Qatar
Roumanie	9,762	..	0.0	..	9.0
Fédération de Russie	30,904	..	77.1	..	1.7	..	20	..	62	..	19	..
Rwanda	740	..	0.8	..	12.2	..	94 (15)	..	1 (15)	..	5 (15)	..
Samoa
Saint-Marin
São Tome et Príncipe
Arabie saoudite	116	..	17.0	..	708.3	..	90	..	1	..	9	..
Sénégal	4,134	..	1.5	..	3.5	..	92 (15)	..	3 (15)	..	5 (15)	..
Seychelles
Sierra Leone	31,803	..	0.4	..	0.2	..	89 (15)	..	4 (15)	..	7 (15)	..
Singapour	..	0.00
République slovaque	15,365	..	1.4	..	1.7
Slovénie	9,306	..	0.5	..	2.7	50	..	50	..
Iles Salomon
Somalie	1,789	..	0.8	..	5.2	..	97 (15)	..	0 (15)	..	3 (15)	..
Afrique du Sud	1,168	..	13.3	..	26.6	..	72 (15)	..	11 (15)	..	17 (15)	..
Espagne	2,840	..	35.5	..	31.7	..	62	..	26	..	12	..
Sri Lanka	2,583	..	9.8	..	19.5	..	96	..	2	..	2	..
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent et Grenadines
Soudan	4,953	..	17.8	..	11.6	..	94 (15)	..	1 (15)	..	5 (15)	..
Suriname
Swaziland	4,306	..	0.7	..	14.7	..	96 (15)	..	2 (15)	..	2 (15)	..
Suède	21,445	..	2.7	..	1.4	..	9	..	55	..	36	..
Suisse	7,382	..	2.6	..	4.9	..	0	..	58	..	42	..
République arabe syrienne	2,761	..	14.4	..	32.2	..	94	..	2	..	4	..
Tadjikistan	12,901	..	11.9	..	14.9	..	92	..	4	..	4	..
Tanzanie	2,641	..	1.2	..	1.3	..	89 (15)	..	2 (15)	..	9 (15)	..
Thaïlande	6,750	..	33.1	..	8.1	..	91	..	4	..	5	..
Togo	2,651	..	0.1	..	0.8	..	25 (15)	..	13 (15)	..	62 (15)	..
Tonga
Trinidad et Tobago
Tunisie	408	..	2.8	..	68.7	..	86 (15)	..	2 (15)	..	13 (15)	..
Turquie	3,118	..	35.5	..	17.4	..	73 (15)	..	11 (15)	..	16 (15)	..
Turkménistan	11,714	..	23.8	..	39.0	..	98	..	1	..	1	..
Ouganda	2,972	..	0.2	..	0.3	..	60	..	8	..	32	..
Ukraine	2,820	..	26.0	..	18.6	..	30	..	52	..	18	..
Émirats arabes unis	69	..	2.1	..	1055.0	..	67	..	9	..	24	..
Royaume-Uni	2,461	..	9.3	..	6.4	..	3	..	77	..	20	..
États-Unis	8,801	..	447.7	..	18.9	..	27 (15)	..	65 (15)	..	8 (15)	..
Uruguay	39,856	..	4.2	..	3.2	..	91	..	3	..	6	..
Ouzbékistan	4,622	..	58.0	..	50.7	..	94	..	2	..	4	..
Vanuatu
Venezuela, Rép.	35,002	..	4.1	..	0.5	..	46	..	10	..	44	..
Vietnam	11,350	..	54.3	..	6.1	..	86	..	10	..	4	..
Iles Vierges des États-Unis
Cisjordanie et Gaza
Yémen, Rép.	234	..	2.9	..	71.5	..	92	..	1	..	7	..
Yougoslavie, Rép. Féd.	17,674
Zambie	11,498	..	1.7	..	1.5	..	77 (15)	..	7 (15)	..	16 (15)	..
Zimbabwe	1,117	..	1.2	..	8.7	..	79 (15)	..	7 (15)	..	14 (15)	..

ALLIANCE GENRE ET EAU

1. Thème GWA	Assainissement	Assainissement	Assainissement	Eau Potable	Eau Potable	Eau Potable
	Indicateur 14	Indicateur 15	Indicateur 16	Indicateur 17	Indicateur 18	Indicateur 19
2. Identification de l'indicateur GWA						
3. Indicateur	Accès à l'assainissement	Accès à l'assainissement	Accès à l'assainissement	Accès à l'approvisionnement en eau	Accès à l'approvisionnement en eau	Accès à l'approvisionnement en eau
4. sous-catégorie	% accès à l'assainissement urbain	% accès à l'assainissement urbain	% accès à l'assainissement urbain	% approvisionnement en eau urbain	% approvisionnement en eau rural	% total approvisionnement en eau
5. Année des données	2000	2000	2000	2000	2000	2000
6. Source	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000
7. Données originales source	na	na	na	na	na	na
Afghanistan	25	8	12	19	11	13
Albanie
Algérie	90	47	73	98	88	94
Samoa-Américaines	100	100	100
Andorre	100	100	100	100	100	100
Angola	70	30	44	34	40	38
Antigua-et- Barbuda	98	94	96	95	88	91
Argentine	89	48	85	85	30	79
Arménie
Aruba	100
Australie	100	100	100	100	100	100
Autriche	100	100	100	100	100	100
Azerbaïdjan
Bahamas	93	94	93	98	86	96
Bahrein
Bangladesh	82	44	53	99	97	97
Barbade	100	100	100	100	100	100
Belarus	100	100	100
Belgique
Belize	59	21	42	83	69	76
Bénin	46	6	23	74	55	63
Bermudes
Bhoutan	65	70	69	86	60	62
Bolivie	82	38	66	93	55	79
Bosnie-Herzégovine
Botswana	100
Brésil	85	40	77	95	54	87
Brunei
Bulgarie
Burkina Faso	88	16	29	84
Burundi	79	96
Cambodge	58	10	18	53	25	30
Cameroun	99	85	92	82	42	62
Canada	100	99	100	100	99	100
Cap Vert	95	32	71	64	89	74
Les îles Cayman
République centrafricaine	43	23	31	80	46	60
Tchad	81	13	29	31	26	27
Iles anglo-normandes	100	100	100	100	100	100
Chili	98	93	97	99	66	94
Chine	68	24	38	94	66	75
Colombie	97	51	85	98	73	91
Comores	98	98	98	98	95	96
Congo, Rép. Dém.	53	6	20	89	26	45
Congo, Rép.	14	71	17	51
Costa Rica	98	96	96	98	98	98
Côte d'Ivoire	90	65	77
Croatie	100	95
Cuba	96	91	95	99	82	95
Chypre	100	100	100	100	100	100
République tchèque
Danemark	100	100	100
Djibouti	99	50	91	100	100	100
Dominique
République dominicaine	75	64	71	83	70	79
Equateur	70	37	59	81	51	71
Egypte, Rép. arabe.	98	91	94	96	94	95
Salvador	88	78	83	88	61	74
Guinée équatoriale	60	46	53	45	42	43
Erythrée	66	1	13	63	42	46
Estonie	93
Ethiopie	58	6	15	77	13	24
Iles Féroé
Fidji	75	12	43	43	51	47
Finlande	100	100	100	100	100	100
France
Polynésie française	99	97	98	100	100	100
Gabon	25	4	21	73	55	70
Gambie	41	35	37	80	53	62
Géorgie	99	76
Allemagne
Ghana	62	64	63	87	49	64

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

1. Thème GWA	Assainissement	Assainissement	Assainissement	Eau Potable	Eau Potable	Eau Potable
	Indicateur 14	Indicateur 15	Indicateur 16	Indicateur 17	Indicateur 18	Indicateur 19
2. Identification de l'indicateur GWA						
3. Indicateur	Accès à l'assainissement	Accès à l'assainissement	Accès à l'assainissement	Accès à l'approvisionnement en eau	Accès à l'approvisionnement en eau	Accès à l'approvisionnement en eau
4. sous-catégorie	% accès à l'assainissement urbain	% accès à l'assainissement urbain	% accès à l'assainissement urbain	% approvisionnement en eau urbain	% approvisionnement en eau rural	% total approvisionnement en eau
5. Année des données	2000	2000	2000	2000	2000	2000
6. Source	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000
Grèce
Groenland
Grenade	96	97	97	97	93	94
Guam
Guatemala	98	76	85	97	88	92
Guinée	94	41	58	72	36	48
Guinée-Bissau	88	34	47	29	55	49
Guyane	97	81	87	98	91	94
Haïti	50	16	28	49	45	46
Honduras	94	57	77	97	82	90
HongKong, Chine
Hongrie	100	98	99	100	98	99
Islande
Inde	73	14	31	92	86	88
Indonésie	87	52	66	91	65	76
Iran, Rép. Islamique	86	74	81	99	89	95
Irak	93	31	79	96	48	85
Irlande
Ile de Man
Israël
Italie
Jamaïque	98	65	84	81	59	71
Japon
Jordanie	100	98	99	100	84	96
Kazakhstan	100	98	99	98	82	91
Kenya	96	81	86	87	31	49
Kiribati	54	44	48	82	25	47
Corée, Rép. Dém.
Corée, Rép.	76	4	63	97	71	92
Koweït
Kirghizistan	100	100	100	98	66	77
Laos RDP	84	34	46	59	100	90
Lettonie
Liban	100	87	99	100	100	100
Lesotho	93	92	92	98	88	91
Liberia
Libye	97	96	97	72	68	72
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macao, Chine
Macédoine, ex-FY	99	99
Madagascar	70	30	42	85	31	47
Malawi	96	70	77	95	44	57
Malaisie	..	98	94	..
Maldives	100	41	56	100	100	100
Mali	93	58	69	74	61	65
Malte	100	100	100	100	100	100
Iles Marshall
Mauritanie	44	19	33	34	40	37
Maurice	100	99	99	100	100	100
Mayotte
Mexique	87	32	73	94	63	86
Micronésie, Etats fédérés
Moldavie	100	100	100	100
Monaco	100	100	100	100	100	100
Mongolie	46	2	30	77	30	60
Maroc	100	42	75	100	58	82
Mozambique	69	26	43	86	43	60
Myanmar	65	39	46	88	60	68
Namibie	96	17	41	100	67	77
Népal	75	20	27	85	80	81
Pays-Bas	100	100	100	100	100	100
Antilles néerlandaises
Nouvelle Calédonie
Nouvelle Zélande	100
Nicaragua	96	68	84	95	59	79
Niger	79	5	20	70	56	59
Nigeria	85	45	63	81	39	57
Iles Mariannes du Nord	..	92
Norvège	100	100	100
Oman	98	61	92	41	30	39
Pakistan	94	42	61	96	84	88
Palau	100	100	100	100	20	79
Panama	99	87	94	88	86	87

ALLIANCE GENRE ET EAU

1. Thème GWA	Assainissement	Assainissement	Assainissement	Eau Potable		
	Indicateur 14	Indicateur 15	Indicateur 16	Indicateur 17	Indicateur 18	Indicateur 19
2. Identification de l'indicateur GWA						
3. Indicateur	Accès à l'assainissement	Accès à l'assainissement	Accès à l'assainissement	Accès à l'approvisionnement en eau	Accès à l'approvisionnement en eau	Accès à l'approvisionnement en eau
4. sous-catégorie	% accès à l'assainissement urbain	% accès à l'assainissement urbain	% accès à l'assainissement urbain	% approvisionnement en eau urbain	% approvisionnement en eau rural	% total approvisionnement en eau
5. Année des données	2000	2000	2000	2000	2000	2000
6. Source	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000	OMS/UNICEF GWSSA 2000
Papouasie-Nouvelle Guinée	92	80	82	88	32	42
Paraguay	95	95	95	95	58	79
Pérou	90	40	76	87	51	77
Philippines	92	71	83	92	80	87
Pologne
Portugal
Porto Rico
Qatar
Roumanie	86	10	53	91	16	58
Fédération de Russie	100	96	99
Rwanda	12	8	8	60	40	41
Samoa	95	100	99	95	100	99
Saint Marin
São Tome et Principe
Arabie saoudite	100	100	100	100	64	95
Sénégal	94	48	70	92	65	78
Seychelles
Sierra Leone	23	31	28	23	31	28
Singapour	100	..	100	100	..	100
République slovaque	100	100	100	100	100	100
Slovénie	100	100	100
Iles Salomon	98	18	34	94	65	71
Somalie
Afrique du Sud	99	73	86	92	80	86
Espagne
Sri Lanka	91	83	83	91	80	83
Saint-Kitts-et-Nevis	96	98
Sainte-Lucie	98
Saint-Vincent et les Grenadines	96	93
Soudan	87	48	62	86	69	75
Suriname	100	34	83	94	96	95
Swaziland
Suède	100	100	100	100	100	100
Suisse	100	100	100	100	100	100
Syrie	98	81	90	94	64	80
Tadjikistan
Tanzanie	98	86	90	80	42	54
Thaïlande	97	96	96	89	77	80
Togo	69	17	34	85	38	54
Tonga	100	100	100
Trinidad et Tobago	88	86
Tunisie
Turquie	98	70	91	82	84	83
Turkménistan	100	58
Ouganda	96	72	75	72	46	50
Ukraine
Emirats arabes unis
Royaume-Uni	100	100	100	100	100	100
Etats-Unis	100	100	100	100	100	100
Uruguay	96	89	95	98	93	98
Ouzbékistan	100	100	100	96	78	85
Vanuatu	100	100	100	63	94	88
Venezuela, Rép.	75	69	74	88	58	84
Vietnam	86	70	73	81	50	56
Iles Vierges des Etats-Unis
Cisjordanie et Gaza
Yémen , Rép.	87	31	45	85	64	69
Yougoslavie, Rép. Féd.
Zambie	99	64	78	88	48	64
Zimbabwe	99	51	68	100	77	85

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

1. Thème GWA	Eau et Alimentation	..	Eau et Alimentation	..	Eau et Alimentation	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 20	note	Indicateur 21	note	Indicateur 22	note
3. Indicateur	Terres irriguées	..	Potentiel d'irrigation	..	Total irrigation	(16)
4. sous-catégorie	% terres cultivées	..	ha	..	ha	..
5. Année des données	1999	..	na	..	na	..
6. Source	BM IDM 2002	..	ONU FAO AQUASTAT	..	ONU FAO AQUASTAT	..
7. Données originales source	ONU FAO	..	na	..	na	..
Afghanistan	29.6	2,385,740	..
Albanie	48.6	340,000	..
Algérie	6.8	..	730,000	..	555,500	..
Samoa américaines
Andorre
Angola	2.1	..	6,700,000	..	75,000	..
Antigua-et-Barbuda	130	..
Argentine	5.7	..	6,128,178	..	1,550,233	..
Arménie	51.3	..	653,651	..	285,649	..
Aruba
Australie	4.7	2,400,000	..
Autriche	0.3	4,000	..
Azerbaïdjan	73.4	..	1,720,000	..	1,453,318	..
Bahamas
Bahreïn	83.3	..	4,230	..	3,165	..
Bangladesh	47.2	..	7,550,000	..	3,751,045	..
Barbade	5.9	..	3,587	..	1,000	..
Belarus	1.8	131,000	..
Belgique	4.8	40,000	..
Belize	3.4	..	3,000	..	3,000	..
Bénin	0.6	..	300,000	..	10,236	..
Bermudes
Bhoutan	25.0	38,734	..
Bolivie	5.9	..	2,000,000	..	128,239	..
Bosnie-Herzégovine	0.5	2,000	..
Botswana	0.3	..	20,216	..	1,381	..
Brésil	4.4	..	29,350,000	..	2,870,204	..
Brunei	14.3	1,000	..
Bulgarie	17.7	800,000	..
Burkina Faso	0.7	..	164,460	..	24,330	..
Burundi	6.7	..	185,000	..	14,400	..
Cambodge	7.1	..	606,364	..	269,461	..
Cameroun	0.5	..	240,000	..	20,970	..
Canada	1.6	720,000	..
Cap Vert	7.3	..	2,987	..	2,779	..
Iles Cayman
République centrafricaine	1,900,000	..	135	..
Tchad	0.6	..	935,000	..	14,020	..
Iles anglo-normandes
Chili	78.5	..	2,500,000	..	1,900,000	..
Chine	39.7
Colombie	19.5	..	6,589,200	..	900,000	..
Comores	303	..	130	..
Congo, Rép. Dém.	0.1	..	4,000,000	..	10,500	..
Congo, Rép.	0.5	..	40,000	..	217	..
Costa Rica	21.4	..	430,000	..	103,084	..
Côte d'Ivoire	1.0	..	475,000	..	72,750	..
Croatie	0.2	3,000	..
Cuba	19.5	..	2,700,000	..	870,317	..
Chypre	28.0	..	36,807	..	39,938	..
République Tchèque	0.7	24,000	..
Danemark	19.4	476,000	..
Djibouti	1,000	..	674	..
Dominique
République dominicaine	17.1	..	710,000	..	269,710	..
Equateur	28.8	..	3,136,086	..	863,370	..
Egypte	100.0	..	4,435,000	..	3,246,000	..
Salvador	4.9	..	200,000	..	44,993	..
Guinée équatoriale
Erythrée	4.4	28,124	..
Estonie	0.4	..	150,000	..	3,680	..
Ethiopie	1.8	..	3,637,000	..	189,556	..
Iles Féroé
Fidji	1.1	3,000	..
Finlande	2.9	64,000	..
France	10.8	2,000,000	..
Polynésie française
Gabon	3.0	..	440,000	..	4,450	..
Gambie	1.0	..	80,000	..	1,670	..
Géorgie	44.2	..	725,000	..	469,000	..
Allemagne	4.0	485,000	..
Ghana	0.2	..	1,900,000	..	6,374	..

ALLIANCE GENRE ET EAU

1. Thème GWA	Eau et Alimentation	..	Eau et Alimentation	..	Eau et Alimentation	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 20	note	Indicateur 21	note	Indicateur 22	note
3. Indicateur	Terres irriguées	..	Potentiel d'irrigation	..	Total irrigation	(16)
4. sous-catégorie	% terres cultivées	..	ha	..	ha	..
5. Année des données	1999	..	na	..	na	..
6. Source	BM IDM 2002	..	ONU FAO AQUASTAT	..	ONU FAO AQUASTAT	..
Grèce	37.2	1,422,000	..
Groenland
Grenade	219	..
Guam
Guatemala	6.8	..	2,620,000	..	129,803	..
Guinée	6.4	..	520,000	..	92,880	..
Guinée-Bissau	4.9	..	281,290	..	17,115	..
Guyane	30.2	150,134	..
Haiti	8.2	..	142,916	..	91,502	..
Honduras	4.3	..	500,000	..	73,210	..
HongKong, Chine
Hongrie	4.2	210,000	..
Islande
Inde	34.8	..	113,512,000	..	50,101,000	..
Indonésie	15.5	..	10,865,000	..	4,427,922	..
Iran, Rép. Islamique	39.3	..	15,000,000	..	7,264,194	..
Irak	63.6	..	5,554,000	..	3,525,000	..
Irlande
Ile de Man
Israël	45.2	180,000	..
Italie	23.6	2,698,000	..
Jamaïque	9.1	..	187,814	..	25,214	..
Japon	54.6	3,128,079	..
Jordanie	19.4	..	85,000	..	64,300	..
Kazakhstan	7.8	..	3,768,500	..	3,556,400	..
Kenya	1.5	..	352,400	..	66,610	..
Kiribati
Corée, Rép. Dém.	73.0	1,460,000	..
Corée, Rép.	61.0	..	1,945,480	..	888,795	..
Koweït	100.0	..	25,000	..	4,770	..
Kirghizistan	74.7	..	2,247,300	..	1,077,100	..
Laos, RDP	18.0	..	600,000	..	155,394	..
Lettonie	1.1	20,000	..
Liban	39.0	..	177,500	..	87,500	..
Lesotho	12,500	..	2,722	..
Liberia	0.5	..	600,000	..	2,100	..
Libye	21.9	..	750,000	..	470,000	..
Liechtenstein
Lituanie	0.2	9,247	..
Luxembourg
Macao, Chine
Macédoine, ex-RY	8.7	55,000	..
Madagascar	35.1	..	1,500,000	..	1,087,000	..
Malawi	1.4	..	161,900	..	28,000	..
Malaisie	4.8	..	413,700	..	362,600	..
Maldives
Mali	3.0	..	560,000	..	78,620	..
Malte	22.2	..	2,000	..	763	..
Iles Marshall
Mauritanie	9.8	..	221,000	..	49,200	..
Maurice	18.9	..	-	..	17,500	..
Mayotte
Mexique	23.8	..	9,766,000	..	6,256,032	..
Micronésie, Etats fédérés
Moldavie	14.1	..	1,500,000	..	312,000	..
Monaco
Mongolie	6.4	..	518,000	..	84,300	..
Maroc	13.8	..	1,653,000	..	1,258,200	..
Mozambique	3.2	..	3,300,000	..	106,710	..
Myanmar	18.2	..	10,500,000	..	1,555,416	..
Namibie	0.9	..	45,000	..	6,142	..
Népal	38.2	..	2,177,800	..	1,134,334	..
Pays-Bas	59.5	565,000	..
Antilles néerlandaises
Nouvelle Calédonie
Nouvelle Zélande	8.7	285,000	..
Nicaragua	3.2	..	700,000	..	61,365	..
Niger	1.3	..	270,000	..	66,480	..
Nigeria	0.8	..	3,137,000	..	232,821	..
Iles Mariannes du Nord
Norvège	127,000	..
Oman	80.5	61,550	..
Pakistan	82.0	15,729,448	..
Palau
Panama	5.3	..	186,897	..	34,626	..

Annexe 2.

RAPPORT GENRE, EAU ET DÉVELOPPEMENT

1. Thème GWA	Eau et Alimentation	..	Eau et Alimentation	..	Eau et Alimentation	..
2. Identification de l'indicateur GWA	Indicateur 20	note	Indicateur 21	note	Indicateur 22	note
3. Indicateur	Terres irriguées	..	Potentiel d'irrigation	..	Total irrigation	(16)
4. sous-catégorie	% terres cultivées	..	ha	..	ha	..
5. Année des données	1999	..	na	..	na	..
6. Source	BM IDM 2002	..	ONU FAO AQUASTAT	..	ONU FAO AQUASTAT	..
Papouasie Nouvelle Guinée	360,000
Paraguay	2.9	67,000	..
Pérou	28.4	..	6,411,263	..	1,195,228	..
Philippines	15.4	..	3,126,000	..	1,550,000	..
Pologne	0.7	100,000	..
Portugal	24.0	632,000	..
Porto Rico	49.4
Qatar	61.9	12,520	..
Roumanie	27.2	2,880,000	..
Fédération de Russie	3.6	..	29,000,000	..	6,124,000	..
Rwanda	0.4	..	160,000	..	4,000	..
Samoa
Saint Marin
São Tome et Príncipe	24.4	9,700	..
Arabie saoudite	42.8	1,608,000	..
Sénégal	3.1	..	400,000	..	71,400	..
Seychelles
Sierra Leone	5.4	..	807,000	..	29,360	..
Singapour
République Slovaque	11.2	174,000	..
Slovénie	1.0	2,000	..
Iles Salomon
Somalie	18.8	..	240,000	..	200,000	..
Afrique du Sud	8.6	..	1,500,000	..	1,270,000	..
Espagne	19.6	3,640,000	..
Sri Lanka	34.8	..	570,000	..	570,000	..
Saint-Kitts-et-Nevis	200	..	18	..
Sainte-Lucie	17.6	297	..
St. Vincent et les Grenadines	9.1
Soudan	11.5	..	2,784,000	..	1,946,200	..
Suriname	76.1	51,180	..
Swaziland	38.3	..	90,000	..	67,400	..
Suède	115,000	..
Suisse	5.7	25,000	..
Syrie	21.6	..	1,250,000	..	1,013,273	..
Tadjikistan	83.6	..	755,200	..	719,200	..
Tanzanie	3.3	..	828,000	..	150,000	..
Thaïlande	26.4	..	12,245,000	..	5,003,724	..
Togo	0.3	..	180,000	..	7,008	..
Tonga
Trinidad et Tobago	2.5	..	102,000	..	3,600	..
Tunisie	7.5	..	563,000	..	385,000	..
Turquie	16.9	..	8,500,000	..	4,185,910	..
Turkménistan	106.2	..	2,353,000	..	1,744,100	..
Ouganda	0.1	..	202,000	..	9,120	..
Ukraine	7.2	..	5,500,000	..	2,605,000	..
Emirats arabes unis	56.7	..	66,682	..	66,682	..
Royaume-Uni	1.8	108,000	..
Etats-Unis	12.5	21,400,000	..
Uruguay	13.8	..	1,760,000	..	181,200	..
Ouzbékistan	88.3	..	4,915,000	..	4,280,600	..
Vanuatu
Venezuela, Rép.	16.5	..	1,700,000	..	570,219	..
Vietnam	40.8	..	6,000,000	..	3,000,000	..
Iles Vierges des Etats-Unis
Cisjordanie et Gaza
Yémen, Rép.	29.4	481,520	..
Yougoslavie, Rép. Féd.	57,000	..
Zambie	0.9	..	520,000	..	46,400	..
Zimbabwe	3.5	..	331,000	..	116,577	..

Notes de bas de page

Indicateur	Référence	Note de la bas de page (copiée de la source de données)
5, 6	(1)	Estimations préliminaires de l'UNESCO pouvant être révisées.
5, 6	(2)	Une valeur de 100% a été appliquée pour le calcul de l'ISDH.
5, 6	(3)	Le ratio représente une sous-estimation, puisque de nombreux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur vont poursuivre leurs études dans des pays voisins.
5, 6	(4)	A l'exclusion de la population et des étudiants turcs.
7	(5)	Les données sont celles du 8 mars 2002. Lorsqu'il y a une chambre basse et une chambre haute, les données correspondent à la part pondérée des sièges occupés par des femmes dans les deux chambres.
7	(6)	Ce pays n'a jamais eu de parlement.
7	(7)	La première législature du Bahreïn a été dissoute par l'Emir le 26 août 1975.
7	(8)	Les informations concernant les élections les plus récentes n'étaient pas disponibles à temps; les données sont fondées sur des élections antérieures.
7	(9)	Calculé sur la base des 54 sièges permanents (c'est-à-dire sans tenir compte des 36 sièges tournants désignés sur une base ad hoc).
7	(10)	Le parlement élu en 1990 n'a jamais été réuni ni autorisé à siéger, et plusieurs de ses membres ont été arrêtés ou forcés à l'exil.
7	(11)	Le parlement a été dissous/suspendu pour une période indéterminée.
8, 9, 10, 11, 12, 13	(12)	Les débits des rivières prenant leur cours dans d'autres pays sont inclus lorsque les données sont disponibles, mais les débits sortants ne le sont pas, à cause du peu de fiabilité des données.
8, 9, 10, 11, 12, 13	(13)	Les données portent sur une année quelconque comprise entre 1880 et 1999.
8, 9, 10, 11, 12, 13	(14)	A moins qu'il ne soit indiqué autrement, les estimations de prélèvements sectoriels portent sur 1987.
8, 9, 10, 11, 12, 13	(15)	Les données se rapportent à une année autre que 1987 (voir documentation des données primaires).
22	(16)	Irrigation totale (intégrale, partielle ou contrôlée; pour les pays où les données n'existent pas, des mises à jour sont faites à partir de FAOSTAT)



L'Alliance Genre et Eau

L'Alliance Genre et Eau (GWA) a été officiellement fondée en juin 2000 dans le but de promouvoir l'intégration du Genre dans tous les domaines en relation avec la gestion des ressources en eau (WRM). Le GWA est un réseau international ouvert à toutes les organisations et à tous les individus impliqués dans le secteur de l'eau. Il est financé conjointement par les gouvernements néerlandais et britannique. Domiciliée au Pays Bas (P.O. Box 114, 6950 AC Dieren, Hogestraat 20, 6953 AT Dieren Pays Bas), le GWA est dirigée par un Comité de pilotage élu parmi ses membres. Le GWA est un Programme Associé du Partenariat Mondial pour l'Eau (GWP).

La création et le mandat du GWA reflètent une prise de conscience croissante par les gouvernements et les donateurs du fait que les solutions durables aux crises mondiales de l'eau doivent intégrer les besoins et les opinions différenciées des femmes et des hommes. L'objectif primordial de l'Alliance est d'encourager et de soutenir tous les partenaires du développement et de la gestion des ressources en eau dans leurs efforts visant à garantir la participation pleine et entière des hommes et des femmes, des riches et des pauvres, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans destinés à surmonter les crises de l'eau.

Les principes inhérents à la Gestion durable des Ressources en Eau et à l'égalité entre les sexes ont été approuvés par le Second Forum Mondial et par la Conférence Ministérielle de l'Eau à La Haye en mars 2000. C'est l'application de ces principes à l'échelle de toute la planète qui inspire l'Agenda du GWA. Afin de donner une idée des progrès réalisés, GWA se propose de publier une série de trois Rapports sur le genre, l'eau et le développement durant la période 2003-2005. Ce premier rapport couvre les politiques, cadres juridiques et institutions. Il est prévu que le rapport de 2004 portera sur la mise en œuvre et les programmes et celui de 2005 sur les impacts et les pratiques.

Chaque rapport analysera les approches genre dans les quatre secteurs principaux de la gestion intégrée des ressources en eau (IWRM): Eau et environnement; Assainissement; Eau potable et Eau et alimentation. Les secteurs sont ceux des trois principales « Visions » présentées au Forum de La Haye, mais nous avons séparé ici les secteurs de l'assainissement et de l'eau potable pour refléter la priorité qu'il faut accorder à la lutte contre la situation indigne de l'assainissement dans les pays en développement et l'importance de cette question dans une perspective de genre.

L'objectif de GWA est de faire en sorte que ces trois rapports révèlent et induisent l'accélération de l'adoption d'approches genre dans les politiques et stratégies nationales de l'IWRM, ce qui ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques immenses sur la durabilité et l'utilisation équitable des précieuses ressources en eau dans le monde.

Version anglaise est publiée pour le compte de l'Alliance Genre et Eau par WEDC, Université de Loughborough, Royaume-Uni.



Version française traduite et publiée pour le compte de l'Alliance Genre et Eau par le CAWTAR Tunis, Tunisie.



Secrétariat GWA

Joke Muylwijk
Directeur Exécutif
P.O.Box 114, 6950 AC Dieren
Hogestraat 20,
6953 AT Dieren,
Pays Bas

Tel: +31 (313) 427230
Email: jokemuylwijk@chello.nl
(secretariat@gwalliance.org)
www.genderandwater.org

ISBN 1-84380-021-7



9 781843 800217